



Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSCCA

Rapport sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP) pour l'exercice 2023-2024

RSFPEDP XI

Cette page est intentionnellement laissée vide.

Omme Luepfa.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP X.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
Rappel du cadre juridique du RSFPEDP.....	11
Objectifs du rapport	12
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	14
Méthodologie de l'analyse de la situation financière	14
Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques	15
Données utilisées	16
PREMIÈRE PARTIE	17
DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2023-2024	17
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2023-2024	18
1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE GLOBALEMENT STABLE, MALGRÉ DES VULNÉRABILITÉS PERSISTANTES	18
1.2. L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE : UN BILAN DESASTREUX MARQUÉ PAR L'INSÉCURITÉ ET UNE CRISE POLITIQUE PERSISTANTE	21
1.3. UNE SIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE	22
1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT ENCORE CHUTÉ.....	27
1.5. LES PRIX SONT DEMEURÉS ÉLEVÉS EN 2023-2024	28
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS	32
2.1. LE BUDGET 2023-2024 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION	32
2.1.1. Les grandes orientations du budget 2023-2024	33
2.1.2. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget	34
2.1.3. Des réformes pour améliorer le cadre de gestion des finances publiques	35
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2023-2024	36
2.2.1. Les Voies et Moyens en 2023-2024.....	36
2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2023-2024	37
2.2.3. Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget	38
2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques.....	39
2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2023-2024	41
2.3.1. Des objectifs de réalisation de ressources non atteints, mais en hausse par rapport à l'année fiscale précédente	41
2.3.2. Des recettes courantes constituant la première source de financement du budget	



2.3.3.	Des dons en hausse	42
2.3.4.	Le financement externe continue sa hausse	43
2.3.5.	Des montants de financement interne en chute libre.....	46
2.4.	EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2023-2024 : DIFFICULTÉ À EXÉCUTER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS	46
2.4.1.	Des dépenses qui témoignent d'une incapacité à réaliser totalement les déboursés.....	46
2.4.2.	Des Dépenses largement allouées au fonctionnement de l'État	47
2.4.3.	Un exercice fiscal marqué par de sérieuses difficultés à réaliser les dépenses d'investissement	48
2.4.4.	L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif.....	52
2.5.	RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE.....	53
2.5.1.	Un surplus budgétaire en 2023-2024.....	53
2.5.2.	Explications du surplus budgétaire enregistré	54
DEUXIÈME PARTIE	56	
ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE.....	56	
L'EXERCICE FISCAL 2023-2024	56	
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2023-2024	57	
1.1.	LE PIB : UN INDICATEUR CLÉ EN DÉTÉRIORATION CONTINUE.....	57
1.2.	LES IDE AMORCENT UNE REPRISE, MAIS DEMEURENT EXTREMEMENT FAIBLES	58
1.3.	BAISSE IMPORTANTE DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2023-2024	60
1.4.	LE RISQUE ASSOCIÉ À LA STRUCTURE DE LA DETTE PUBLIQUE S'EST AMÉLIORÉ	61
1.5.	LE SERVICE DE LA DETTE CONTINUE D'AUGMENTER.....	63
1.6.	FINANCEMENT MONÉTAIRE NUL, MAIS DETTE DÉTENUE PAR LA BRH DEMEURE TRÈS ÉLEVÉE.....	65
1.7.	LÉGÈRE HAUSSE DE LA MASSE MONÉTAIRE	66
1.8.	LE SYSTÈME BANCAIRE RÉSISTE EN DÉPIT DES CHOCs INTÉRIEURS QUI SECOUENT L'ÉCONOMIE.....	67
II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE DURABILITÉ FINANCIÈRES	69	
2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2023-2024.....	69	
2.1.1.	Dettes brutes en pourcentage du PIB	69
2.1.2.	Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales	71
2.1.3.	Dépenses totales en pourcentage du PIB.....	72
2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS	73	
2.2.1.	Le service de la dette en pourcentage des recettes courantes.....	73
2.2.2.	Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal	74

2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS	76
TROISIÈME PARTIE.....	78
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2023-2024	78
I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT.....	79
1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AUX OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT	80
1.2. OBJECTIFS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	82
1.3. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION.....	83
1.4. L'OBJECTIF DE DIMINUTION DU FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT.....	85
1.5. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT ATTEINT, MAIS DE FAÇON NON SOUTENABLE	85
1.6. ORIENTATION DES DÉPENSES PUBLIQUES VERS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS PLUS DE DÉPENSES SOCIALES.....	86
II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL.....	89
2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	90
2.1.1. Éléments de présentation du MJSP	90
2.1.2. Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées.....	91
2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées	92
2.1.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP....	93
2.2. LE MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	95
2.2.1. Éléments de présentation du MCI.....	95
2.2.2. Objectifs poursuivis par le MCI et ressources allouées.....	95
2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MCI et dépenses effectivement exécutées	96
2.2.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MCI.....	98
2.3. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)	99
2.3.1. Éléments de présentation du MENFP	99
2.3.2. Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées	99
2.3.3. Crédits budgétaires alloués au MENFP et dépenses effectivement exécutées	101
2.3.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP	102
2.4. LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	104
2.4.1. Éléments de présentation du MDE	104
2.4.2. Objectifs poursuivis par le MDE et ressources allouées	104
2.4.3. Crédits budgétaires alloués au MDE et dépenses effectivement exécutées	106
2.4.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MDE ..	107
2.5. LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	108
2.5.1. Éléments de présentation du MJSAC.....	108
2.5.2. Objectifs poursuivis par le MJSAC et ressources allouées.....	108

2.5.3.	Crédits budgétaires alloués au MJSAC et dépenses effectivement exécutées.....	109
2.5.4.	Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSAC	111

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 112

Annexes 116

TABLEAUX ET FIGURES

FIGURE 1 :	ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU MONDIAL (2019-2024)	21
FIGURE 2 :	ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE 2019-2020 A 2023-2024.....	23
FIGURE 3 :	ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA BALANCE COMMERCIALE (EN MILLIARDS DE GOURDES CONSTANTES) DE 2019-2020 A 2023-2024.....	28
FIGURE 4 :	ÉVOLUTION DE L'INFLATION DE FIN DE PERIODE (EN GLISSEMENT ANNUEL) DE 2019-2020 A 2023-2024	31
FIGURE 5 :	ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE MOYEN DE 2019-2020 A 2023-2024	31
FIGURE 6 :	BUDGETS DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI EN MILLIARDS DE GOURDES : 2022-2023 vs 2023-2024.....	32
FIGURE 7 :	PREVISIONS DE RESSOURCES SELON LES SOURCES DE FINANCEMENT EN 2023-2024	37
FIGURE 8 :	REPARTITION DES PREVISIONS DE DEPENSES COURANTES ET DE CAPITAL EN 2023-2024	38
FIGURE 9 :	PREVISIONS VERSUS REALISATIONS DE RESSOURCES EN 2023-2024 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	41
FIGURE 10 :	ÉVOLUTION DES RESSOURCES PUBLIQUES REELLES (EN MILLIARDS DE GOURDES)	42
FIGURE 11 :	ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (EN MILLIARDS DE GOURDES)	43
FIGURE 12 :	ÉVOLUTION DES DONS REÇUS (EN MILLIARDS DE GOURDES)	44
FIGURE 13 :	ÉVOLUTION DE L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN 2022-2023 ET 2023-2024 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	48
FIGURE 14 :	REPARTITION DES DEPENSES EFFECTUEES PAR POUVOIR DE L'ÉTAT ET AUTRES ADMINISTRATIONS	52
FIGURE 15 :	DECELERATION DE LA CROISSANCE DU PIB ENTRE 2019-2020 ET 2023-2024	58
FIGURE 16 :	FLUX D'IDE EN HAÏTI DE 2017-2018 A 2023-2024 (EN MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS)	59
FIGURE 17 :	ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE (EN MILLIARDS DE GOURDES)	61
FIGURE 18 :	ÉVOLUTION DU FINANCEMENT MONETAIRE (EN MILLIARDS DE GOURDES)	66
FIGURE 19 :	ÉVOLUTION DU POIDS DE LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DU PIB.....	70
FIGURE 20 :	RATIO DES RESSOURCES COURANTES PLUS LES DONS TOTAUX SUR LES DEPENSES TOTALES	71
FIGURE 21 :	RATIO DES DEPENSES PUBLIQUES SUR PIB	72
FIGURE 22 :	RATIO DE L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE EN POURCENTAGE DES RECETTES COURANTES PLUS LES DONS.....	74
FIGURE 23 :	RECETTES COURANTES EN POURCENTAGE DU PIB NOMINAL	75
FIGURE 24 :	ÉVOLUTION DU RATIO AIDE INTERNATIONALE SUR LES RECETTES COURANTES	77
FIGURE 25 :	ÉVOLUTION DE LA PART DES DEPENSES EN PROGRAMMES ET PROJETS DES DEPENSES TOTALES DE 2018-2018 A 2023-2024.....	83
TABLEAU 1 :	VARIATION DU PIB REEL EN 2023-2024 AU NIVEAU MONDIAL (EN POURCENTAGE)	20
TABLEAU 2 :	VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE D'ACTIVITES (EN MILLIONS DE GOURDES) DE 2019-2020 A 2023-2024	26
TABLEAU 3 :	ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)	30
TABLEAU 4 :	LES CINQ (5) POSTES LES PLUS IMPORTANTS DU BUDGET EN 2023-2024	39
TABLEAU 5 :	REPARTITION SECTORIELLE DES PREVISIONS DE DEPENSES EN 2023-2024	40
TABLEAU 6 :	RESSOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET EN 2023-2024	46
TABLEAU 7 :	REPARTITION DES RESSOURCES DOMESTIQUES PAR CHAMPS D'IMPOTS.....	50
TABLEAU 8 :	DEPENSES DE L'EXERCICE 2023-2024 PAR CATEGORIE EN PREVISIONS ET EN REALISATIONS	50
TABLEAU 9 :	RESSOURCES ET DEPENSES EFFECTIVES EN 2023-2024 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	53
TABLEAU 10 :	ÉVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE	55
TABLEAU 11 :	ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE EN FONCTION DES CREDITEURS	63

TABEAU 12 : SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR LES EXERCICES 2022-2023 ET 2023-2024 (EN MILLIONS DE GOURDES).....	64
TABEAU 13 : POIDS DES INSTITUTIONS DE L'ECHANTILLON	89
TABEAU 14 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MJSP EN 2023-2024	92
TABEAU 15 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MJSP POUR L'EXERCICE 2023-2024.....	93
TABEAU 16 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MCI EN 2023-2024	97
TABEAU 17 : CREDITS ALLOUES AU MCI ET DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024.....	98
TABEAU 18 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MENFP EN 2023-2024	101
TABEAU 19 : CREDITS ALLOUES AU MENFP ET DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024	102
TABEAU 20 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MDE EN 2023-2024	106
TABEAU 21 : CREDITS ALLOUES AU MDE ET DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024	107
TABEAU 22 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MJSAC EN 2023-2024	110
TABEAU 23 : CREDITS ALLOUES AU MJSAC ET DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024.....	110



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGD : Administration Générale des Douanes

BRH : Banque de la République d'Haïti

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CSCCA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

FMI : Fonds Monétaire International

FNE : Fonds National de l'Éducation

IDE : Investissement Direct Étranger

IGF : Inspection Générale des Finances

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

IPC : Indice des Prix à la Consommation

LEELF : Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances

MDE : Ministère de l'Environnement

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

MJSAC : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie

PIB : Produit Intérieur Brut

PIP : Programme d'Investissement Public

PNB : Produit Net Bancaire

PREPOC : Plan de Relance Économique Post-Covid-19

RSFPEDP : Rapport Sur la Situation Financière du Pays et Sur l'Efficacité des Dépenses Publiques

RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP X

Le dixième (10^e) RSFPEDP s'accompagnait d'un ensemble de recommandations visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à renforcer la résilience économique du pays. Ces recommandations portaient notamment sur :

- **La promotion de la transparence dans les dépenses publiques :** La Cour recommandait l'adoption d'un Cadre de transparence forçant toutes les entités à transmettre un état complet, fidèle et précis de leur gestion respective au Gouvernement à la fin de chaque exercice fiscal et l'octroi de moyens aux précepteurs de l'État en vue de faire respecter le Cadre.
- **L'encadrement et le suivi des objectifs du Gouvernement et des entités administratives :** La Cour invitait le Gouvernement à mettre en place des mesures pour s'assurer que les objectifs sont indépendants, clairs, réalistes, mesurables et incluent des cibles chiffrées et que les seuils contre lesquels le succès sera mesuré pour chaque objectif sont clairement définis.
- **La définition d'objectifs pluriannuels :** La Cour invitait le Gouvernement à encourager les entités administratives à définir des objectifs pluriannuels avec des cibles annuelles à atteindre, tout en notant que certains objectifs sont impossibles à atteindre en une seule année.
- **L'orientation des dépenses de l'État vers la croissance:** La Cour invitait le Gouvernement à orienter les dépenses de l'État vers des secteurs générateurs de croissance tels que les investissements dans la sécurité, l'agriculture, les infrastructures et les dépenses dans l'éducation et la santé.
- **L'amélioration de la mobilisation des ressources :** La Cour exhortait le Gouvernement à supporter la mobilisation des recettes de l'État pour diminuer la proportion des dons dans les ressources de l'État.



- **La définition des objectifs dans l'espace** : La Cour invitait le Gouvernement à encourager les entités à définir leurs objectifs dans l'espace. Bien qu'il soit clair que la situation sécuritaire dans la région métropolitaine ait empêché l'exécution des dépenses d'investissements de beaucoup d'entités administratives, cet argument ne saurait justifier la sous-exécution dans d'autres régions du pays.
- **La réalisation de diagnostic des entraves à l'exécution des projets** : La Cour recommandait au Gouvernement d'effectuer un audit pour déterminer les entraves à l'exécution des projets et programmes de développement et adresser les lacunes pour renforcer les capacités de ces entités dans l'exécution de projets publics.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ommu Hussein', with a stylized flourish at the end.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de la Constitution de la République d'Haïti, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est tenue de soumettre au Parlement le *Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques* (RSFPEDP).

La présente édition dudit rapport, onzième publication de cette catégorie, s'inscrit dans le cadre de cette obligation constitutionnelle. Elle vise à éclairer les pouvoirs publics, au moyen d'une analyse rigoureuse de la situation des finances publiques, tout en proposant une évaluation critique de l'efficacité de l'exécution du Décret budgétaire afférent à l'exercice fiscal 2023-2024.

Rappel du cadre juridique du RSFPEDP

Le RSFPEDP s'appuie sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires visant à renforcer la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité dans la gestion des finances publiques. Ces textes sont principalement :

- La Loi Constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987 qui, en son article 204, stipule que « la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif fait parvenir chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture de la Première Session législative, un rapport complet sur la situation financière du Pays et sur l'efficacité des dépenses publiques » ;
- La Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des Lois de Finances (LEELF) ;
- La Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;

A stylized blue ink signature, likely of the President of the CSCCA, is located at the bottom right of the page.

- Le Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la CSCCA ;
- Le Décret du 04 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public (FIP) ;
- L'Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés ;
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique (CP) ;
- Le Décret du 06 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la reformulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Objectifs du rapport

Le RSFPEDP a pour objectif d'informer le Parlement et l'ensemble des pouvoirs publics sur l'état des finances publiques ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation des ressources engagées par l'État. Par cette analyse, le rapport contribue à renforcer la transparence budgétaire, à soutenir l'amélioration continue de la gestion des finances publiques et à éclairer la prise de décision.

En effet, d'un côté le RSFPEDP XI vise à analyser et à évaluer la situation financière du pays pour l'exercice 2023-2024 :

- En analysant l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions de recettes et autorisations de dépenses tout en faisant ressortir le résultat de l'exercice ;
- En considérant les principaux mouvements budgétaires de l'exercice (recettes, dépenses, dettes contractées au titre de financement interne ou externe) par rapport aux orientations générales du budget ;



- En examinant tout autre paramètre ou actif financier pertinent capable d'aider à exprimer une opinion raisonnable sur la situation financière globale du pays pour l'exercice 2023-2024.

D'un autre côté, le RSFPEDP apprécie l'efficacité des dépenses publiques en 2023-2024 :

- En évaluant les dépenses publiques réelles, comprenant les volets fonctionnement et investissement, par rapport aux projets, programmes et/ou politiques publiques exécutés sur la période ;
- En examinant le degré d'achèvement des programmes et projets publics par rapport aux décaissements réellement consentis et spécifiquement imputés à l'exercice concerné ;
- En appréciant la pertinence des allocations budgétaires de l'Administration Centrale en rapport aux stratégies de développement du Gouvernement, établies dans les différents documents de politiques publiques (PREPOC, PSDH, etc.) ;
- En appréciant l'évolution des dépenses publiques ainsi que l'évolution de leurs principales composantes – de fonctionnement et d'investissement – par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- En identifiant et en analysant les dépenses publiques, notamment celles susceptibles d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance économique, dans la perspective de formuler des recommandations visant un meilleur ciblage des dépenses publiques dans leur dimension de fonctionnement et d'investissement.



CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Ce rapport est structuré en trois (3) parties étroitement liées entre elles.

- La première partie présente de manière exhaustive la situation économique et financière du pays en 2023-2024.
- La deuxième partie présente une analyse de la situation économique et financière du pays à travers les critères standards de viabilité, de vulnérabilité et de souplesse financières.
- Finalement, la troisième partie est consacrée à l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques tant sur le plan global qu'au niveau institutionnel.

Méthodologie de l'analyse de la situation financière

La situation économique et financière d'Haïti en 2023-2024 est globalement présentée en deux (2) sections.

La première section traite du contexte économique international et national qui prévalait durant la période sous étude. La prise en compte de l'économie internationale trouve son fondement dans le fait que l'économie haïtienne est ouverte et, par conséquent, est soumise aux influences du reste du monde. Quant à la deuxième section, elle expose de façon détaillée la situation économique nationale d'Haïti pour l'année fiscale sous analyse. L'exercice de présentation est réalisé en considérant les événements socio-politiques qui ont impacté l'environnement économique et d'autres variables exogènes qui ont influé d'une façon ou d'une autre sur l'économie nationale.

Les deux (2) sections constitutives de la première partie du rapport sont traitées suivant une méthodologie principalement descriptive, puisqu'il est avant tout question d'exposer la conjoncture économique et financière du pays pour l'année fiscale 2023-2024. La Cour, dans ses considérations, fait principalement



usage des principaux agrégats macroéconomiques annuellement publiés par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et d'autres institutions nationales et internationales spécialisées.

Quant à la seconde partie du rapport, elle est analysée par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif suivant le modèle d'analyse proposé en 1997 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette méthodologie propose une appréciation à partir des critères de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financières.

Les critères proposés par l'ICCA sont accompagnés d'un ensemble d'indicateurs présentés et analysés par la Cour, tout en introduisant d'autres jugés pertinents. Il convient toutefois de rappeler que les indicateurs considérés ne disposent pas de valeurs de référence ; mais constituent avant tout des ratios destinés à l'analyse des tendances. Ils n'intègrent pas non plus les facteurs sociopolitiques, mais demeurent des outils robustes permettant d'établir un diagnostic éclairé de la situation.

Les analyses sont menées en considérant le budget de l'État comme boussole principale indiquant les objectifs de court et de long terme du Gouvernement.

Les données relatives aux réalisations proviennent du Compte général de l'Administration Centrale de l'État, élaboré pour l'exercice considéré.

Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

Par souci de comparabilité, la Cour maintient, pour l'essentiel, la méthodologie utilisée dans le dixième (10^e) RSFPEDP. Suivant cette méthodologie, l'efficacité des dépenses publiques est analysée à deux (2) niveaux, étant donné les limites déjà évoquées dans le précédent rapport.

Dans un premier temps, elle est appréciée en analysant l'atteinte des objectifs macroéconomiques fixés par le Gouvernement dans le budget de l'exercice aux



résultats atteints. Cette première approche assume que les dépenses du Gouvernement sont alignées avec ses objectifs et contribuent à leur réalisation.

Cette première étape porte notamment sur l'analyse d'agrégats économiques jugés pertinents dans le contexte de l'économie haïtienne, y compris la production, l'inflation, la balance commerciale et le taux de change.

En deuxième lieu, la CSCCA réalise une évaluation d'efficacité basée sur l'exécution des dépenses par un échantillon de cinq (5) entités administratives. Les entités et postes budgétaires considérés sont les suivants : le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), le ministère de l'Environnement (MDE) et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC).

Données utilisées

Le budget de l'exercice fiscal 2023-2024 constitue la principale source d'informations mobilisée pour l'élaboration du présent rapport.

Les indicateurs économiques et financiers présentés reposent sur l'exploitation des données issues des projets de Loi de Règlement et des Comptes généraux des exercices 2018-2019 à 2023-2024, produits par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Les données macroéconomiques proviennent essentiellement des publications officielles de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et de la Banque de la République d'Haïti (BRH), qui constituent les sources nationales de référence en matière de statistiques économiques.



PREMIÈRE PARTIE
DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
D'HAÏTI EN 2023-2024

Comm. Lucie La.

I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2023-2024

1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE GLOBALEMENT STABLE, MALGRÉ DES VULNÉRABILITÉS PERSISTANTES

En 2023-2024, l'économie mondiale a poursuivi son processus de stabilisation, après les fortes perturbations provoquées par la pandémie de la Covid-19. Cette amélioration s'explique principalement par la vigueur de l'économie américaine, ainsi que par la croissance soutenue de plusieurs économies émergentes.

La reprise du commerce international a également soutenu l'activité, en particulier grâce à une normalisation progressive des chaînes logistiques et à un regain d'activités dans les échanges de biens. Toutefois, les perspectives commerciales demeurent entourées d'incertitudes. L'intensification des tensions géopolitiques et la multiplication des mesures protectionnistes constituent des facteurs susceptibles de freiner la circulation des biens et de limiter les gains de productivité associés au commerce mondial.

Sur le plan des politiques économiques, plusieurs économies avancées ont adopté une orientation budgétaire plus expansionniste, après une phase de consolidation post-pandémique. Cette relance budgétaire a permis de soutenir la demande interne et d'atténuer les effets du resserrement monétaire mis en place depuis 2022 pour lutter contre l'inflation. Parallèlement, la décélération progressive de l'inflation mondiale a contribué à améliorer les conditions financières internationales. Cette baisse des tensions inflationnistes s'explique notamment par la diminution des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que par l'amélioration des conditions d'approvisionnement au niveau global.

En dépit des améliorations, la croissance mondiale est restée stable à 2,8 % en 2024, un niveau identique à celui de l'année précédente. Cette stabilité masque toutefois des disparités importantes. Les économies avancées ont affiché une croissance moyenne de 1,7 %, largement soutenue par les États-Unis, dont



l'activité a progressé de 2,9 %. À l'inverse, la zone euro et le Japon ont enregistré des performances plus modestes, de respectivement 0,9 % et 0,2 %, reflétant un environnement de demande atone et une inflation encore persistante dans certains segments de leurs économies.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance a légèrement reculé, passant de 4,4 % en 2023 à 4,2 % en 2024. Ce ralentissement est attribuable à la décélération observée en Chine, où la croissance a atteint 5,0 % en 2024 contre 5,4 % en 2023, dans un contexte marqué par la faible dynamique de la demande intérieure, la correction du marché immobilier et un déclin du rythme d'investissement. Par ailleurs, selon la Banque mondiale, un pays émergent sur quatre demeurerait, fin 2024, plus pauvre qu'avant la pandémie, ce qui remet en question la trajectoire de convergence attendue à long terme entre pays à faible revenu et pays à revenu plus élevé.

La croissance mondiale est également demeurée hétérogène selon les régions. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elle s'est établie à 2,3 % en 2024, en léger recul par rapport à 2,4 % en 2023, pénalisée par une faible dynamique d'investissement et par une récession profonde en Argentine (-1,8 %). À l'inverse, la région Afrique subsaharienne a enregistré une amélioration notable, avec un taux de 3,5 % en 2024 contre 2,9 % en 2023, soutenue par une reprise agricole et par une normalisation progressive des conditions internes dans plusieurs pays. Toutefois, cette croissance demeure insuffisante pour compenser les effets d'une démographie très dynamique dans plusieurs économies de la région.

Ainsi, bien que l'économie mondiale affiche une stabilisation appréciable, les vulnérabilités demeurent nombreuses. Les risques liés à l'endettement public élevé, aux tensions géopolitiques persistantes, à la fragmentation des échanges et aux chocs climatiques alimentent une incertitude généralisée et pourraient peser sur les perspectives économiques mondiales au cours des prochaines années.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ommu Juefa', is located at the bottom right of the page.

Tableau 1 : Variation du PIB réel en 2023-2024 au niveau mondial (en pourcentage)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2023	2024e	2025f
Monde	2.8	2.8	2.3
Économies avancées	1.7	1.7	1.2
États-Unis	2.5	2.9	2.8
Zone euro	0.4	0.9	0.7
Japon	1.4	0.2	0.7
Économies de marché émergentes et en développement	4.4	4.2	3.8
Asie de l'Est et Pacifique	5.2	5.0	4.5
Chine	5.4	5.0	4.4
Indonésie	5.0	5.0	4.7
Thaïlande	2.0	2.5	1.8
Europe et Asie centrale	3.6	3.6	2.4
Fédération de Russie	4.1	4.3	1.4
Turquie	5.1	3.2	3.1
Pologne	0.2	2.9	3.2
Amérique latine et Caraïbes	2.4	2.3	2.3
Brésil	3.2	3.4	2.4
Mexique	3.3	1.5	0.2
Argentine	-1.6	-1.8	5.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.6	1.9	2.7
Arabie Saoudite	-0.8	1.3	2.8
Iran (République Islamique d')	5.0	3.0	-0.5
Égypte	3.8	2.4	3.8
Asie du Sud	7.4	6.0	5.8
Inde	9.2	6.5	6.3
Bangladesh	5.8	4.2	3.3
Pakistan	-0.2	2.5	2.7
Afrique subsaharienne	2.9	3.5	3.7
Nigéria	2.9	3.4	3.6
Afrique du Sud	0.8	0.5	0.7
Angola	1.0	4.4	2.7

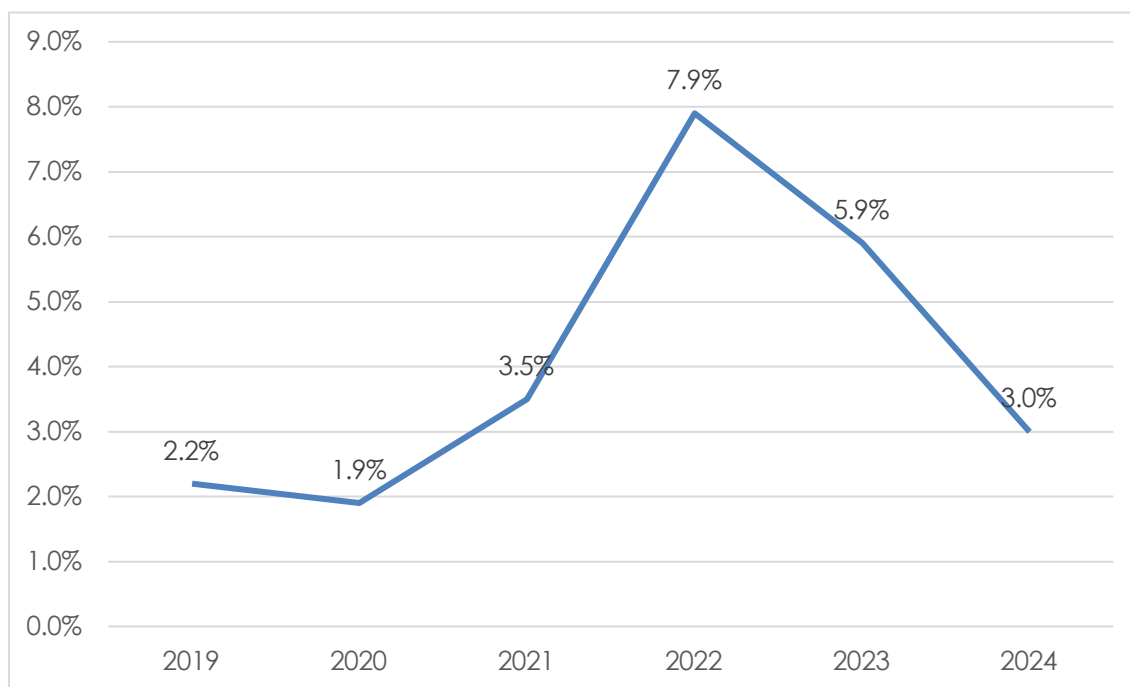
Source : Banque mondiale, Global Economic Prospects, juin 2025

En ce qui concerne l'inflation, au niveau mondial, elle a atteint 3,0% en 2024 contre 5,9% en 2023.

Aux États-Unis, l'inflation a atteint 2,9% (en baisse par rapport au taux de 4,1% enregistré en 2023) portée surtout par une économie qui demeure résiliente tandis qu'elle a atteint 2,4% (en baisse par rapport à 6,3%) au sein de l'Union européenne, un niveau partiellement attribuable à une baisse des prix des matières premières et des prix de l'énergie.

L'inflation a fortement chuté dans la région de l'Amérique latine et Caraïbes (LAC), atteignant 3,3% (en baisse par rapport au niveau de 4,7% atteint en 2023).

Figure 1 : Évolution de l'inflation au niveau mondial (2019-2024)



Source : Banque mondiale

1.2. L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE : UN BILAN DESASTREUX MARQUÉ PAR L'INSÉCURITÉ ET UNE CRISE POLITIQUE PERSISTANTE

En 2024, l'économie haïtienne a poursuivi sa trajectoire négative, enregistrant une sixième année consécutive de croissance en recul. Le produit intérieur brut (PIB)

réel haïtien s'est contracté de 4,2 %, accentuant la chute de 1,9 % observée en 2022-2023.

Cette contre-performance s'explique principalement par l'ampleur de la crise politique et par l'insécurité généralisée qui affecte le pays depuis plusieurs années. Comme en 2023, l'insécurité a constitué le facteur déterminant du recul de l'activité économique, en paralysant la mobilité des personnes et des biens, en provoquant la fermeture d'entreprises et en engendrant d'importantes pertes d'emplois.

En effet, en 2024, de même qu'en 2023, l'insécurité a été l'élément majeur de la contre-performance de l'économie nationale. Ce phénomène a paralysé le libre-déplacement des personnes et des biens au sein du pays. Elle a également mené à la fermeture d'entreprises, causant des pertes d'emplois.

Deux conséquences majeures de cette situation ont particulièrement affecté l'activité économique :

- d'une part, la fermeture de l'aéroport international Toussaint Louverture, principal aéroport du pays reliant Port-au-Prince au reste du monde ;
- d'autre part, le refus de plusieurs compagnies de transport maritime d'accoster au Port international de Port-au-Prince, point névralgique du commerce extérieur.

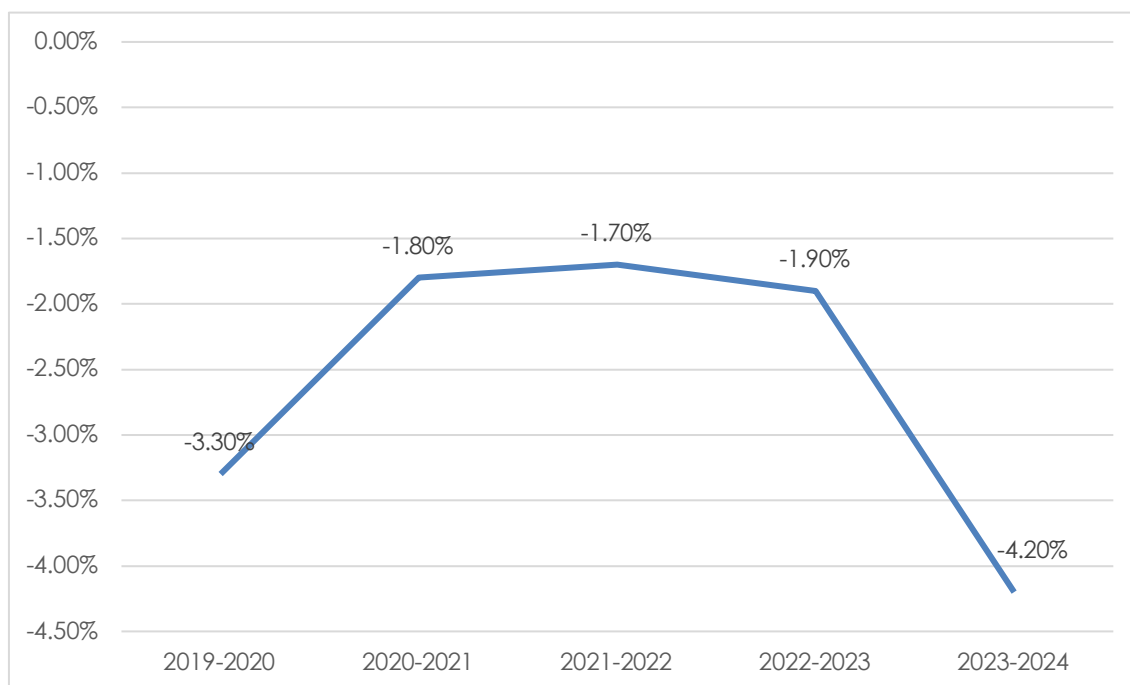
Ces chocs conjoncturels ont aggravé les perturbations de l'offre de biens sur le territoire national, accentuant davantage le déséquilibre déjà fragile entre l'offre et la demande de biens et services.

1.3. UNE SIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

En 2024, le PIB haïtien a enregistré un déclin majeur de 4,2%, le plus important depuis le déclin de 5,7% enregistré en 2009-2010, l'année du séisme du 12 janvier

2010. Ce recul est fortement supérieur au déclin de 1,9% enregistré en 2022-2023, de 1,7% en 2021-2022 et de 1,8% en 2020-2021. En valeur absolue, le produit intérieur brut s'est établi à 568,0 milliards de gourdes contre 592,7 milliards de gourdes en 2022-2023, soit une chute de 24,7 milliards de gourdes. Cela représente le plus faible niveau de production du pays au cours des cinq dernières années.

Figure 2 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2019-2020 à 2023-2024



Source : IHSI, Les comptes économiques en 2024

Le recul des activités économiques a affecté l'ensemble des trois grands secteurs de l'économie. Le secteur primaire, qui représente 15,8 % de la valeur ajoutée totale, a enregistré une contraction de 5,7 %. Sa valeur ajoutée est tombée à 90,2 milliards de gourdes en 2023-2024, contre 95,6 milliards en 2022-2023. Les deux branches du secteur — « agriculture, sylviculture et pêche » et « activités extractives » — ont reculé simultanément, marquant ainsi une sixième année consécutive de baisse en valeur nominale.

Selon l'IHSI, citant le MARNDR, la baisse de la production agricole s'explique

principalement par :

- la longue sécheresse ayant affecté les récoltes (légumineuses, cultures maraîchères),
- la fragilité des infrastructures agricoles,
- la dégradation des terres cultivables,
- l'insuffisance des systèmes d'irrigation,
- le manque d'investissements productifs,
- l'insécurité foncière,
- la décapitalisation des exploitations agricoles,
- l'insuffisance de crédits agricoles,
- l'absence d'assurances agricoles,
- et les phénomènes d'érosion.

À ces éléments structurels s'ajoutent les facteurs conjoncturels, dominés par l'insécurité et les exactions des gangs armés, qui ont entraîné une hausse du prix des intrants (semences, engrais) et une réduction de la main-d'œuvre agricole. Cette situation pourrait entraîner des changements structurels dans le secteur, en poussant de nombreux agriculteurs à abandonner l'activité agricole.

En ce qui concerne le secteur secondaire, il a également enregistré une contraction marquée de 4,6 %. Sa valeur ajoutée est passée de 137,2 milliards de gourdes en 2022-2023 à 130,1 milliards en 2023-2024. La principale source du recul provient des activités de fabrication, qui ont diminué de 4,0 %, soit une baisse de 4,3 milliards de gourdes. La production des industries alimentaires, de boissons et tabac a chuté de 4,4 %, tandis que la branche du textile et de l'habillement, traditionnellement un pôle majeur du secteur manufacturier, a enregistré un effondrement de 21,1 %, notamment en raison des perturbations affectant les opérations portuaires.



D'autres branches du secteur secondaire ont également reculé, dont la distribution d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets (-8,6 %) ainsi que la construction (-7,5 %), cette dernière souffrant particulièrement de la chute de confiance des investisseurs dans un contexte politique et sécuritaire extrêmement instable. La seule progression notable provient des activités de production et distribution d'électricité, de gaz et vapeur, qui ont augmenté de 5,6 %.

Finalement, le secteur tertiaire, qui constitue la base de l'économie haïtienne avec un poids de 53,5 % dans la valeur ajoutée totale, n'a pas été épargné et a enregistré une contraction de 3,9 %, passant de 316,2 milliards de gourdes en 2022-2023 à 303,9 milliards en 2023-2024. La baisse a été particulièrement marquée dans la branche du commerce de gros et détail, dont la valeur ajoutée s'est effondrée de 8,3 %, prolongeant une tendance de déclin observée depuis cinq ans, avec une diminution cumulée de 28,5 % depuis 2019-2020. Les activités de transport et d'entreposage (-13,6 %), d'hébergement et de restauration (-9,5 %), ainsi que les services immobiliers (-6,2 %) ont également contribué à la contraction du secteur. Malgré ce contexte très défavorable, certaines branches ont affiché une légère progression, notamment l'information et la communication (+1,5 %) et les activités financières et d'assurance (+3,2 %).

La branche du secteur tertiaire qui a enregistré la croissance la plus notable demeure toutefois celle de « l'administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire », en hausse de 19,5 %, ce qui a atténué l'ampleur de la contraction globale du PIB. Sans cette croissance du secteur public, la récession aurait été encore plus prononcée, ce qui souligne la dépendance de plus en plus marquée de l'économie haïtienne à la dépense publique. Cette situation constitue un signal préoccupant, puisque le rôle de l'État devrait être de créer les conditions favorables au développement du secteur privé, véritable moteur durable d'emplois, de productivité et de croissance, plutôt que d'être le principal soutien de l'activité économique, comme c'est actuellement le cas.



Tableau 2 : Valeur ajoutée par branche d'activités (en millions de gourdes) de 2019-2020 à 2023-2024

SECTEUR D'ACTIVITÉS	ANNÉES FISCALES					VARIATION EN % PAR RAPPORT A 2022-2023
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	
SECTEUR PRIMAIRE	110,573	106,066	101,277	95,585	90,153	-5.7%
Agriculture, Sylviculture et Pêche	103,760	99,473	94,954	89,655	84,162	-6.1%
Activités Extractives	6,813	6,593	6,323	5,930	5,541	-6.6%
SECTEUR SECONDAIRE	146,314	142,731	142,442	137,150	130,803	-4.6%
Activités de fabrication	108,515	106,696	109,281	106,447	102,168	-4.0%
Production et distribution d'Electricité, de gaz, de vapeur et climatisation	3,818	3,194	2,576	2,204	2,327	5.6%
Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état	5,415	5,563	4,954	4,628	4,230	-8.6%
Construction	28,566	27,278	25,631	23,871	22,078	-7.5%
SECTEUR TERTIAIRE	339,375	330,994	325,720	316,233	303,953	-3.9%
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	140,985	129,597	119,541	109,993	100,849	-8.3%
Transport et entreposage	10,893	9,048	8,263	7,193	6,216	-13.6%
Activités d'hébergement et de restauration	8,838	8,608	8,418	7,741	7,004	-9.5%
Information et Communication	12,633	12,896	13,463	13,750	13,955	1.5%
Activités Financières et d'assurances	19,016	19,485	20,190	21,119	21,791	3.2%
Activités Immobilières	26,512	26,820	27,097	25,536	23,945	-6.2%
Administration Publique et défense; sécurité; sociale et obligatoire	34,477	35,366	35,800	32,247	38,542	19.5%
Education	29,240	30,157	31,325	32,043	31,394	-2.0%
Santé et action Sociale	23,597	25,207	26,573	26,952	25,721	-4.6%
Autres Activités de services	33,182	33,810	35,050	34,659	34,534	-0.4%
VALEUR AJOUTÉE	596,261	579,791	569,439	548,968	524,908	-4.4%
IMPOTS NETS DES SUBVENTIONS	29,297	34,518	34,537	43,751	43,097	-1.5%
PIB réel	625,558	614,309	603,976	592,719	568,005	-4.2%
TAUX DE CROISSANCE DU PIB	-3.3%	-1.8%	-1.7%	-1.9%	-4.2%	

Source : IHSI, Les comptes économiques en 2024

1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT ENCORE CHUTÉ

En 2024, l'offre globale des biens et services a affiché un fort déclin de 7,7% par rapport à l'exercice précédent, pour se réduire à 776,0 milliards de gourdes contre 840,9 milliards de gourdes (en gourdes constantes) en 2023.

Le déclin de l'offre globale peut être particulièrement attribué à la chute des importations qui ont fortement régressé de 16,2% pour s'établir à 208,0 milliards de gourdes contre 248,1 milliards de gourdes en 2023. L'autre composante de l'offre globale, le produit intérieur brut (PIB), a reculé de 4,2%.

En ce qui concerne la baisse de la demande globale, qui est égale à l'offre globale, elle s'explique par un recul de toutes les composantes à l'exception de la consommation finale de l'administration publique qui a crû de 1,6%. En effet, la formation brute de capital fixe (appelée investissement) a chuté de 36,3% passant de 51,9 milliards de gourdes en 2023 à 33,1 milliards de gourdes en 2024. Les investissements ont fait les frais du climat d'instabilité politique qui règne dans le pays et de l'insécurité qui affecte négativement la confiance de tous les agents économiques.

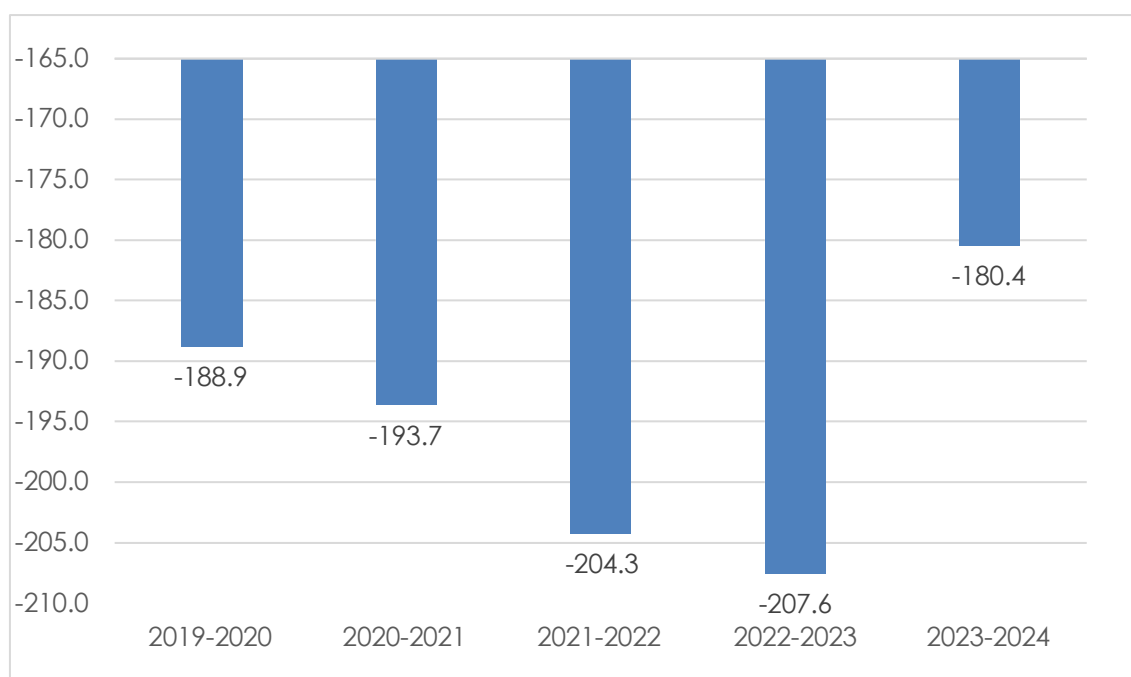
De son côté, les exportations ont chuté de 31,9% passant de 40,5 milliards de gourdes à 27,6 milliards de gourdes en 2024. Les exportations ont été victimes des problèmes rencontrés au niveau du fonctionnement du Port de la Capitale et de l'Aéroport Toussaint Louverture. Ces problèmes ont notamment affecté les exportations d'articles manufacturés, ou plus précisément les produits des industries d'assemblage, qui représentent le tiers des exportations du pays, mais qui ont chuté de 21,1% sur une année pour se fixer à 260,2 milliards de gourdes. Ce chiffre représente le plus bas niveau d'exportations d'articles manufacturés depuis 2012.

Les données de l'IHSI montrent également que la consommation des ménages représente la plus large proportion de la consommation totale et près de 79,4% de la demande globale. La part de la consommation totale dans la demande



totale n'a cessé d'augmenter dans l'économie, passant de 84,5% en 2019-2020 à 92,2% en 2023-2024. Cette augmentation reflète des problèmes structurels qui paralysent la croissance des autres composantes de la demande globale. En effet, les données de l'IHSI montrent que la part des investissements dans la demande globale est passée de 10,4% à 4,3% entre 2019-2020 et 2023-2024.

Figure 3 : Évolution de la situation de la balance commerciale (en milliards de gourdes constantes) de 2019-2020 à 2023-2024



Source : Les comptes économiques en 2024, IHSI

1.5. LES PRIX SONT DEMEURÉS ÉLEVÉS EN 2023-2024

Les prix des biens et services ont légèrement ralenti en 2023-2024, avec une inflation en glissement annuel oscillant entre 20,9 % et 30,0 %, contre un intervalle nettement supérieur de 31,8 % à 49,9 % en 2022-2023.

Malgré cette décélération, l'inflation est demeurée à un niveau élevé tout au long de l'année fiscale, continuant d'éroder le pouvoir d'achat des ménages et la capacité de consommation des agents économiques. En moyenne, l'inflation

s'est établie à 25,8 % en 2023-2024, comparativement à 44,1 % durant l'exercice précédent, comme l'indique l'évolution de l'Indice des prix à la consommation (IPC) présentée dans le tableau ci-après.

Selon l'IHSI, plusieurs facteurs ont contribué à cette baisse. La disponibilité du carburant s'est améliorée par rapport à l'année précédente, réduisant les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Le taux de change s'est également stabilisé sur le marché formel, soutenu par une réduction du financement monétaire du déficit fiscal. Par ailleurs, les cours mondiaux des produits alimentaires ont affiché une baisse relative, confirmée par l'indice des prix de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), offrant un certain répit sur les prix des produits importés.

Toutefois, malgré cette modération, plusieurs éléments ont continué d'exercer une pression haussière sur les prix et ont tiré l'inflation vers le haut. Parmi ces facteurs figure le renchérissement du coût d'approvisionnement des marchandises, notamment dû au rançonnage et aux risques accrus dans le transport des biens.

En outre, le déséquilibre persistant entre l'offre et la demande, aggravé par l'insécurité et les perturbations de la production nationale, contribue également à maintenir les prix à un niveau élevé. Enfin, le climat général d'incertitude alimente les anticipations inflationnistes, poussant les agents économiques à ajuster les prix en prévision de chocs futurs.

En somme, l'évolution de l'inflation en glissement annuel confirme un ralentissement du rythme de hausse des prix. Toutefois, malgré cette décélération, les niveaux d'inflation demeurent très élevés. En pratique, même si l'inflation a commencé à reculer par rapport aux pics enregistrés les années précédentes, elle reste trop élevée pour permettre une amélioration tangible du pouvoir d'achat des ménages.



Tableau 3 : Évolution de la situation de l'Indice des prix à la consommation (IPC)

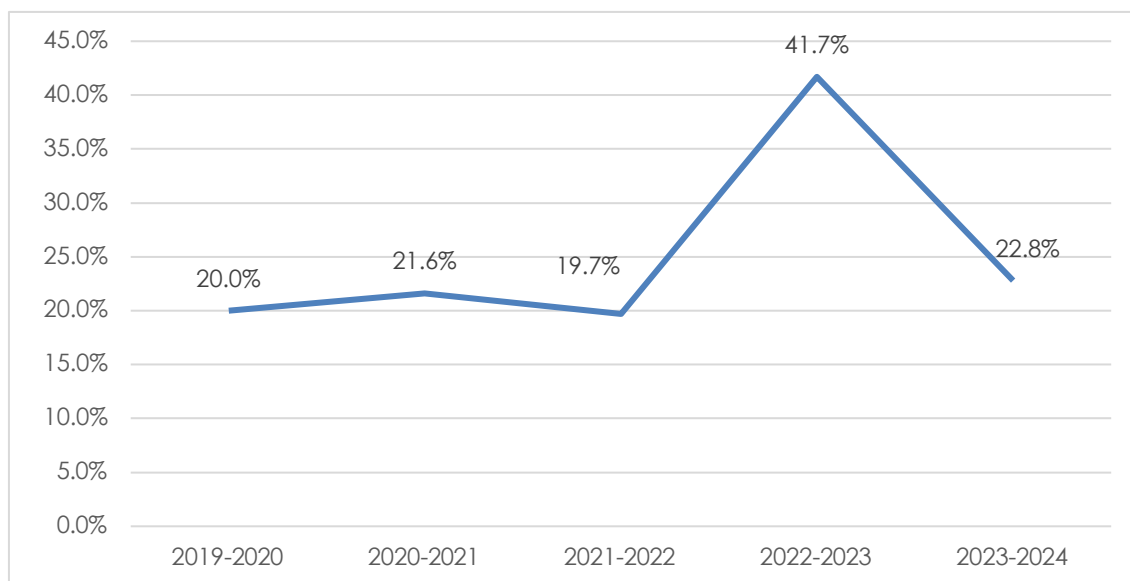
Mois	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Glissement annuel en % (2022-2023)	Glissement annuel en % (2023-2024)
Octobre	157.7	188.7	277.7	341.1	47.1	22.8
Novembre	158.5	197.5	287.4	351.1	45.5	22.2
Décembre	160.1	199.5	295.8	358.6	48.2	21.2
Janvier	162.0	200.8	299.7	362.5	49.9	20.9
Février	163.7	204.9	303.6	373.6	48.2	23.0
Mars	165.5	208.3	308.8	391.3	48.3	26.7
Avril	167.0	211.6	312.9	398.2	47.9	27.3
Mai	168.7	215.6	315.7	404.9	46.4	28.3
Juin	170.8	220.4	317.1	40.9	43.9	28.9
Juillet	174.3	227.5	317.9	413.3	39.8	30.0
Août	177.9	234.9	322.4	41.9	37.3	29.3
Septembre	180.5	250.2	329.9	421.8	31.8	27.9
Moyenne Annuelle	167.2	213.3	307.4	386.8	44.1	25.8

Source : IHSI, Bureau des Prix

Le marché des changes a connu une évolution plus favorable au cours de l'exercice. Le prix du dollar américain, monnaie de référence dans les transactions locales et internationales, a marqué une décélération notable.

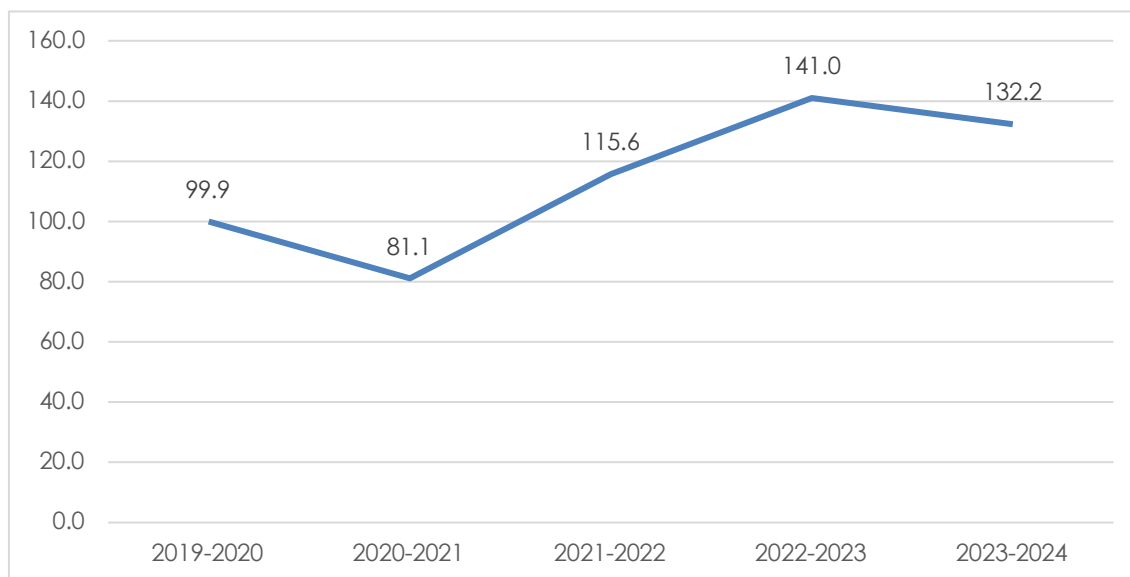
En moyenne annuelle, la gourde s'est appréciée de 6,2 % par rapport au dollar américain. Le taux de change moyen s'est établi à 132,2 gourdes pour un dollar, contre 141,0 gourdes en 2022-2023. Cette appréciation relative a dans une certaine mesure contribué à limiter la transmission des prix internationaux à l'économie locale, particulièrement en ce qui concerne les biens importés, très présents dans la consommation nationale.

Figure 4 : Évolution de l'inflation de fin de période (en glissement annuel) de 2019-2020 à 2023-2024



Source : IHSI, Les Coins de l'IPC

Figure 5 : Évolution du taux de change moyen de 2019-2020 à 2023-2024



Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

Emmanuel L. L.

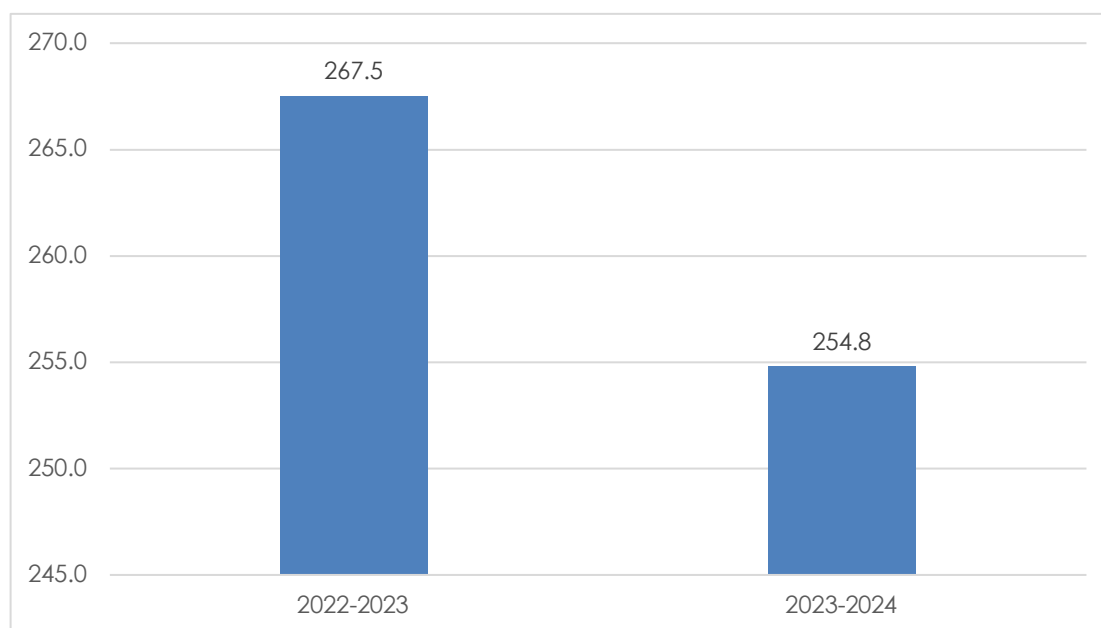
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS

2.1. LE BUDGET 2023-2024 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION

Le budget initial de la République d'Haïti en 2023-2024 a été publié dans le journal officiel *Le Moniteur* en septembre 2023 en accord avec la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF) qui stipule en son article 44 que le budget doit être publié au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le budget est rentré en vigueur le 1er octobre 2023, soit au début de l'exercice fiscal. Cependant, des changements dans les priorités du Gouvernement ainsi que des difficultés dans la mobilisation des ressources prévues ont obligé les autorités à adopter un budget rectificatif en août 2024.

Le budget initial prévoyait des ressources et dépenses de l'ordre 320,6 milliards de gourdes. Les difficultés mentionnées précédemment ont conduit à une réduction de l'enveloppe de l'ordre de 20,0%, portant les ressources et dépenses prévues à 254,8 milliards de gourdes dans le budget rectificatif. Ce montant était 4,8% moins élevé que celui du budget 2022-2023 (267,5 milliards de gourdes).

Figure 6 : Budgets de la République d'Haïti en milliards de gourdes : 2022-2023 vs 2023-2024



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2022-2023 et 2023-2024

2.1.1. Les grandes orientations du budget 2023-2024

Le budget 2023-2024 a été élaboré dans un contexte socioéconomique particulièrement difficile, marqué par la persistance de l'insécurité, un sixième ralentissement successif de l'activité économique et un environnement international empreint d'incertitudes. Malgré un certain recul de l'inflation et un ralentissement de la dépréciation de la gourde, l'économie nationale a continué de subir les effets des chocs combinés.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a présenté le budget 2023-2024, lequel prévoyait principalement la mise en œuvre des actions suivantes :

1. Le renforcement de la Police Nationale d'Haïti (PNH) afin de lutter contre l'insécurité et la prolifération des gangs armés ;
2. L'amélioration de la gouvernance de la PNH à travers la déconcentration de l'enveloppe budgétaire allouée à l'institution policière afin de mieux prendre en compte les besoins exprimés au niveau des départements ;
3. Le renforcement de l'État de droit par l'organisation de la consultation populaire en vue de doter le pays d'une nouvelle constitution mieux adaptée aux nouveaux enjeux et des élections pour renouveler le personnel politique ;
4. L'implémentation des programmes sociaux du Gouvernement, notamment la Politique nationale de Protection et de Promotion sociales (PNPPS), afin de mitiger les effets de l'inflation sur les plus pauvres, combattre l'insécurité alimentaire, et ainsi créer les conditions de mise en œuvre de certaines réformes nécessaires ;
5. Le financement des campagnes agricoles pour mitiger la hausse anticipée de l'inflation ;
6. La mise en œuvre du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) après le tremblement de terre du 14 août 2021 ; en mettant l'accent



sur l'axe 3 relatif aux infrastructures résilientes touchant notamment les travaux publics, l'agriculture, l'éducation et l'environnement ;

7. Le soutien au développement du secteur privé afin de favoriser la création d'emplois dans l'économie ;
8. Le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le financement du terrorisme et le blanchiment des avoirs ;
9. La dotation de l'administration publique d'un cadre global rénové intégrant la révision des lois organiques des Ministères et des organismes déconcentrés et autonomes pour améliorer les services publics et mieux répondre aux besoins de la population ;
10. L'amélioration de la transparence dans les organismes autonomes, en particulier le fonctionnement régulier des Conseils d'Administration ;
11. Le renforcement des organismes de contrôle (CSCCA, UCREF, ULCC, CNMP, IGF) ;
12. La prise en compte de la dimension genre et l'intégration des personnes handicapées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ; et ;
13. La lutte contre la traite des personnes.

2.1.2. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, le Gouvernement a formulé les principaux objectifs macroéconomiques suivants :

1. Un taux de croissance de 0,7% ;
2. Un taux d'inflation en moyenne de 16,8% (en glissement annuel) ;
3. Une pression fiscale de 6,6% ;



4. Un plafond du déficit budgétaire de 1,8% du PIB, devant conduire à une diminution du financement monétaire par la BRH ;
5. La stabilisation de la monnaie nationale ;
6. La stabilisation des dépenses courantes en pourcentage du PIB et l'augmentation de la part consacrée aux dépenses en capital ;
7. Une meilleure et pérenne mobilisation des recettes au seuil de la capacité des organismes de perception ; et
8. L'amélioration de l'accessibilité des Bons du Trésor aux ménages,

Il convient de noter que le Gouvernement n'a pas défini de cibles précises pour les deux derniers objectifs macroéconomiques, ce qui rend difficile l'évaluation de leur atteinte.

2.1.3. Des réformes pour améliorer le cadre de gestion des finances publiques

Le Gouvernement a énoncé un ensemble de projets de réformes qu'il comptait initier ou continuer à implémenter au cours de l'année fiscale dans le but d'améliorer les finances publiques. Ces réformes incluent :

1. La mise en œuvre du Plan d'action du Code fiscal et du Code des douanes qui ont été adoptés en décembre 2022 ;
2. L'interconnexion et l'échange d'informations entre les organismes de perception et la Direction Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
3. La mise en place d'un cadre réglementaire relatif au secteur des produits pétroliers (incluant la révision de la loi du 5 février 1995 instituant le droit d'accise variable sur les produits pétroliers) et le renforcement des institutions de régulation ;



4. La révision du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) ;
5. Le renforcement de notre capacité de réponse aux risques de catastrophes naturelles ;
6. La mise en place de la structure de gouvernance définie dans la Politique nationale de Promotion et de Protection Sociales (PNPPS) et la finalisation des plans d'actions associées à sa mise en œuvre.

2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2023-2024

2.2.1. Les Voies et Moyens en 2023-2024

Les ressources prévues dans le budget rectificatif en 2023-2024 étaient globalement composées d'environ 67,8% de ressources courantes, 25,9% de dons et 6,3% de produits de financement.

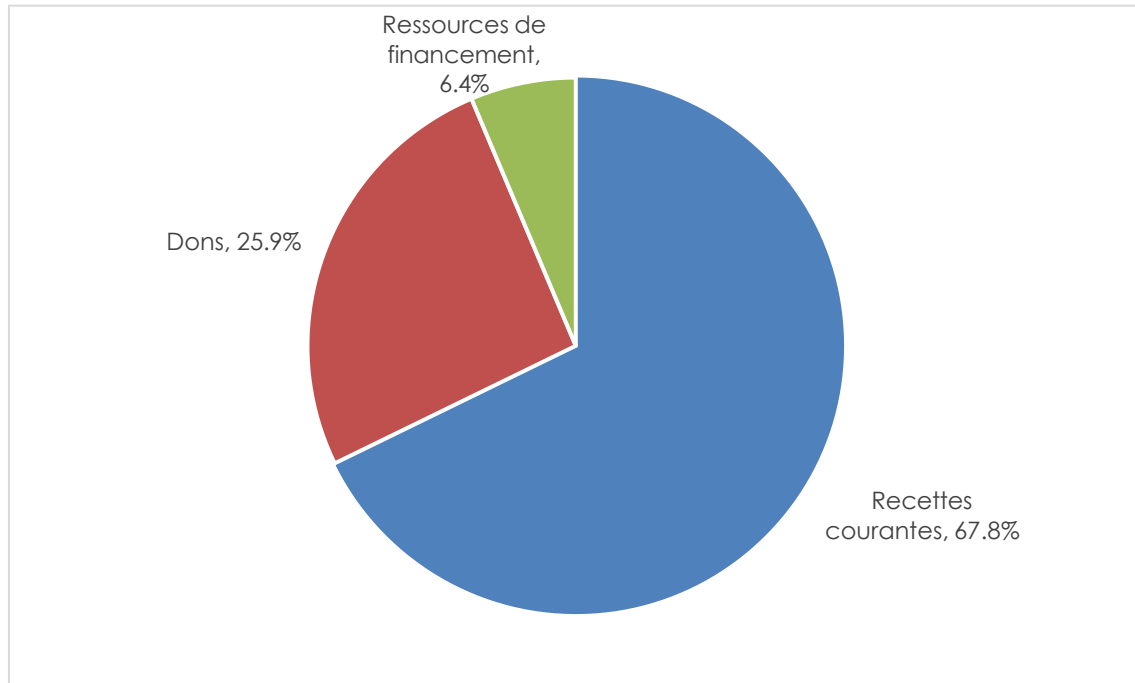
- Les projections de recettes courantes totalisaient 172,7 milliards de gourdes et constituaient la plus grande source de financement du budget. Les projections de recettes courantes étaient essentiellement subdivisées en recettes internes (73,6%) et en recettes douanières (26,0%). Les « autres ressources domestiques » étaient relativement faibles (0,4%).
- Les ressources de financement prévues totalisaient 16,2 milliards de gourdes et devaient provenir du tirage sur emprunt (56,6%) et de 43,4% d'autres financements internes des projets.

Dans ce budget rectificatif, le Gouvernement n'a prévu aucun financement issu du financement monétaire. Ce choix budgétaire est conforme aux objectifs établis de réduire le recours au financement monétaire dans le but de combattre l'inflation et de soutenir la devise nationale.



- Enfin, les dons – dont les prévisions étaient établies à 65,9 milliards de gourdes – proviendraient entièrement des dons en aide aux projets.

Figure 7 : Prévisions de ressources selon les sources de financement en 2023-2024



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2023-2024

2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2023-2024

Les dépenses publiques sont globalement divisées en dépenses courantes et dépenses de capital. La première catégorie représentait 55,3% du budget rectificatif en 2023-2024. En valeur absolue, les prévisions de dépenses courantes totalisaient 141,0 milliards de gourdes pour l'exercice. Quant aux dépenses de capital, elles étaient estimées à 113,8 milliards de gourdes, soit 44,7% du budget.

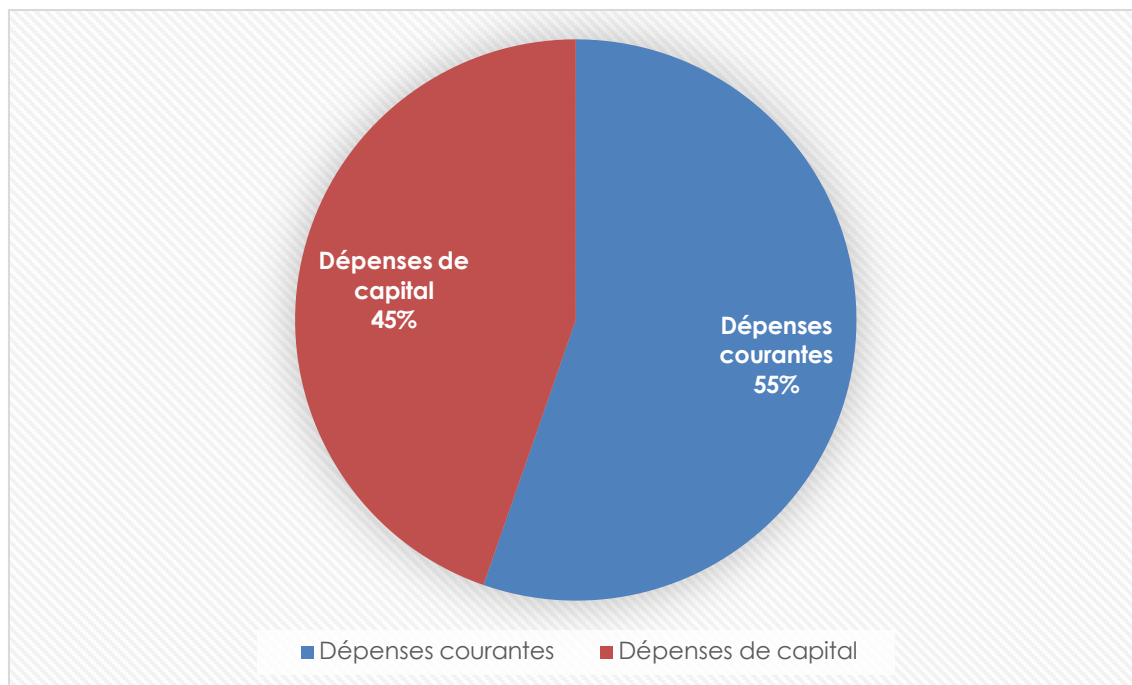
- Les sous-composantes des prévisions de dépenses courantes ont été, par ordre d'importance, les salaires et traitements qui représentaient plus de la moitié des dépenses courantes et qui se chiffraient à 80,6 milliards de gourdes, les achats de biens et services par l'Administration publique (45,4 milliards de gourdes), les transferts et subventions (13,4 milliards de gourdes)

Emmanuel J. J. J.

et les intérêts (1,7 milliards de gourdes).

- Les dépenses de capital étaient prévues à 113,8 milliards de gourdes et incluaient les dépenses d'immobilisation (2,9 milliards de gourdes, les dépenses de programmes et projets (88,9 milliards de gourdes) et les dépenses d'amortissement de la dette interne et externe (21,9 milliards de gourdes).

Figure 8 : Répartition des prévisions de dépenses courantes et de capital en 2023-2024



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2023-2024

2.2.3. Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget

Une concentration des prévisions de dépenses budgétaires a été observée en 2023-2024. En effet, 52,5% du budget était alloué à cinq (5) postes budgétaires et entités administratives. En valeur absolue, les dépenses prévues pour ces postes ont totalisé 133,8 milliards de gourdes. Par ordre d'importance, il s'agissait :

1. Du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (13,5% de l'enveloppe globale) ;



2. Du ministère de la Justice et de la sécurité publique (10,7% de l'enveloppe globale) ;
3. Du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (10,0% de l'enveloppe globale) ;
4. De la dette publique (9,3% de l'enveloppe globale) ;
5. Du ministère des Affaires Sociales et du Travail (9,1% de l'enveloppe globale).

Tableau 4 : Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2023-2024

POSTE BUDGÉTAIRE	ALLOCATIONS (HTG)	POIDS (%)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	34,320,592,450.00	13.5%
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	27,183,834,227.00	10.7%
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	25,524,294,451.00	10.0%
DETTE PUBLIQUE	23,608,760,747.00	9.3%
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL	23,191,748,185.00	9.1%
TOTAL	133,829,230,060.00	52.5%

Source : Budget général de la République d'Haïti en 2023-2024

2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques

Parmi les cinq grands secteurs définis dans le budget, le secteur social s'est vu allouer la plus grande partie des dépenses, soit 29,6% des dépenses, une somme équivalente à 75,4 milliards de gourdes. Cette somme était répartie entre des dépenses de fonctionnement (38,9 milliards de gourdes) et des dépenses d'investissement (36,5 milliards de gourdes).

Le secteur économique constituait le deuxième secteur le plus important en termes de dépenses budgétaires, soit 25,9% ou 66,1 milliards de gourdes divisées entre des dépenses de fonctionnement (21,2 milliards de gourdes) et

d'investissement (44,9 milliards de gourdes).

Les « Autres administrations » constituaient le troisième secteur le plus important en termes de dépenses prévues, soit 23,3% ou 59,3 milliards de gourdes allouées presque entièrement à des dépenses de fonctionnement (59,3 milliards de gourdes).

Le secteur politique accaparait 20,0% des dépenses prévues dans le budget, soit 50,8 milliards de gourdes, montant réparti en 43,5 milliards de gourdes allouées aux dépenses de fonctionnement et 7,4 milliards de gourdes allouées aux dépenses d'investissement.

Finalement, seulement 1,2% des dépenses prévues étaient allouées au secteur culturel, soit 3,0 milliards de gourdes attribuées presque entièrement à des dépenses de fonctionnement.

Tableau 5 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2023-2024

SECTEUR	FONCTIONNEMENT (HTG)	INVESTISSEMENT (HTG)	TOTAL	POIDS
SECTEUR ECONOMIQUE	21,173,536,389.0	44,950,875,928.0	66,124,412,317.0	25.9%
SECTEUR POLITIQUE	43,470,169,900.0	7,377,667,106.0	50,847,839,005.0	20.0%
SECTEUR SOCIAL	38,886,698,132.0	36,512,031,724.0	75,398,729,856.0	29.6%
SECTEUR CULTUREL	3,038,429,643.0	74,431,871.0	3,112,861,514.0	1.2%
AUTRES ADM	59,259,165,937.0	77,593,371.0	59,336,759,308.0	23.3%
TOTAL	165,828,000,001.0	88,992,600,000.0	254,820,602,000.0	100.0%

Source : Budget général rectificatif de la République d'Haïti en 2023-2024

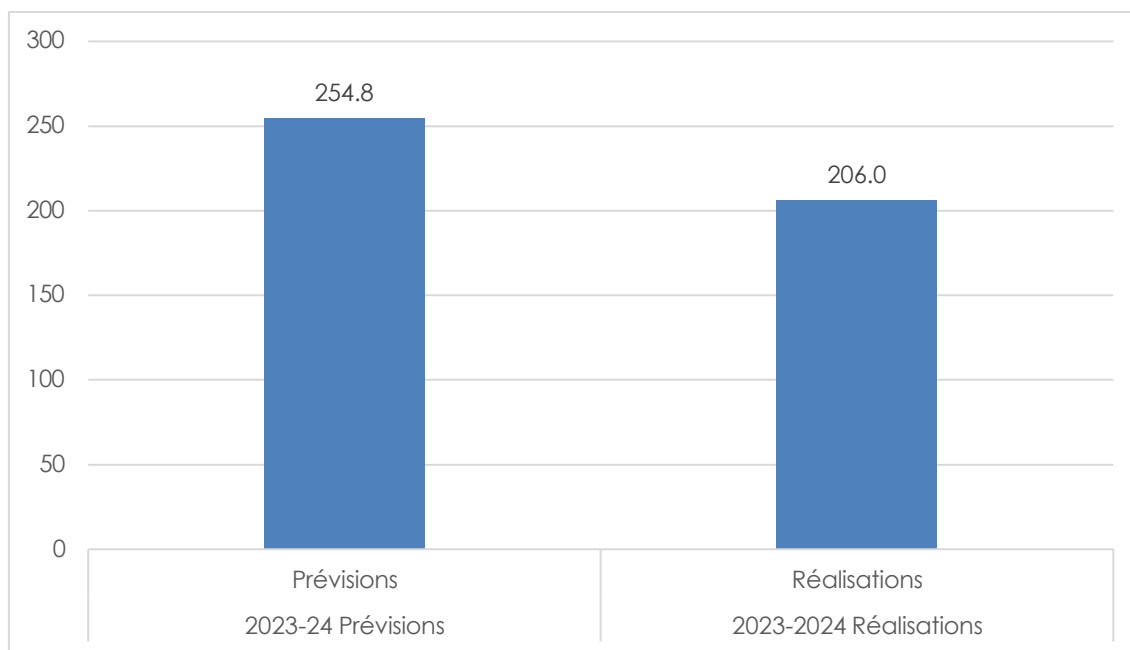
2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2023-2024

2.3.1. *Des objectifs de réalisation de ressources non atteints, mais en hausse par rapport à l'année fiscale précédente*

Dans l'ensemble, les ressources budgétaires effectivement collectées en 2023-2024 par le Trésor public étaient composées d'environ 82,7% de recettes courantes, de 12,6% de dons et 4,7% de produits de financement.

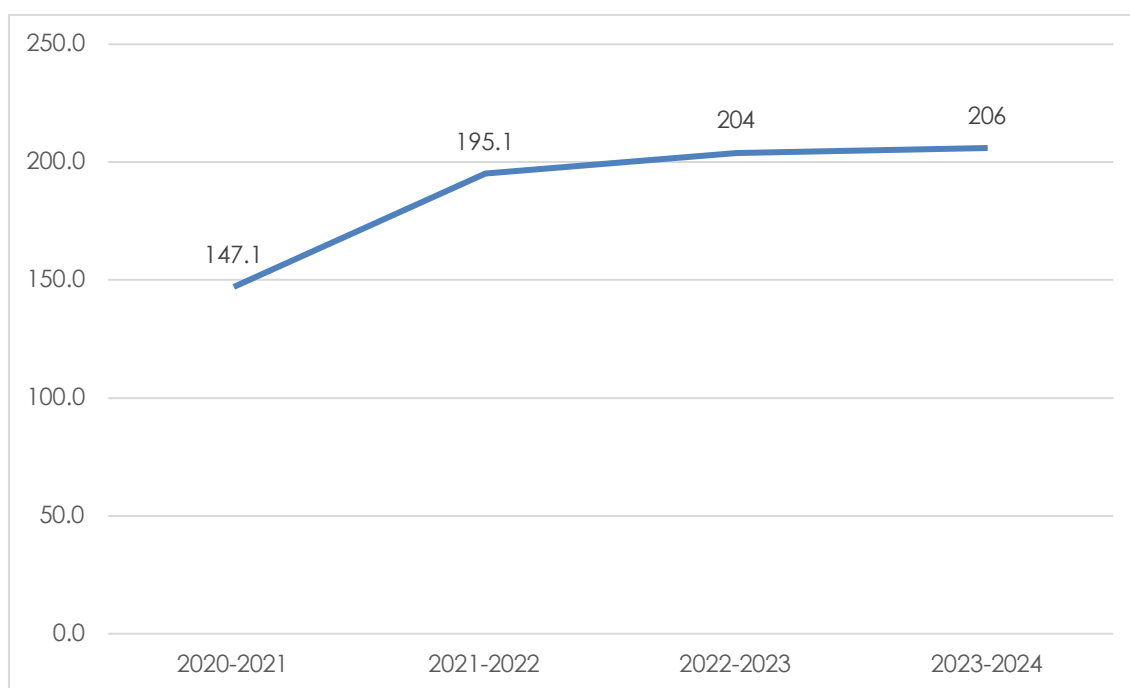
Par rapport aux prévisions, les ressources publiques ont été réalisées à hauteur de 80,8%. En effet, les ressources publiques ont atteint 205,9 milliards de gourdes alors qu'elles étaient prévues à hauteur de 254,8 milliards de gourdes. Cela signifie que le Gouvernement n'a pas été en mesure de collecter près de 19,2% des objectifs de prévisions de ressources du budget rectificatif.

Figure 9 : Prévisions versus réalisations de ressources en 2023-2024 (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Figure 10 : Évolution des ressources publiques réelles (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

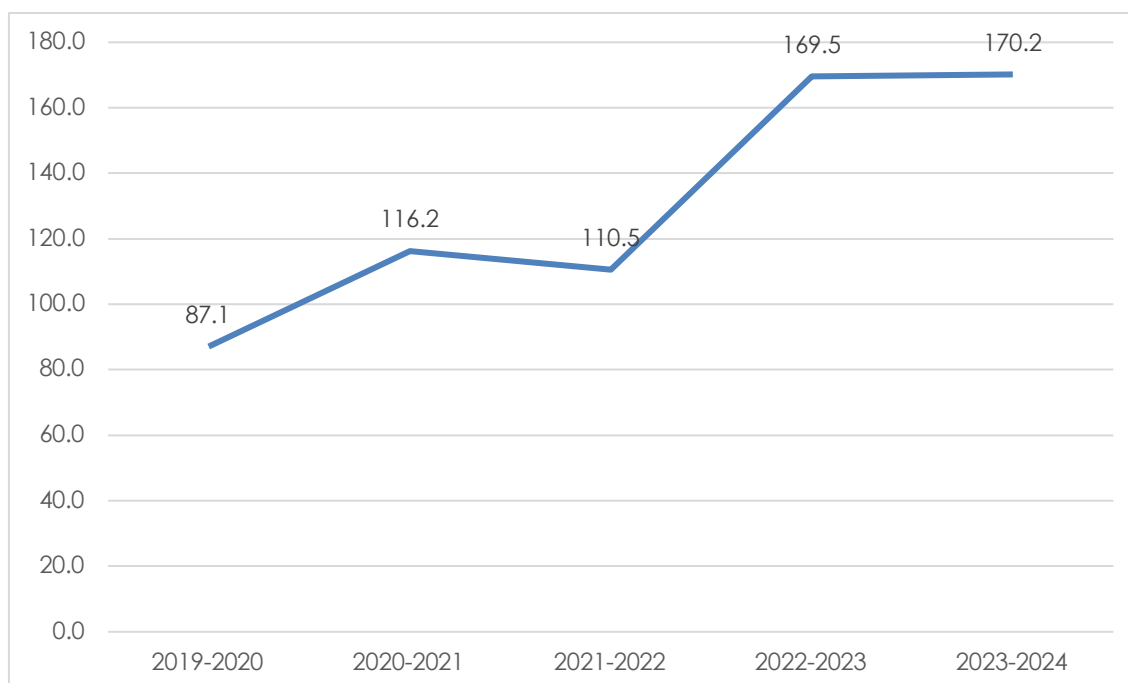
2.3.2. Des recettes courantes constituant la première source de financement du budget

Les recettes courantes sont demeurées pratiquement stables en 2023-2024, avec une croissance limitée de 0,4 %, après la forte hausse de 53,5 % enregistrée en 2022-2023. Elles se sont établies à 170,2 milliards de gourdes, représentant environ 82,7 % des ressources totales mobilisées au cours de l'exercice. En d'autres termes, les recettes courantes ont constitué la principale source de financement des dépenses budgétaires en 2023-2024.

L'ensemble des composantes des recettes courantes a évolué de manière modérée entre les deux derniers exercices. Les recettes internes ont atteint 110,0 milliards de gourdes, contre 108,1 milliards en 2022-2023, tandis que les recettes douanières sont restées quasiment inchangées, totalisant 60,1 milliards de gourdes contre 59,7 milliards l'année précédente.

En revanche, les « autres ressources domestiques » — principalement constituées des contributions des entreprises publiques — ont connu une forte contraction, passant de 1,9 milliard de gourdes en 2022-2023 à seulement 0,2 milliard en 2023-2024. Cette chute significative reflète les difficultés persistantes du secteur des entreprises publiques et limite dans une certaine mesure la capacité de financement interne de l'État.

Figure 11 : Évolution des recettes courantes (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.3.3. Des dons en hausse

En 2023-2024, les dons reçus par le Gouvernement ont augmenté de 13,2 %, passant de 23,0 milliards de gourdes en 2022-2023 à 26,0 milliards. Cette évolution marque un retour à la tendance haussière, après la contraction de 8,4 % observée l'année précédente. Mise à part cette baisse ponctuelle, les dons avaient affiché quatre années consécutives de progression.

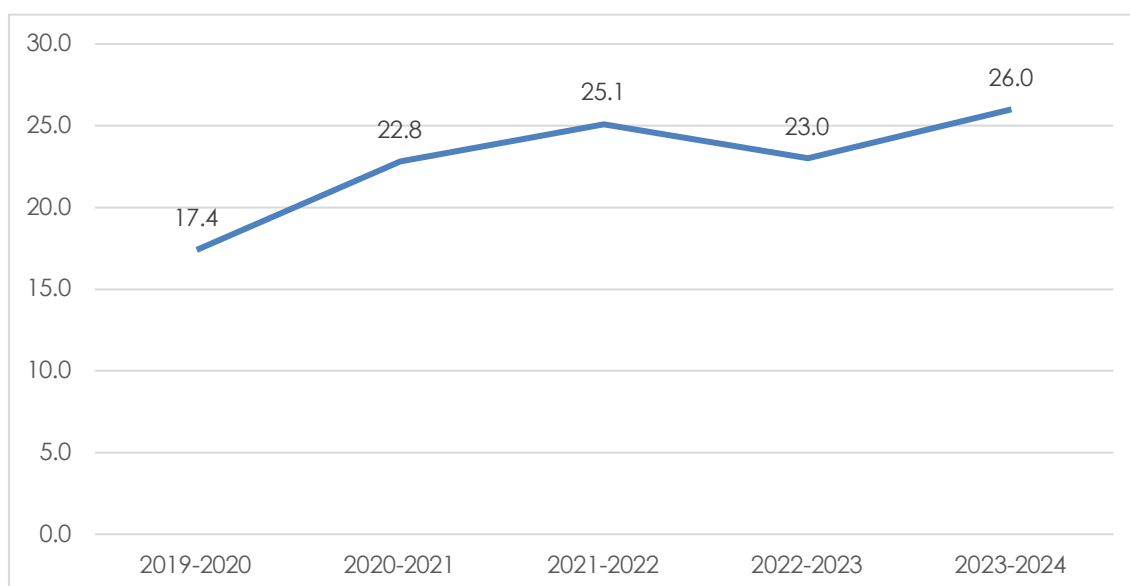
La hausse enregistrée au cours de l'exercice est principalement imputable à

l'augmentation significative des dons d'aide aux projets, qui ont progressé de 18,3 % (+4,0 milliards de gourdes), pour atteindre 25,9 milliards. Toutefois, malgré cette amélioration, la performance demeure très en-deçà des projections gouvernementales : la loi de finances anticipait en effet 66,0 milliards de gourdes de dons-projets pour l'exercice. Le taux de réalisation s'établit ainsi à seulement 39,3 %, révélant un important écart entre les prévisions et les financements effectivement mobilisés.

Les dons en appui budgétaire global, quant à eux, se sont chiffrés à 0,1 milliard de gourdes en 2023-2024. Ce montant représente une contraction marquée par rapport au niveau de 1,1 milliard enregistré en 2022-2023. Toutefois, il dépasse les prévisions gouvernementales, qui n'anticipaient aucun financement de cette catégorie pour l'exercice.

Dans l'ensemble, bien que les dons aient enregistré une croissance appréciable en 2023-2024, leur dynamique met en évidence la forte volatilité des flux extérieurs et la persistance d'écarts substantiels entre les estimations inscrites dans le budget et les ressources effectivement mobilisées.

Figure 12 : Évolution des dons reçus (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.3.4. *Le financement externe continue sa hausse*

Les ressources de financement inscrites dans le budget 2023-2024 s'élevaient à 16,2 milliards de gourdes, tandis que les réalisations effectives se sont établies à 9,7 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation global de 60 %. Cependant, cette moyenne générale masque des contrastes très marqués entre les différentes sources de financement.

La catégorie des tirages sur emprunt constitue pratiquement la totalité du financement mobilisé durant l'exercice. Les réalisations ont atteint 9,1 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 99,5 %, indiquant que les décaissements prévus par les partenaires extérieurs ont été presque entièrement obtenus. Cette performance fait des tirages sur emprunt la principale, voire la seule source de financement ayant réellement soutenu le budget au cours de l'année.

À l'inverse, les autres financements internes affichent un résultat particulièrement faible. Sur les 7,0 milliards de gourdes attendues, seuls 592,1 millions ont été mobilisés, ce qui correspond à un taux d'exécution de 8,4 %. Cette contre-performance traduit des difficultés majeures à mobiliser les financements domestiques prévus.

Les autres types de financement inscrits au budget, tels que les bons du Trésor ou les emprunts auprès de la BRH, n'ont pas été utilisés en 2023-2024, comme l'indiquent les colonnes de réalisations nulles. Cette absence de mobilisation de certains instruments financiers limite la diversification des sources de financement du Gouvernement et accroît la dépendance vis-à-vis des emprunts extérieurs.

Ainsi, la structure du financement exécuté en 2023-2024 montre que l'essentiel des ressources provient presque exclusivement des tirages sur emprunt, tandis que les financements internes, pourtant appelés à jouer un rôle important dans le soutien de l'investissement public, n'ont contribué que marginalement au financement de l'État.



Tableau 6 : Ressources de financement du budget en 2023-2024

TYPES DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX DE RÉALISATION
Total des ressources de financement	16,173,438,139.0	9,696,553,475.1	60,0%
Tirages sur emprunt	9,151,038,139.0	9,104,486,256.2	99,5%
Bons du Trésor	0.0	0.0	N/A
Autres financements internes	7,022,400,000.0	592,067,218.9	8,4%
Emprunt BRH	0.0	0.0	N/A

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.3.5. Des montants de financement interne en chute libre

Le montant total provenant des financements intérieurs ou emprunts intérieurs a atteint 0,6 milliards de gourdes durant l'exercice 2023-2024, soit un maigre taux de réalisation de 8,4 %.

La forte chute des emprunts intérieurs est due à l'absence totale de financement issu des autres financements internes de projets prévus à hauteur de 7,0 milliards de gourdes, mais qui ont seulement atteint 0,6 milliards de gourdes.

Comme prévu dans le budget, le financement issu des bons du Trésor et des emprunts de la BRH a été nul. Cependant, il convient de souligner que le montant de financement des bons du Trésor dans le budget rectificatif et réalisé n'est pas cohérent avec l'objectif clairement énoncé dans le budget d'étendre l'accessibilité des bons du Trésor aux ménages.

2.4. EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2023-2024 : DIFFICULTÉ À EXÉCUTER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

2.4.1. Des dépenses qui témoignent d'une incapacité à réaliser totalement les déboursés



Alors que le budget rectificatif projetait un solde nul pour l'exercice fiscal 2023-2024, l'exécution budgétaire s'est soldée par un surplus de 6,4 milliards de gourdes. Ce résultat s'explique en grande partie par un décalage entre la mobilisation des ressources et la capacité réelle de réaliser les dépenses programmées.

En effet, si 80,8 % des recettes prévues ont été encaissées, seulement 78,3 % des dépenses inscrites au budget ont été effectivement exécutées. Concrètement, sur les 254,8 milliards de gourdes autorisées en dépenses, le Gouvernement n'en a décaissé que 199,6 milliards. Cet écart traduit une difficulté persistante à mettre en œuvre l'ensemble des engagements financiers prévus, en particulier dans les segments nécessitant des capacités techniques, organisationnelles ou opérationnelles plus élevées.

2.4.2. Des Dépenses largement allouées au fonctionnement de l'État

Les dépenses totales incluent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement accaparaient la part du lion du budget, représentant 65,1% des déboursés prévus au cours de l'exercice fiscal. En termes réels, les dépenses de fonctionnement ont atteint 161,0 milliards de gourdes, soit 80,7% des déboursés totaux.

Les dépenses courantes ont totalisé 140,3 milliards de gourdes, représentant la plus grande portion des dépenses de fonctionnement (87,2%). Elles étaient suivies par l'amortissement de la dette qui totalisait 19,1 milliards de gourdes, soit 11,9% des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'immobilisations de 1,5 milliards de gourdes, soit 0,9% des dépenses de fonctionnement. Ces trois comptes fiscaux combinés représentaient 80,7% des dépenses totales.

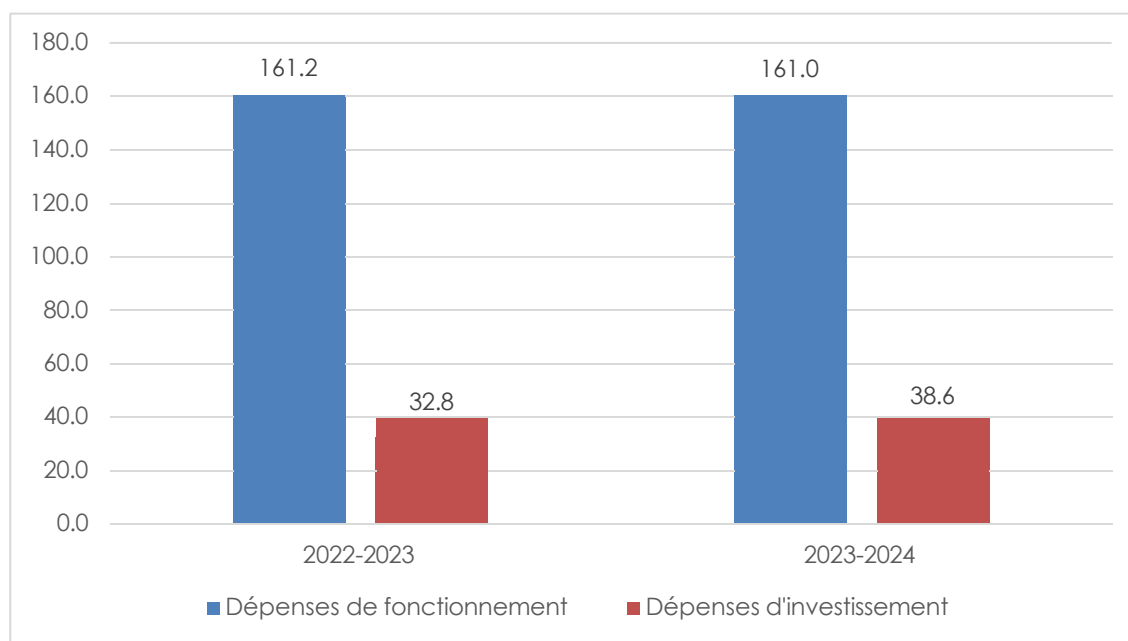
En termes d'exécution des différents types de dépenses de fonctionnement, les dépenses courantes qui incluent les dépenses de salaires et traitement ont été



réalisées à 97,1%. Ce taux de réalisation est aligné avec les dernières années et reflète la nécessité que le Gouvernement continue à fonctionner peu importe les conditions économiques du pays.

Les dépenses d'immobilisation ont été réalisées à hauteur de 52,7 % pour atteindre 1,5 milliards de gourdes contre 2,9 milliards de gourdes initialement budgétées. Quant à l'amortissement de la dette, ce poste budgétaire a été exécuté à 87,4% pour atteindre 19,1 milliards de gourdes par rapport aux 21,9 milliards de gourdes qui ont été budgétées.

Figure 13 : Évolution de l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2022-2023 et 2023-2024 (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercices 2022-2023 et 2023-2024

2.4.3. Un exercice fiscal marqué par de sérieuses difficultés à réaliser les dépenses d'investissement

L'exécution des dépenses d'investissement durant l'exercice 2023-2024 a de nouveau été caractérisée par d'importantes difficultés, comme cela avait déjà été observé l'année précédente. Sur les 89,0 milliards de gourdes inscrites au

budget rectificatif, seulement 38,6 milliards ont effectivement été dépensées, soit un taux de réalisation de 43,8 %. Cette contre-performance confirme la persistance d'un écart structurel entre les prévisions et la capacité opérationnelle du Gouvernement à mettre en œuvre les programmes et projets d'investissement.

Les dépenses financées sur ressources locales ont été particulièrement faibles, atteignant seulement 3,6 milliards de gourdes, soit 26,1 % des montants prévus et 33,7 % des dépenses d'investissement effectivement réalisées. Comparées à 2022-2023, elles ont chuté de 67,4 %, reflet direct des contraintes de liquidité et de la sous-réalisation des recettes publiques.

À l'inverse, les projets financés par dons et emprunts ont augmenté pour atteindre 34,9 milliards de gourdes, une progression de 60,3 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, leur taux de réalisation demeure limité à 46,5 %, signe que les obstacles opérationnels continuent d'affecter la mise en œuvre des projets.

L'exécution des dépenses d'investissement doit être aussi comprise au regard de la faiblesse des ressources mobilisées. La sous-réalisation des recettes a certainement contraint le Gouvernement à réduire les dépenses d'investissement, plus aisément compressibles que les dépenses de fonctionnement.

L'analyse des recettes courantes révèle une forte concentration des ressources fiscales autour de trois grands postes qui dominent largement la mobilisation interne : les taxes sur les biens et services, qui représentent 34,7 % des recettes courantes ; les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales : avec 35,3 % ; et enfin les impôts sur le revenu, qui en constituent 20,2 %. À eux seuls, ces trois champs d'impôts totalisent 90,2 % des recettes courantes de l'exercice 2023-2024. Au total, les recettes fiscales représentent 94,1 % des ressources courantes, contre seulement 5,9 % pour les recettes non fiscales, mettant en évidence une forte dépendance du financement public à un



nombre limité de sources fiscales, principalement indirectes.

Tableau 7 : Répartition des ressources domestiques par champs d'impôts

CHAMPS D'IMPOTS	RECETTES RÉALISÉES (HTG)	POIDS
RECETTES FISCALES	160,172,879,284.7	94.1%
10- Impôts sur le revenu	34,424,358,385.0	20.2%
11-Taxe sur salaire ou taxe sur main-d'œuvre	958,759,638.4	0.6%
12-Impôts sur la propriété	483,899,513.1	0.3%
13-Taxes sur les biens et services	58,996,548,643.4	34.7%
14-Impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales	60,055,096,359.3	35.3%
15- Autres recettes fiscales	2,673,235,781.6	1.6%
16-Recettes des provinces (hors cap)	2,580,980,963.9	1.5%
RECETTES NON FISCALES	9,930,624,759.2	5.8%
20-Revenus des domaines et de l'entreprise	260,814,084.3	0.2%
21-Droits et frais adm., ventes non industrielles	2,306,657,652.5	1.4%
22-Amendes et sanctions	25,411,219.2	0.0%
23-Autres recettes non fiscales	352,660,755.4	0.2%
Recettes diverses	6,985,081,047.7	4.1%
		0.0%
31-Ventes d'immobilisations incorporelles	127,775,013.2	0.1%
TOTAL	170,231,279,057.0	100.0%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Tableau 8 : Dépenses de l'exercice 2023-2024 par catégorie en prévisions et en réalisations

CATÉGORIE DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX DE RÉALISATION
DÉPENSES	254,820,600,000.0	199,568,712,504.1	78.3%
A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	165,828,000,000.0	161,001,141,051.5	97.1%
Dépenses courantes	141,024,892,587.0	140,329,976,391.9	99.5%
Dépenses d'immobilisation	2,895,764,652.0	1,527,124,698.6	52.7%
Amortissement de la Dette publique	21,907,342,760.0	19,144,039,961.0	87.4%
B- DÉPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	88,992,600,000.0	38,567,571,452.7	43.3%

Financement local des programmes et projets	13,872,400,000.0	3,621,634,071.4	26.1%
Projets financés par les dons et les emprunts	75,120,200,000.0	34,945,937,381.3	46.5%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Omme Luefeyat.

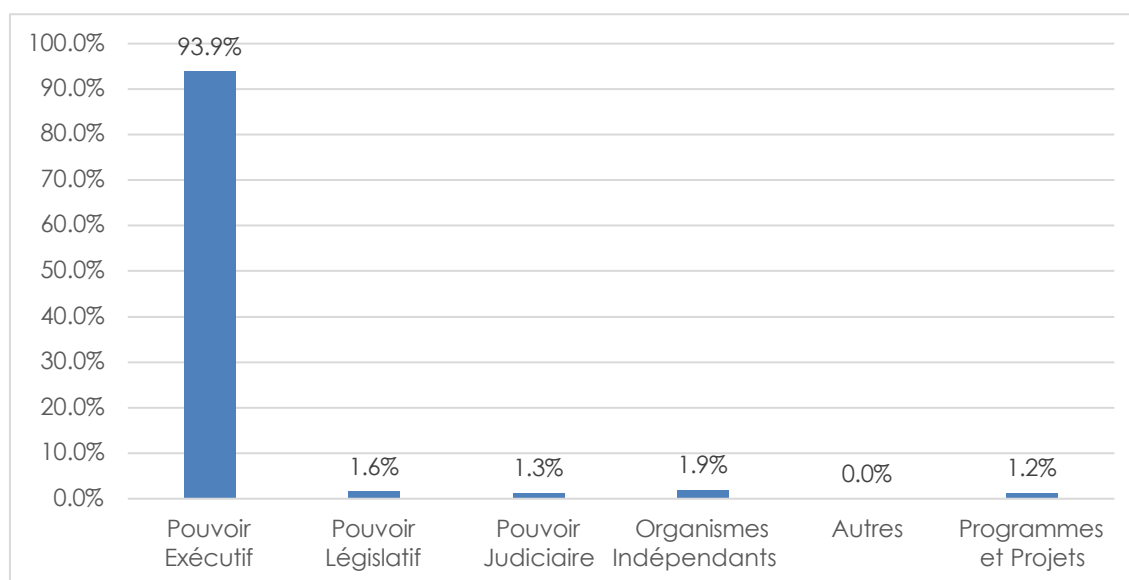
2.4.4. L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif

L'analyse de la répartition des déboursés au cours de l'exercice fiscal 2023-2024 montre une augmentation de la concentration des dépenses totales au sein du Pouvoir exécutif. La part des dépenses totales accaparées par l'Exécutif a augmenté de 92,0% à 93,9% pour atteindre 187,4 milliards de gourdes.

Quant à la branche législative, elle a bénéficié de 1,6% des dépenses publiques, soit 3,2 milliards de gourdes contre 3,6 milliards de gourdes réalisées en 2022-2023.

La branche judiciaire a bénéficié de 2,6 milliards de gourdes en termes de réalisations, soit 1,3% des dépenses totales déboursées. Ce montant est stable par rapport à l'exercice fiscal précédent. Finalement, les organismes indépendants ont déboursé 3,8 milliards de gourdes, stable par rapport à 3,7 milliards en 2022-2023. Ce montant représente 1,9% des dépenses totales réalisées en 2023-2024.

Figure 14 : Répartition des dépenses effectuées par pouvoir de l'État et autres Administrations



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.5. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

2.5.1. Un surplus budgétaire en 2023-2024

Les opérations budgétaires de l'exercice fiscal 2023-2024 se sont soldées par un surplus budgétaire de 6,4 milliards de gourdes. En effet, les ressources du Gouvernement ont atteint 205,9 milliards de gourdes alors que les dépenses publiques sont évaluées à 199,6 milliards de gourdes.

Tableau 9 : Ressources et dépenses effectives en 2023-2024 (en milliards de gourdes)

RUBRIQUES	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)
RESSOURCES	254,820,600,000.00	205,965,834,386.11
A- RECETTES COURANTES	172,678,000,000.00	170,231,279,056.99
Recettes internes	127,026,889,913.00	109,975,182,697.65
Recettes douanières	44,901,110,086.00	60,055,096,359.34
Autres ressources domestiques	750,000,000.00	201,000,000.00
B- DONS	65,969,161,861.00	26,038,001,854.03
Appui budgétaire global	0.00	124,264,347.92
Aide aux projets	65,969,161,861.00	25,913,737,506.11
C- FINANCEMENT	16,173,438,139.00	9,696,553,475.09
Tirages sur emprunt	9,151,038,139.00	9,104,486,256.21
Bons du Trésor	0.00	0.00
Autres financements internes	7,022,400,000.00	592,067,218.88
Emprunt BRH	0.00	0.00
DÉPENSES	254,820,600,000.00	199,568,712,504.14
A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	165,828,000,000.00	161,001,141,051.46
Dépenses courantes	141,024,892,587.00	\$40,329,976,391.89
Dépenses d'immobilisation	2,895,764,652.00	1,527,124,698.57
Amortissement de la Dette publique	21,907,342,760.00	19,144,039,961.00
B- DÉPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	88,992,600,000.00	38,567,571,452.68
Financement local des programmes et projets	13,872,400,000.00	3,621,634,071.37
Projets financés par les dons et les emprunts	75,120,200,000.00	34,945,937,381.31
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	0.00	6,397,121,881.97

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.5.2. *Explications du surplus budgétaire enregistré*

En général, un surplus budgétaire est interprété comme un signal positif : il reflète des finances publiques capables de couvrir les dépenses courantes tout en préservant la soutenabilité budgétaire. Toutefois, un surplus n'est pas automatiquement synonyme de bonne gestion, surtout lorsqu'il résulte d'une compression involontaire des dépenses essentielles, notamment celles liées à l'investissement public ou aux dispositifs de protection sociale destinés à amortir les chocs économiques.

L'analyse du solde budgétaire des cinq derniers exercices montre l'absence d'une tendance nette, principalement en raison du choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19. Après un déficit exceptionnel en 2020-2021, lié à la fois à l'effondrement des ressources et à l'augmentation des dépenses pour faire face à la crise, les finances publiques ont rebondi en 2021-2022, renouant avec un surplus. Depuis, la situation excédentaire s'est prolongée, faisant de 2023-2024 le troisième surplus consécutif, avec un résultat positif de 6,4 milliards de gourdes.

Bien que ce résultat soit comptablement favorable, il doit être interprété avec prudence. En effet, le surplus n'est pas attribuable à une discipline budgétaire maîtrisée ni à une amélioration structurelle de la gestion des finances publiques. Il découle plutôt d'un taux de réalisation des dépenses inférieur à celui des ressources, signe que l'État n'a pas été en mesure d'exécuter plusieurs dépenses prévues — particulièrement les dépenses d'investissement. Cette sous-exécution est liée en partie à un environnement sécuritaire très dégradé, qui limite l'avancement des projets, mais également à un phénomène de sous-performance autoréalisatrice : lorsque le Gouvernement anticipe une mobilisation insuffisante des ressources, il ajuste mécaniquement les dépenses discrétionnaires, notamment les programmes et projets financés sur ressources internes ou externes.

Cette tendance a des implications importantes. La sous-réalisation persistante des dépenses d'investissement réduit la capacité de l'État à stimuler l'activité économique, affaiblit le PIB potentiel et limite les effets multiplicateurs associés aux projets d'infrastructure, d'agriculture ou d'éducation. À terme, elle peut peser sur l'emploi, la productivité et même la stabilité macroéconomique, notamment si la faiblesse de l'investissement public entraîne une détérioration supplémentaire de l'offre et un renchérissement des coûts de production.

Par ailleurs, il convient de souligner que le surplus rendu public par le MEF ne reflète pas fidèlement la situation réelle des comptes, car les dépenses du Fonds national de l'Éducation (FNE) n'y sont pas intégrées alors que les ressources destinées à financer cet organisme le sont. Cette anomalie comptable, déjà signalée dans plusieurs rapports antérieurs, fausse la lecture des résultats budgétaires et devrait être corrigée pour renforcer la transparence et la cohérence des comptes publics. Dans ce contexte, il est difficile de considérer le surplus comme un indicateur pleinement positif.

Tableau 10 : Évolution du déficit budgétaire

EXERCICES	RESSOURCES (HTG)	DÉPENSES (HTG)	RÉSULTATS (HTG)
2019-2020	171,264,141,532.6	178,050,705,035.5	-6,786,563,502.9
2020-2021	147,076,636,635.5	202,678,251,072.0	-55,601,614,436.5
2021-2022	195,111,447,422.8	193,144,158,284.0	1,967,289,138.7
2022-2023	204,033,524,521.7	194,052,305,258.1	9,981,219,263.6
2023-2024	205,965,834,386.1	199,568,712,504.1	6,397,121,882.0

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

DEUXIÈME PARTIE

**ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE
L'EXERCICE FISCAL 2023-2024**

I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2023-2024

1.1. LE PIB : UN INDICATEUR CLÉ EN DÉTÉRIORATION CONTINUE

Dans le cadre budgétaire publié au début de l'exercice fiscal 2023-2024, le Gouvernement anticipait une croissance de 0,7%, ce qui aurait permis au pays d'interrompre une séquence de cinq années de contraction économique. Cependant, l'activité économique a suivi une trajectoire opposée et le produit intérieur brut a reculé de 4,2%.

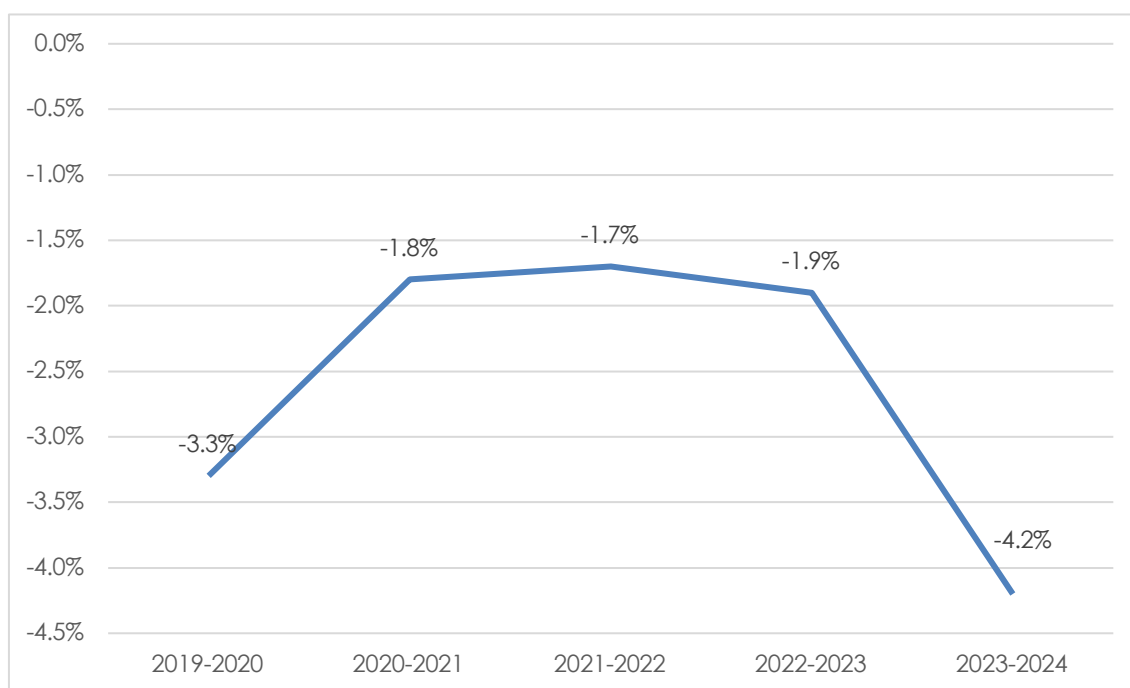
L'année 2023-2024 s'est avérée être la période la plus difficile des six dernières années sur le plan de la croissance. La contraction enregistrée dépasse même celle de 2019-2020, estimée à moins de 3,3%, au moment où Haïti subissait simultanément les effets de la crise sanitaire mondiale et des perturbations internes. L'économie nationale se trouve désormais à un point critique où des mesures rapides, cohérentes et structurelles sont nécessaires pour enrayer cette tendance.

Selon les Comptes économiques de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, plusieurs facteurs expliquent la contre-performance enregistrée en 2023-2024. L'insécurité généralisée, alimentée par la montée des groupes armés, a paralysé la chaîne d'approvisionnement, découragé les investissements et perturbé le fonctionnement normal de secteurs clés. La fermeture de l'Aéroport International Toussaint Louverture ainsi que les difficultés d'accès au Port de Port-au-Prince ont également limité les échanges commerciaux et le flux de biens essentiels. À cela s'ajoutent des aléas climatiques, dont des épisodes de sécheresse prolongée, qui ont affecté la production agricole et aggravé les pertes dans un secteur déjà fragilisé.

Ce recul persistant de la croissance met en évidence la dégradation continue d'un indicateur fondamental de l'économie haïtienne. Il souligne l'urgence de

restaurer la sécurité, de renforcer les infrastructures stratégiques et de stabiliser l'environnement macroéconomique afin de créer les conditions minimales d'un redressement durable.

Figure 15 : Décélération de la croissance du PIB entre 2019-2020 et 2023-2024



Source : IHSI, Les Comptes Économiques de 2019-2020 à 2023-2024

1.2. LES IDE AMORCENT UNE REPRISE, MAIS DEMEURENT EXTREMEMENT FAIBLES

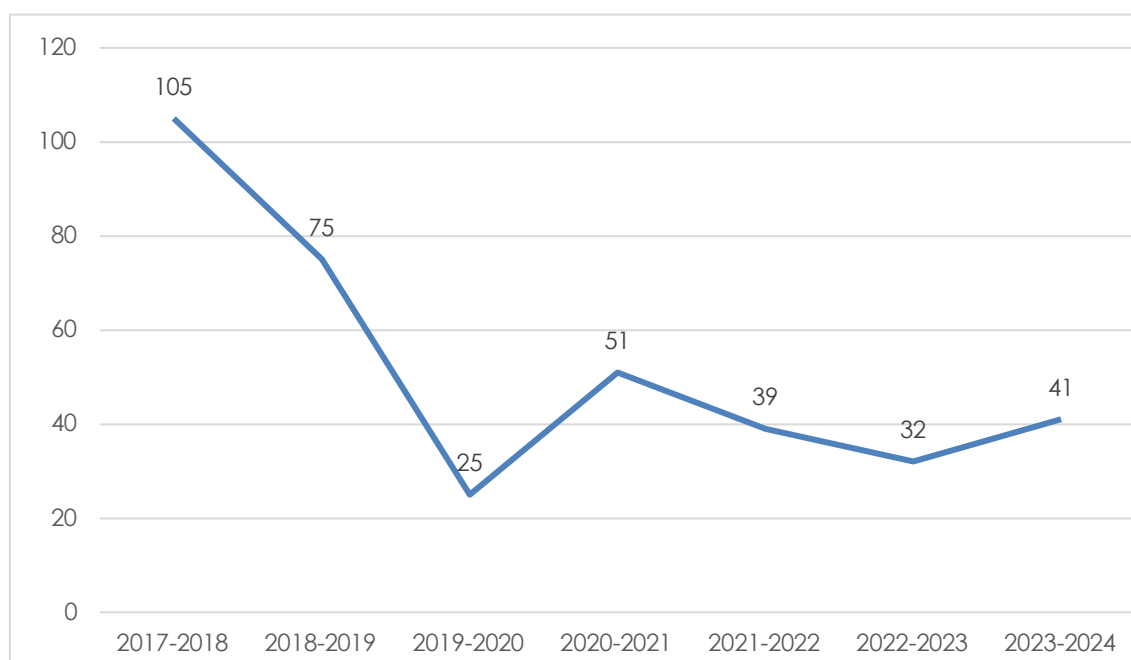
Les investissements directs étrangers (IDE) constituent un indicateur essentiel de la capacité d'un pays à attirer des capitaux nécessaires à son développement. Dans des économies comme celle d'Haïti, où l'épargne nationale et les capacités internes d'investissement sont limitées, les IDE jouent un rôle encore plus déterminant. Ils sont toutefois très sensibles aux chocs internes, notamment ceux liés à l'instabilité politique, à l'insécurité et aux fragilités institutionnelles.

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, les données mises à jour par la Conférence des

Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) indiquent une reprise des flux d'IDE après deux années consécutives de baisse. Les entrées d'IDE sont ainsi passées de 32,0 millions de dollars américains en 2022-2023 à 41,0 millions de dollars américains en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 28,1 pour cent. Cette progression suggère un arrêt de la tendance baissière observée récemment, bien que les IDE demeurent inférieurs à leur niveau de 2020-2021, lequel s'établissait à 51,0 millions de dollars américains.

De plus, il est important de préciser que cette hausse provient presque exclusivement des réinvestissements réalisés par les entreprises de télécommunication déjà implantées dans le pays suivant des explications de la BRH. Autrement dit, Haïti n'aurait pas réellement réussi à attirer de nouveaux investisseurs étrangers. Cette situation traduit un climat d'affaires fortement détérioré, marqué par l'insécurité, l'instabilité politique, les incertitudes réglementaires et des infrastructures défaillantes, autant de facteurs qui dissuadent l'entrée de capitaux nouveaux.

Figure 16 : Flux d'IDE en Haïti de 2017-2018 à 2023-2024 (en millions de dollars américains)



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 (CNUCED)

1.3. BAISSÉ IMPORTANTE DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2023-2024

L'encours de la dette brute publique a enregistré une baisse importante de 32,5 % au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, passant de 618,0 milliards de gourdes à 417,2 milliards de gourdes.

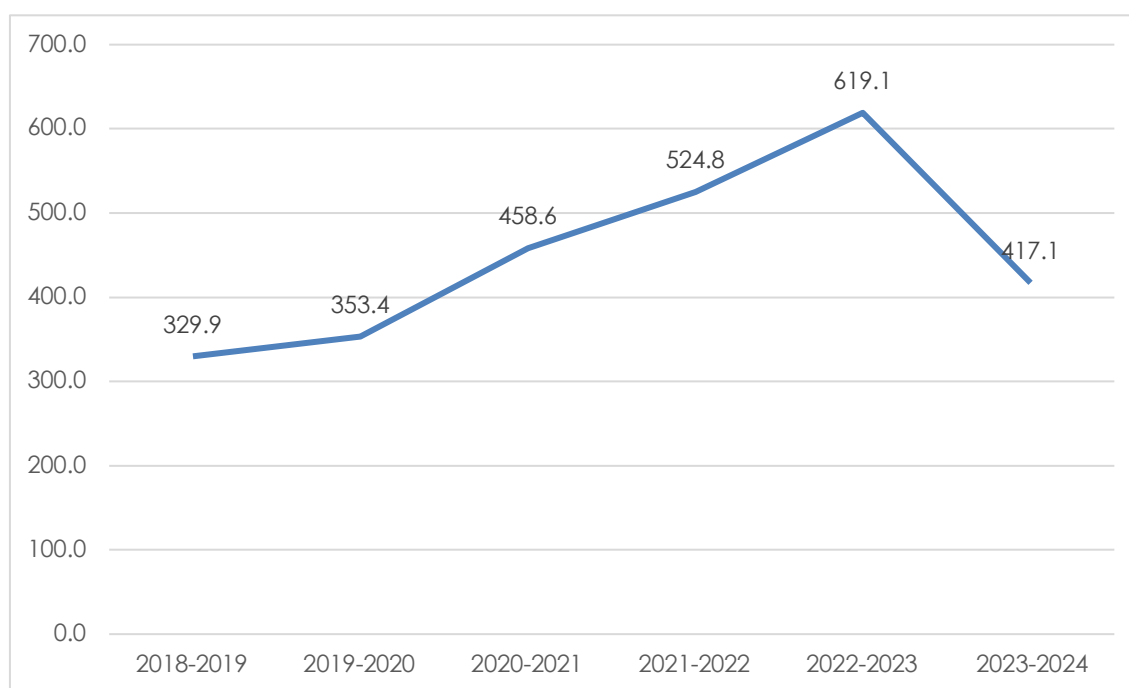
Cette diminution, d'une ampleur rarement observée dans les finances publiques haïtiennes, s'explique presque'exclusivement par la chute de la dette externe, laquelle a reculé de 75,0 %. Ce mouvement est largement attribuable à la réduction drastique de la dette bilatérale, qui a fondu de 216,7 milliards à 24,3 milliards de gourdes (-88,8 %). Selon les informations fournies par le MEF, cette contraction est principalement liée à l'annulation de la dette PetroCaribe contractée auprès de PDVSA, dont l'encours est passé à zéro au 30 septembre 2024. Autrement dit, la baisse de la dette publique découle avant tout d'une opération ponctuelle d'allègement de dette plutôt que d'une amélioration structurelle de la gestion de l'endettement.

À l'inverse, la dette interne, qui représente désormais plus de 84 % de l'encours total, n'a diminué que marginalement (-1,7 %). Les créances de la BRH ont reculé de 0,8 %, tandis que celles des autres institutions financières et des créanciers internes ont fléchi de 2,6 % et 16,6 % respectivement. La structure de la dette demeure donc dominée par des engagements domestiques à court terme, ce qui pose toujours des risques en matière de liquidité, de coût de financement et de pression sur le système financier intérieur.

Malgré la diminution observée, le niveau d'endettement du pays reste élevé. Le ratio dette/PIB s'établit à 73,4 %, un niveau préoccupant pour une économie caractérisée par une croissance faible et une productivité en baisse. Un tel ratio demeure au-dessus des seuils généralement considérés comme soutenables pour les économies fragiles. De surcroît, même après la baisse enregistrée en 2023-2024, l'encours de la dette publique demeure significativement supérieur à son niveau pré-pandémique (353,4 milliards de gourdes en 2019-2020).

En définitive, la baisse de la dette brute enregistrée en 2023-2024 doit être interprétée avec prudence. Elle reflète principalement un ajustement lié à une opération exceptionnelle — l'annulation de la dette PetroCaribe — et non une amélioration durable de la trajectoire d'endettement.

Figure 17 : Encours de la dette publique (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

1.4. LE RISQUE ASSOCIÉ À LA STRUCTURE DE LA DETTE PUBLIQUE S'EST AMÉLIORÉ

Au 30 septembre 2024, la structure de la dette publique présente une amélioration apparente de son profil de risque, principalement en raison de la forte réduction de la dette externe. La part de la dette détenue par des créanciers domestiques est ainsi passée de 57,9 % à 84,4 % en un an. Cette évolution marque une recomposition profonde du portefeuille au profit du financement interne, ce qui diminue l'exposition du pays au risque de change, compte tenu du fait que la dette externe est libellée en devises.

La BRH reste de très loin le principal détenteur de dette publique, avec 293,2 milliards de gourdes, soit 70,3 % de l'encours total et 83,2 % de la dette interne. Les autres institutions financières nationales et les créanciers domestiques représentent 14,2 % de la dette (59,1 milliards). À noter que la créance précédemment détenue par la Banque Nationale de Crédit (BNC) a été totalement apurée, de sorte que les créances des institutions financières correspondent désormais exclusivement à des souscriptions de bons du Trésor.

La dette externe, pour sa part, représente désormais 15,6 % de l'encours total (64,9 milliards de gourdes), en recul marqué par rapport aux 42,0 % observés un an plus tôt. Cette contraction est essentiellement due à la disparition de la dette bilatérale PDVSA dans le cadre du programme PetroCaribe, ce qui a entraîné une baisse exceptionnelle de 88,8 % de la dette bilatérale. L'encours externe se compose désormais majoritairement de dette multilatérale, principalement envers le FMI, généralement assortie de conditions plus concessionnelles et de risques moindres pour le budget de l'État.

La réduction rapide de la part de la dette externe constitue un facteur important d'amélioration du profil de risque, dans la mesure où elle diminue l'exposition aux fluctuations du taux de change et aux chocs externes. Toutefois, cette amélioration doit être interprétée avec prudence. La concentration croissante de la dette entre les mains de la Banque centrale représente un risque structurel important : en portant l'essentiel du risque souverain, la BRH voit sa capacité d'action en matière de politique monétaire potentiellement limitée, ce qui peut accroître la vulnérabilité macrofinancière en cas de dégradation de la situation budgétaire.

Tableau 11 : Encours de la dette publique en fonction des créiteurs

CATÉGORIE DE DETTE	01 OCTOBRE 2023 (HTG)	30 SEPTEMBRE 2024 (HG)	ÉVOLUTION	% DE LA DETTE TOTALE
DETTE INTERNE	358,231,659,757.6	352,238,370,110.6	-1.7%	84.4%
BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI	295,389,712,018.8	293,159,968,405.7	-0.8%	70.3%
CREANCES/T.Public	295,389,712,018.8	293,159,968,405.7	-0.8%	70.3%
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES(AIF)	48,835,183,890.1	47,395,800,000.0	-2.9%	11.4%
BANQUE NATIONALE DE CREDIT(BNC)	186,183,890.1	0.0	-100.0%	0.0%
SOUSCRIPTEURS AUX BONX DU TRESOR	48,649,000,000.0	47,395,800,000.0	-2.6%	11.4%
AUTRES	14,006,763,848.7	11,682,601,727.9	-16.6%	2.8%
AUTRES CREANCIERS INTERNES	14,006,763,848.7	11,682,601,727.9	-16.6%	2.8%
DETTE EXTERNE	259,775,625,980.3	64,959,529,061.7	-75.0%	15.6%
DETTE MULTILATERALE	43,092,390,045.9	40,659,669,060.5	-5.6%	9.7%
OPEC	4,750,961,847.9	4,188,300,757.1	-11.8%	1.0%
FMI	33,353,739,783.0	31,698,381,162.8	-5.0%	7.6%
FIDA	4,987,688,415.0	4,772,987,140.5	-4.3%	1.1%
BID/MINOTERIE	0.0	0.0		
DETTE BILATERALE	216,683,235,934.4	24,299,860,001.2	-88.8%	5.8%
BANDES	3,598,117,080.0	3,549,378,600.0	-1.4%	0.9%
PDVSA*	191,467,143,006.8	0.0	-100.0%	0.0%
CHINE-Taiwan	21,617,975,847.6	20,750,481,401.2	-4.0%	5.0%

Source : SEPa / Direction de la Trésorerie de la Dette (DTD) / DGTC

Taux BRH au 30/09/2023: 134.2581. au 30/09/2024: 132,4395

1.5. LE SERVICE DE LA DETTE CONTINUE D'AUGMENTER

Le service de la dette publique représente la charge financière assumée par l'État pour honorer ses obligations, incluant le remboursement du principal et le paiement des intérêts. En 2023-2024, ce service a atteint 184,5 milliards de gourdes, dont 175,6 milliards consacrés au principal et 8,9 milliards aux intérêts. Comparativement à l'exercice 2022-2023, où il s'élevait à 180,7 milliards de gourdes, le service de la dette a augmenté de 2,1 %, confirmant une tendance à la hausse malgré un contexte économique difficile.

Cette charge provient presque entièrement de la dette interne, qui a totalisé 181,3 milliards de gourdes, dont 173,3 milliards pour le principal et 7,9 milliards pour les intérêts. Le service de la dette externe est resté marginal avec 3,3 milliards de gourdes, dont 2,3 milliards en principal et 0,9 milliard en intérêts.

D'un point de vue macroéconomique, une économie peut recourir à l'endettement dans la mesure où ses indicateurs restent à un niveau jugé soutenable. Le ratio du service de la dette par rapport au PIB constitue l'un des principaux indicateurs utilisés pour évaluer cette soutenabilité. En 2023-2024, ce ratio a atteint 32,5 %, contre 30,5 % l'année précédente. Un tel niveau est extrêmement élevé, puisqu'il suggère qu'un tiers de la production nationale est absorbé par le refinancement ou le paiement de la dette, ce qui limite fortement la capacité de l'État à soutenir l'activité économique.

Le ratio des intérêts par rapport aux ressources publiques permet d'apprécier le poids financier réel de la dette sur le budget national. En 2023-2024, les frais d'intérêts représentaient 4,3 % des recettes du Gouvernement, contre 3,8 % en 2022-2023. Une telle progression réduit la marge de manœuvre budgétaire et renforce le risque d'un cercle d'endettement où le paiement des intérêts mobilise une part croissante des ressources.

Tableau 12 : Service de la dette publique pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 (en millions de gourdes)

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	2022-2023	2023-2024	VARIATION
DETTE INTERNE	170,334.2	181,259.5	6.4%
BRH	857.3	820.5	-4.3%
AIF	160,239.9	173,099.8	8.0%
Autres	9,237.0	7,339.2	-20.5%
DETTE EXTERNE	10,352.5	3,258.4	-68.5%
Dette multilatérale	2,434.6	610.2	-74.9%
Dette bilatérale	7,918.0	2,648.2	-66.6%
SERVICE DE LA DETTE	180,686.7	184,517.9	2.1%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

1.6. FINANCEMENT MONÉTAIRE NUL, MAIS DETTE DÉTENUE PAR LA BRH DEMEURE TRÈS ÉLEVÉE

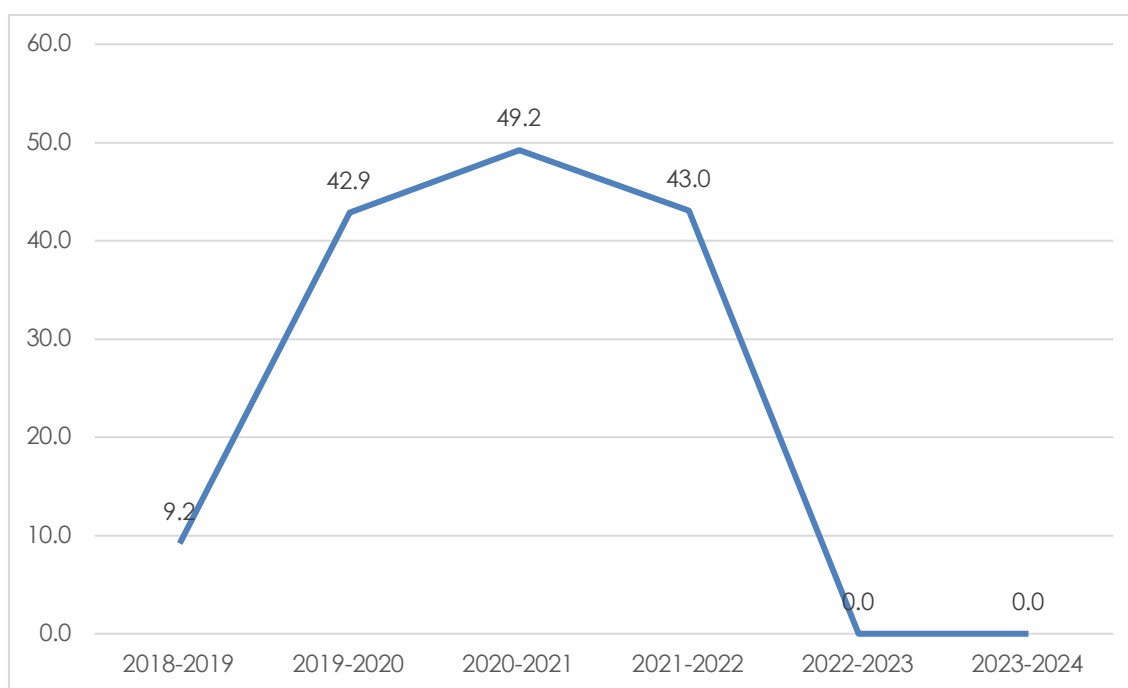
Pour la deuxième année consécutive, le financement monétaire a été nul. Cette situation est conforme aux prévisions budgétaires ainsi qu'aux recommandations du RSFPEDP 2022-2023, qui préconisaient une réduction durable du recours au financement monétaire afin de contenir l'inflation et d'améliorer la discipline budgétaire. L'arrêt du financement direct de l'État par la BRH constitue donc un progrès important pour la stabilité macroéconomique.

Cependant, l'absence de financement monétaire ne signifie pas une exposition moindre de la BRH au risque fiscal du pays. Au contraire, la banque centrale détient 70,3 % de l'encours total de la dette publique, ce qui représente un niveau extrêmement élevé de concentration. Une telle situation place la BRH au cœur du risque souverain, puisqu'en cas de difficultés de paiement du Gouvernement, elle serait de loin le créancier le plus affecté.

Cette structure de détention limite également la capacité de la banque centrale à conduire une politique monétaire efficace. Lorsque la majorité de ses actifs est constituée de créances publiques, sa marge d'action pour stabiliser l'économie en période de choc devient beaucoup plus restreinte. La crédibilité de l'institution peut aussi être affectée, car une trop forte exposition à la dette nationale soulève des interrogations sur son indépendance et sa capacité à agir en priorité pour la stabilité financière. Par ailleurs, la structure des créanciers internes reste peu diversifiée. La concentration observée traduit une faiblesse structurelle du marché domestique des titres publics et une incapacité persistante du Gouvernement à élargir la base de ses créanciers.

Dans l'ensemble, même si l'arrêt du financement monétaire constitue un signal positif, la forte exposition de la BRH à la dette publique demeure un risque majeur pour la stabilité macroéconomique et pour l'efficacité de la politique monétaire.

Figure 18 : Évolution du financement monétaire (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

1.7. LÉGÈRE HAUSSE DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2023-2024, la masse monétaire a connu une légère hausse au quatrième trimestre de l'exercice fiscal, reflétant la hausse des avoirs extérieurs nets de la BRH qui a augmenté de 11,33% sur un trimestre. Les données¹ publiées par la BRH indiquent que la base monétaire au sens strict (M1)² a augmenté de 2,14% au quatrième trimestre de l'exercice fiscal par rapport au trimestre précédent alors que la base monétaire au sens large (M2) a reculé de 2,86% d'un trimestre à l'autre.

Du côté des contreparties de l'offre de la monnaie, l'agrégat M3 a enregistré une légère augmentation trimestrielle de 0,57%. Cette légère croissance est due à la

¹ Source: [Note-sur-la-politique-monetaire-Quatrieme-trimestre-de-lexercice-fiscal-2023-2024-juillet-septembre-2024.pdf](#), Septembre 2024, Banque de la République d'Haïti.

² L'agrégat monétaire M3 est généralement considéré pour mesurer la masse monétaire, donc la quantité de monnaie en circulation dans l'économie puisqu'elle englobe M1 (pièces et billets dans les comptes courants) et M2 (M1 plus les dépôts sur livrets et les crédits à court terme).

hausse de la valeur en gourdes des avoirs extérieurs nets du système bancaire (+7,97%), elle-même influencée par une baisse du crédit net de 3,32% au cours du trimestre.

Ces chiffres démontrent les défis auxquels la banque centrale fait face pour trouver un compromis entre la maîtrise des tensions inflationnistes, en partie influencées par des facteurs hors de son contrôle, et la stimulation de l'économie en activant le crédit au secteur privé.

1.8. LE SYSTÈME BANCAIRE RÉSISTE EN DÉPIT DES CHOCS INTÉRIEURS QUI SECOUENT L'ÉCONOMIE

En dépit de la situation difficile que traverse l'économie haïtienne, les données sur le système bancaire ³ disponibles au 30 septembre 2024, montrent que le système bancaire continue de démontrer de la résilience face aux chocs macroéconomiques qui secouent l'économie haïtienne.

Pour le trimestre fiscal terminé le 30 septembre 2024, le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 15,7% pour s'établir à 10,02 milliards de gourdes. Quant aux actifs du système bancaire, ils ont progressé légèrement de 0,2% pour atteindre 647,02 milliards de gourdes. Cette progression est principalement attribuable à une progression simultanée des bons BRH (+123,7%), des « Autres liquidités » (+27,2%) et de « l'Encaisse » (+44,7%).

Du côté des ressources, les dépôts totaux ont augmenté légèrement de 0,4% pour s'établir à 529,4 milliards de gourdes contre 527,2 milliards de gourdes un trimestre avant. Cette légère progression est due à une augmentation simultanée de toutes les composantes de ce poste comptable, soit une hausse de 47,6% des dépôts à vue, de 33,7% des dépôts d'épargne et de 18,7% des dépôts à terme. Par conséquent, le niveau d'intermédiation bancaire, mesuré par le ratio « prêts

³ Source : [Note sur la Politique monétaire](#), Septembre 2024, Banque de la République d'Haïti.

bruts sur dépôts totaux » a légèrement reculé, passant à 23,67% contre 26,7% un trimestre avant.

Il faut noter que la croissance de 15,7% du produit net bancaire pour s'établir à 10,02 milliards de gourdes est supportée par la bonne performance des « autres revenus » qui ont progressé de 46,4% et celle de la sous-composante « intérêts sur les bons BRH » (+49,1%). Finalement, le bénéfice net du système bancaire s'est établi à 2,2 milliards de gourdes, une hausse de 109,0% par rapport à un trimestre auparavant.

En ce qui a trait à la structure bancaire, les données montrent qu'elle s'est consolidée par rapport à la même période un trimestre avant. Le ratio « avoirs des actionnaires en pourcentage de l'actif » est passé à 8,25% contre 8,16% au 30 juin 2024. Le ratio « dépôts totaux en pourcentage de l'actif » a augmenté légèrement, passant de 81,67% à 81,82% en un trimestre.

La qualité de l'actif et de la rentabilité financière s'est améliorée. Au 30 septembre 2024, le ratio « prêts improductifs en pourcentage des prêts bruts » s'est établi à 10,37%, en baisse par rapport à 12,02% d'un trimestre à l'autre. Parallèlement, le ratio « provisions pour créances douteuses en pourcentage des prêts improductifs bruts » a augmenté à 82,77% par rapport à 66,05% au 30 juin 2024.

Finalement, la rentabilité du système a légèrement augmenté au cours de l'exercice fiscal. Le rendement de l'actif (ROA), au terme de l'exercice 2024, s'est établi à 1,33% contre 1,30% au terme de l'exercice précédent. Quant au rendement de l'avoir des actionnaires (ROE), il a chuté légèrement pour s'établir à 16,24% en 2023 contre 16,50% un an auparavant.

II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE DURABILITÉ FINANCIÈRES

Le cadre d'analyse de la situation financière du pays établi par la CSCCA repose sur trois critères : la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières.

Chaque critère est analysé sur la base d'indicateurs quantitatifs clairs et mesurables, afin d'évaluer la santé financière de l'économie haïtienne, tout en tenant compte de son « unicité » et de sa structure.

2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2023-2024

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la viabilité financière permet de mesurer la capacité d'un Gouvernement à répondre à ses obligations de paiement actuelles et futures sans recourir à une aide financière exceptionnelle ou sans se retrouver en défaut de paiement.

Dans ce rapport, la viabilité financière est mesurée en utilisant les indicateurs suivants :

- La dette brute en pourcentage du PIB ;
- Les recettes plus dons en pourcentage du PIB ;
- Les dépenses totales en pourcentage du PIB.

2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB

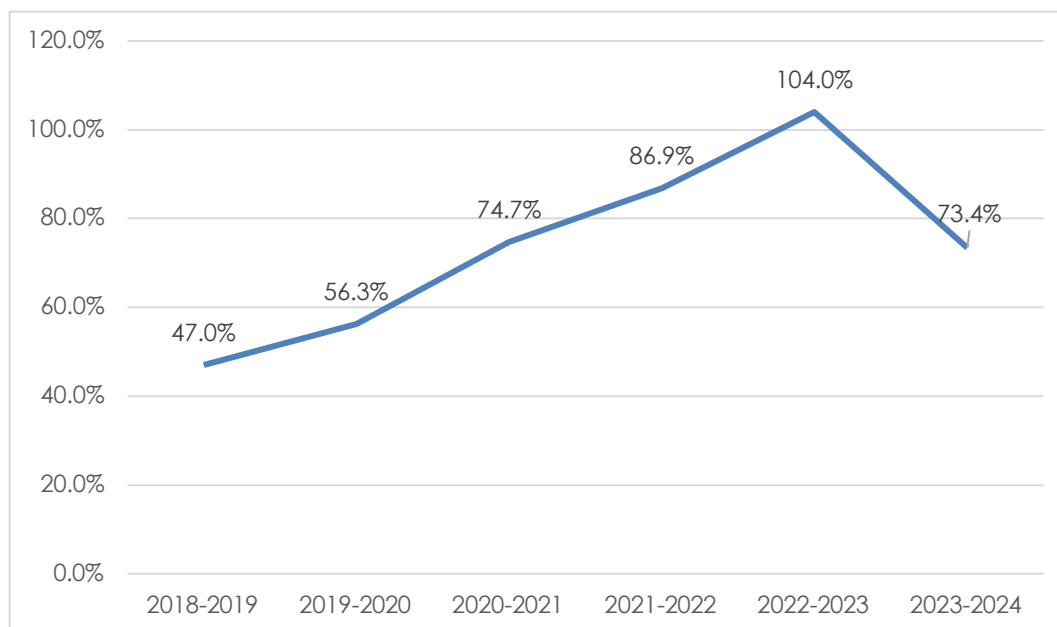
Le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB mesure la dette totale d'un pays par rapport à la taille de son économie. Par conséquent, ce ratio indique le poids de la dette publique dans la production économique.

Un ratio de dette brute en pourcentage du PIB élevé suggère que le pays est fortement endetté par rapport à sa capacité économique.

Durant l'exercice fiscal 2023-2024, la dette brute par rapport au PIB s'établissait à

73,4%, en baisse par rapport à 104,0% en 2022-2023. Cette augmentation est due à la dette PDVSA qui a été complètement effacée des livres du Gouvernement.

Figure 19 : Évolution du poids de la dette publique en pourcentage du PIB



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

La Figure 19 montre que, mesurée à l'aide de la dette par rapport au PIB, la viabilité financière du pays s'est légèrement améliorée au cours de la dernière année. Cependant, la dette brute sur le PIB demeure largement supérieure à son niveau d'avant la pandémie, 56,3%. Cette situation reflète la détérioration de l'économie au cours des dernières années et le constant recours à la dette pour financer le déficit des finances publiques.

Le FMI considère qu'un ratio de dette brute par rapport au PIB supérieur à 60% nécessite une surveillance accrue. Cela sous-entend que les autorités haïtiennes doivent prêter une attention particulière à l'évolution de la dette en mettant en place des stratégies pour augmenter les ressources de l'État et réduire les besoins d'emprunt du et stimuler la croissance de l'économie pour augmenter la base fiscale et générer plus d'opportunités de revenus fiscaux. Le Gouvernement doit aussi s'atteler à contrôler ses dépenses de fonctionnement.

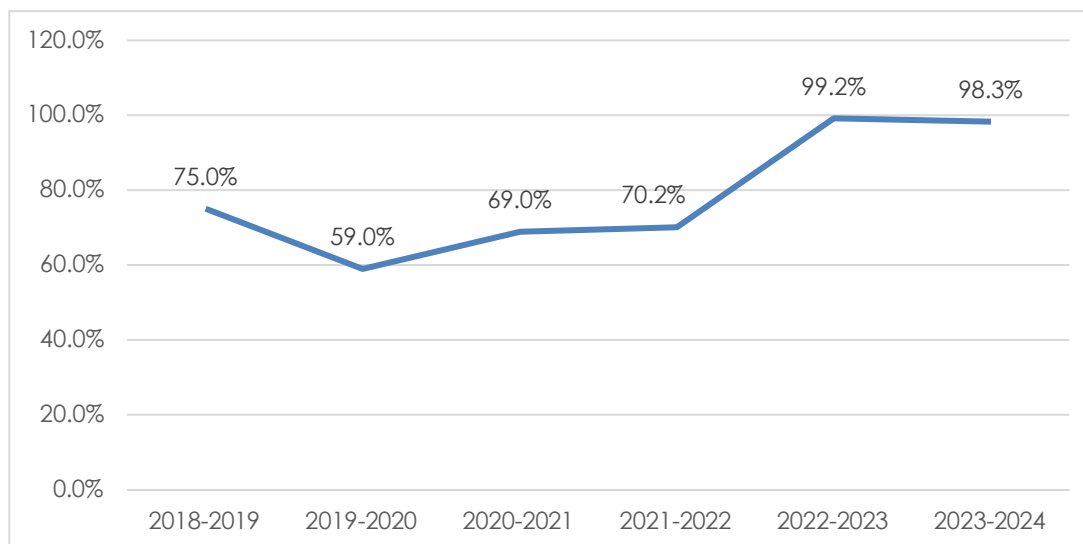
2.1.2. Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales

Le ratio des recettes courantes plus dons en pourcentage du PIB mesure la capacité d'un Gouvernement à financer ses dépenses, incluant les coûts de la dette à partir de ses ressources, incluant les recettes et les autres sources de financement.

Un ratio supérieur à 100% suggère que les revenus sont plus que suffisants pour financer les dépenses du Gouvernement incluant le paiement des frais d'intérêts sur la dette.

Pour l'exercice 2023-2024, ce ratio s'établit à 98,3%, en légère contraction par rapport aux 99,2% observés en 2022-2023. Bien qu'il demeure en deçà du seuil de pleine couverture, ce niveau confirme un rapprochement progressif vers l'équilibre budgétaire primaire hors financement. L'évolution de ce ratio sur les cinq derniers exercices montre par ailleurs une amélioration structurelle notable, après le point bas de 59,0% enregistré en 2019-2020, révélant un redressement relatif de la capacité de mobilisation des ressources internes et une moindre volatilité des dons extérieurs.

Figure 20 : Ratio des ressources courantes plus les dons totaux sur les dépenses totales



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

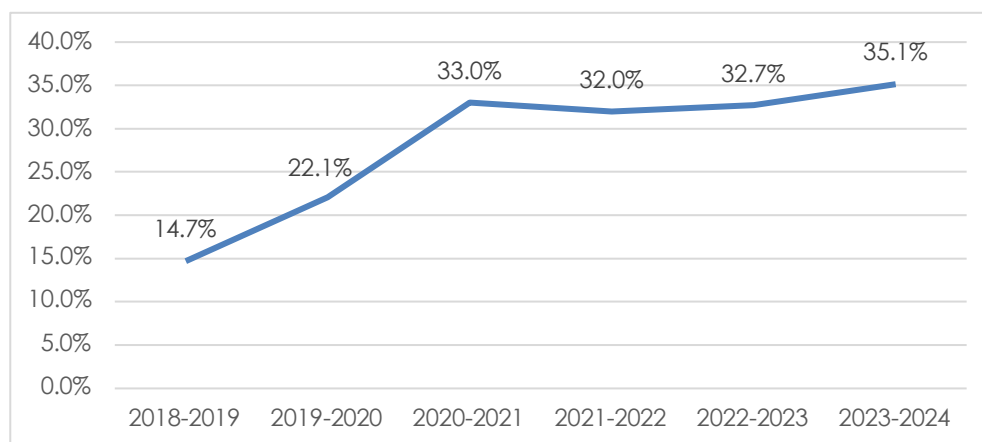
2.1.3. Dépenses totales en pourcentage du PIB

Le ratio dépenses totales / PIB constitue un indicateur structurel de la taille de l'État relativement à l'activité économique. Il permet d'apprécier, dans une perspective de soutenabilité, l'évolution du poids des dépenses publiques par rapport à la richesse créée. Une hausse continue de ce ratio indique que les dépenses progressent plus rapidement que l'économie, ce qui peut accroître la pression sur les finances publiques.

Pour l'exercice 2023-2024, les dépenses totales ont représenté 35,7 % du PIB, en hausse par rapport au taux de 32,7 % enregistré en 2022-2023. Cette augmentation intervient dans un contexte de forte contraction de l'activité économique, ce qui amplifie le poids relatif des dépenses publiques.

L'évolution récente révèle une dynamique particulièrement marquée. Entre 2018-2019 et 2023-2024, le ratio est passé de 14,7 % à plus de 35 %, soit une augmentation de plus de vingt points. Bien que le niveau absolu du ratio ne soit pas particulièrement élevé au regard des standards internationaux, la tendance ascendante observée depuis six exercices suscite des préoccupations, notamment en raison du fait que cette hausse ne provient pas d'un renforcement de l'investissement public mais résulte principalement d'une augmentation des dépenses courantes.

Figure 21 : Ratio des dépenses publiques sur PIB



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS

La souplesse financière mesure la capacité du pays à répondre à des engagements financiers et à répondre à des besoins de financement imprévus soit par l'accroissement des recettes soit par l'augmentation de la dette de l'État. En d'autres mots, elle mesure la marge de manœuvre du Gouvernement en termes de financement.

Dans le cadre d'analyse de la souplesse financière du pays, deux indicateurs sont utilisés :

- Le service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons ;
- Les recettes courantes en pourcentage du PIB.

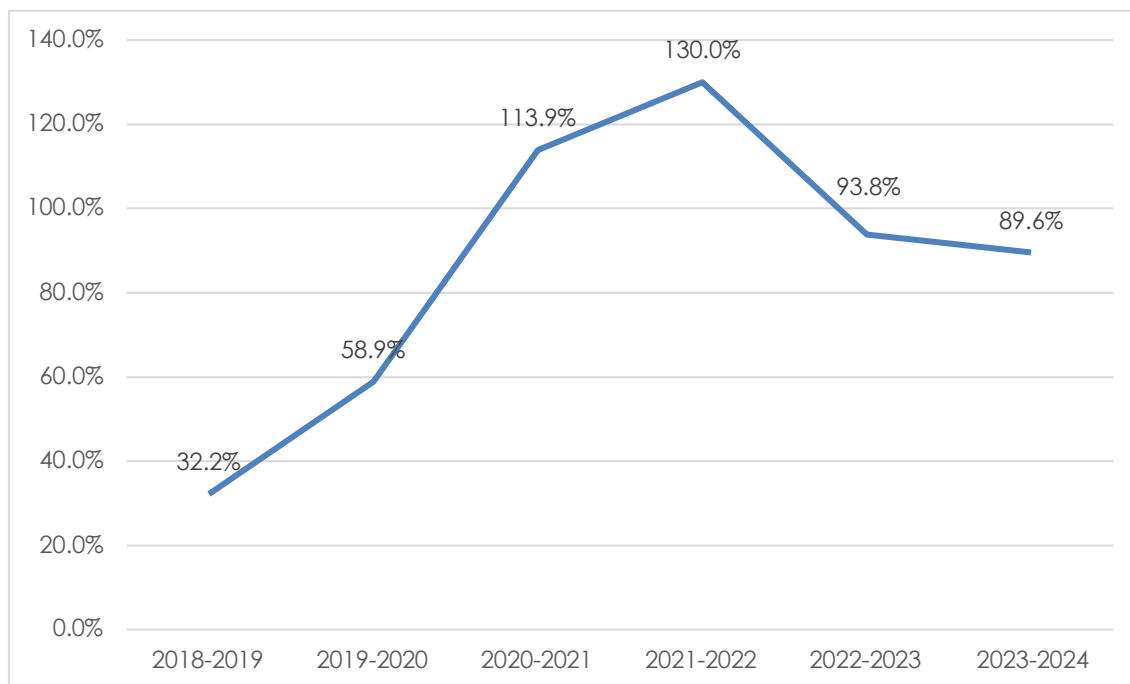
2.2.1. *Le service de la dette en pourcentage des recettes courantes*

Le ratio d'amortissement de la dette en pourcentage des recettes courantes permet de mesurer le poids du service de la dette, y compris le principal et les intérêts par rapport aux recettes issues des sources fondamentales.

Au 30 septembre 2024, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes courantes (incluant les dons) s'établissait à 89,6% en baisse par rapport au ratio de 93,8% enregistré en 2022-2023.

Le ratio du service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus les dons a fortement augmenté au cours des dernières années passant de 58,9% en 2019-2020 à 89,6% en 2023-2024 après avoir atteint un pic de 130,0% en 2021-2022. Ces chiffres, complètement au-delà du seuil de 25,0% recommandé par le FMI, suggèrent que le service de la dette accapare de plus en plus une large portion des ressources du Gouvernement et reflètent sans doute une forte détérioration de la souplesse financière du pays.

Figure 22 : Ratio de l'amortissement de la dette en pourcentage des recettes courantes plus les dons



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.2.2. Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal

Le ratio des recettes courantes en pourcentage du PIB nominal mesure la part de la richesse produite dans l'économie qui est effectivement captée par l'État sous forme de recettes fiscales et non fiscales. Il constitue une approximation de la pression fiscale et renseigne sur la capacité structurelle de l'État à financer ses politiques publiques à partir de ses propres ressources.

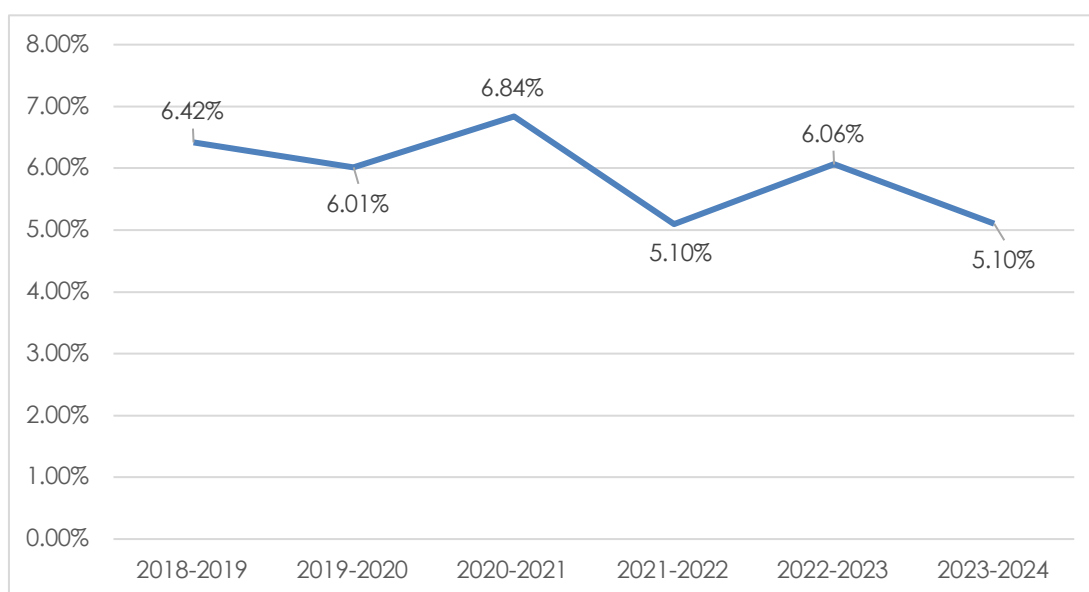
Sur la période 2018-2019 à 2023-2024, ce ratio est resté faible et relativement volatile, évoluant dans une fourchette comprise entre 5,1 % et 6,8 %. Il s'établissait à 6,42 % en 2018-2019, puis 6,01 % en 2019-2020, avant de remonter à 6,84 % en 2020-2021. À partir de 2021-2022, la tendance devient moins favorable : le ratio recule nettement à 5,10 %, remonte à 6,06 % en 2022-2023, puis revient à 5,10 % en 2023-2024. Autrement dit, en fin de période, la part des recettes courantes dans le PIB nominal retrouve exactement son niveau de 2021-2022 et demeure

inférieure aux pics observés en 2018-2019 et 2020-2021.

En 2023-2024, les recettes courantes ont atteint 170,2 milliards de gourdes, contre 169,6 milliards en 2022-2023, soit une progression quasi nulle, alors que le PIB nominal est passé de 2 798,3 milliards à 3 336,4 milliards de gourdes. Cette croissance du PIB en valeur, largement tirée par l'inflation et la dépréciation du taux de change, a mécaniquement fait baisser le ratio recettes courantes / PIB de 6,06 % à 5,10 %. La diminution du ratio ne traduit donc pas une contraction absolue des recettes, mais plutôt une incapacité à suivre le rythme d'augmentation du PIB nominal.

Dans l'ensemble, ces niveaux de pression fiscale traduisent une capacité de mobilisation intérieure des ressources limitée. La faiblesse persistante du ratio oblige l'État à recourir davantage à l'endettement et aux financements extérieurs pour couvrir ses besoins de dépenses, ce qui accroît la vulnérabilité budgétaire. La Cour souligne ainsi qu'en l'absence d'un renforcement durable de l'effort de mobilisation des recettes, notamment douanières et fiscales, la capacité du Gouvernement à financer des dépenses sociales et d'investissement restera contrainte, malgré l'augmentation du PIB nominal.

Figure 23 : Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS

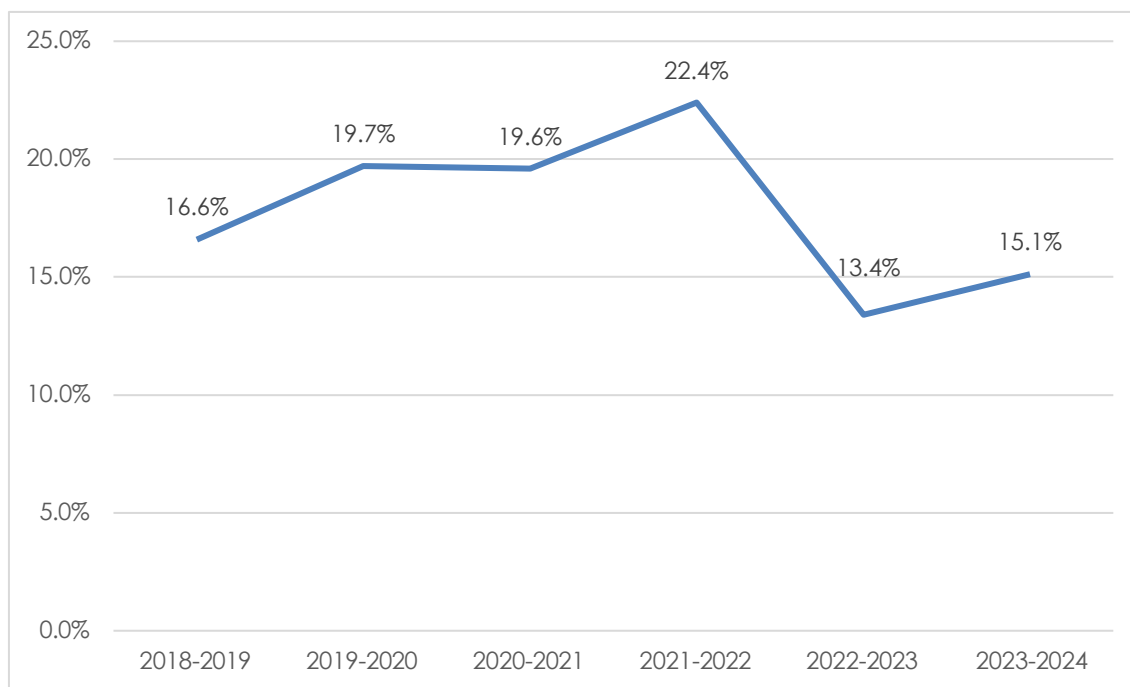
La vulnérabilité financière mesure la dépendance d'un pays envers les financements extérieurs, en particulier les dons. Lorsque le ratio de l'aide internationale rapportée aux recettes courantes est élevé, cela indique que l'État finance une part importante de ses programmes et services grâce à des ressources qu'il ne contrôle pas.

Au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, ce ratio s'est établi à 15,1 %, en hausse par rapport au niveau de 13,4 % enregistré en 2022-2023. Cette augmentation reflète principalement une progression des dons, passés de 21,7 milliards de gourdes en 2022-2023 à 25,6 milliards de gourdes en 2023-2024, alors que les recettes courantes ont stagné. La remontée du ratio ne doit pas être interprétée comme un signal positif : elle traduit plutôt un accroissement de la dépendance vis-à-vis du financement extérieur dans un contexte où la mobilisation des ressources domestiques demeure insuffisante.

Sur une perspective plus longue, la série historique montre que le ratio avait atteint entre 19,6 % et 22,4 % entre 2019-2020 et 2021-2022, avant de chuter nettement en 2022-2023. La remontée observée en 2023-2024, sans retrouver les niveaux antérieurs, confirme toutefois que la structure budgétaire du pays reste fragile et exposée aux fluctuations de l'aide internationale.

Cette situation souligne l'importance d'une stratégie de renforcement durable des recettes domestiques, afin de réduire la volatilité budgétaire associée aux flux externes. Une dépendance prolongée à des financements incertains peut en effet limiter la capacité de l'État à planifier et à exécuter des politiques publiques, affecter la stabilité des services essentiels, et compliquer le financement de l'investissement public. À long terme, la soutenabilité fiscale passe nécessairement par un élargissement de la base fiscale et une prévisibilité accrue des ressources internes.

Figure 24 : Évolution du ratio aide internationale sur les recettes courantes



Sources : À partir des données des comptes généraux des exercices 2018-2019 à 2023-2024

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2023-2024

I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Le budget de l'exercice fiscal 2023-2024 a été exécuté dans un environnement particulièrement contraint. La persistance de la crise sécuritaire, marquée par la multiplication des zones de non-droit et les perturbations majeures dans la circulation des biens et des personnes, a profondément affecté le fonctionnement économique du pays.

À cette situation déjà critique se sont ajoutées la fermeture d'infrastructures essentielles, notamment l'Aéroport international Toussaint Louverture et le Port de Port-au-Prince, ainsi que des aléas climatiques ayant fortement impacté la production agricole. L'ensemble de ces chocs a compromis l'atteinte des objectifs définis dans le document de cadrage du budget initial et a conduit le Gouvernement à publier un budget rectificatif révisant significativement ses prévisions.

Pour mémoire, les grands objectifs macroéconomiques du budget 2023 2024 s'articulaient principalement autour de six grands axes :

- La reprise de la croissance économique pour atteindre un taux de croissance de 0,7% ;
- La maîtrise de l'inflation pour la ramener à 16,8% en moyenne au cours de l'année fiscale ;
- Le contrôle du déficit budgétaire pour atteindre 1,8% ;
- La réduction progressive du financement monétaire et l'augmentation des produits nets des Bons du Trésor ;
- La stabilisation des dépenses courantes en pourcentage du PIB et l'augmentation de la part consacrée aux dépenses de capital ; et

- La réduction de la pauvreté par la mise en œuvre des programmes sociaux, principalement la Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS).

Il est important de rappeler que le cadre d'analyse de l'efficacité suivi par ce rapport définit l'efficacité comme le degré d'atteinte des objectifs fixés en lien aux ressources mobilisées d'une part, et aux résultats atteints à travers la mise en œuvre des programmes et projets de développement d'autre part. Cette section est consacrée à l'évaluation de l'atteinte des objectifs macroéconomiques fixés dans le Cadre du budget.

1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AUX OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans le budget 2023-2024, le Gouvernement avait fixé un objectif de croissance de 0,7%, en rupture avec le recul de 1,9% observé en 2022-2023. Dans une perspective de long terme, une telle croissance aurait marqué la première expansion réelle après cinq années consécutives de contraction. La réalisation de cet objectif impliquait une reprise soutenue de l'activité économique. Or, dans un contexte où la confiance des agents économiques — ménages comme entreprises — demeure dégradée, les conditions minimales pour stimuler l'investissement, l'emploi et la production n'étaient pas réunies.

Un retour à la croissance aurait également exigé des avancées substantielles sur les facteurs structurels qui freinent durablement l'économie, notamment l'insécurité généralisée et la montée en puissance des groupes armés. Les modèles de croissance, qu'ils soient issus de la théorie néoclassique ou de l'approche endogène, identifient la stabilité politique et la sécurité comme des conditions indispensables pour stimuler la confiance, encourager l'accumulation de capital et soutenir la consommation. Dans ce cadre, l'objectif fixé apparaissait donc ambitieux, voire difficilement atteignable à court terme.

Une stratégie axée sur la relance économique au niveau des départements aurait pu contribuer à soutenir la croissance, mais un changement d'orientation de cette ampleur exige généralement plusieurs exercices fiscaux avant de produire des résultats significatifs. Par ailleurs, aucun élément dans les documents officiels ne laisse entrevoir une telle stratégie. Les dépenses d'investissement n'ont augmenté que marginalement durant l'exercice, ce qui renforce l'idée d'une réponse insuffisante aux besoins structurels de l'économie.

Sur le plan théorique, la cible de croissance de 0,7% aurait exigé une mobilisation accrue des leviers de la demande agrégée, notamment l'investissement public et les dépenses Gouvernementales. Toutefois, pour favoriser une croissance durable, ces dépenses doivent être orientées vers des secteurs à fort potentiel multiplicateur, comme les infrastructures productives, les routes ou l'énergie. Cela n'exclut pas que certaines dépenses de fonctionnement puissent générer des gains économiques. Les salaires des enseignants ou des personnels de santé, par exemple, contribuent au renforcement du capital humain, lequel améliore à son tour la productivité du capital et la croissance potentielle.

Il faut reconnaître que le Gouvernement s'est efforcé de limiter la progression des dépenses de fonctionnement, mais des efforts plus soutenus restent nécessaires pour les rationaliser. L'identification des doublons administratifs, des processus inefficaces ou des coûts non essentiels permettrait de dégager des marges de ressources pouvant être réallouées vers les secteurs sociaux essentiels.

À la lumière de ces éléments, il apparaît que la cible de croissance était largement surestimée. Les résultats enregistrés le confirment : loin d'une reprise, l'économie a subi une contraction de 4,2%, soit la plus forte baisse des six dernières années. Cette chute dépasse même celle observée au cœur de la pandémie de COVID-19, ce qui illustre l'ampleur du choc subi par l'économie nationale.

1.2. OBJECTIFS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

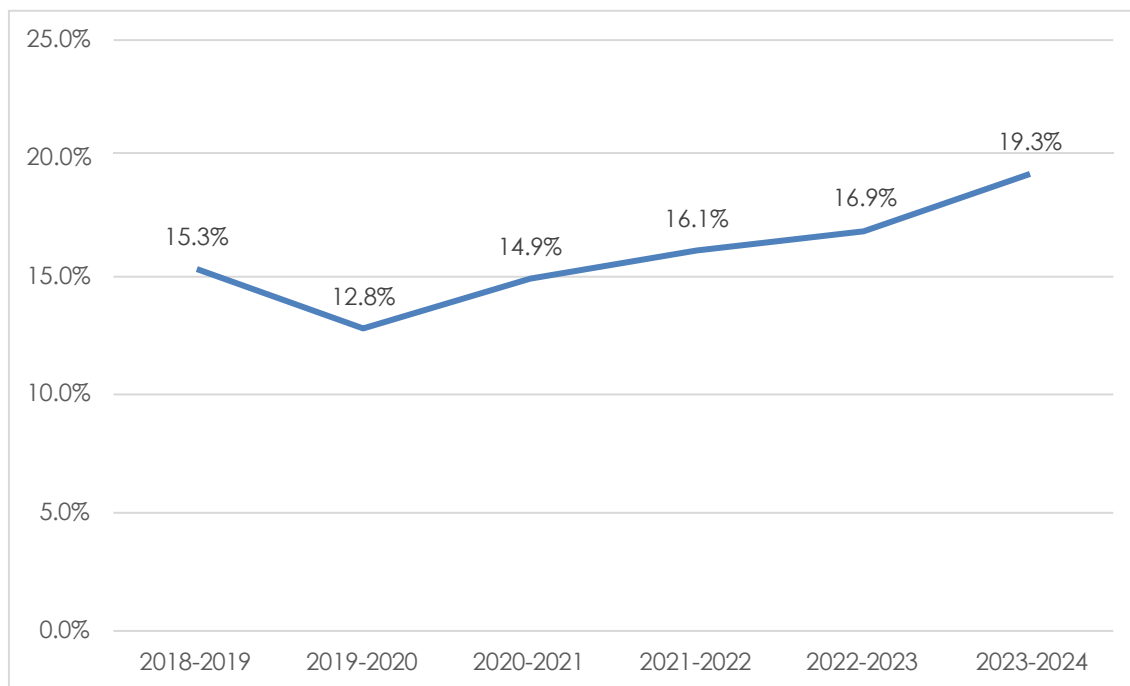
Le Gouvernement a affiché l'objectif d'augmenter la part des ressources budgétaires consacrées aux dépenses de capital, notamment afin de renforcer les investissements en infrastructures. Toutefois, la lettre de cadrage ne fixe pas de cible chiffrée permettant de juger objectivement de l'atteinte de cet objectif.

D'après les données du Compte général de l'Administration Centrale de l'État, la part des dépenses totales consacrées aux programmes et projets est passée de 16,9 % en 2022-2023 à 19,3 % en 2023-2024. En valeur nominale, ces dépenses ont augmenté d'environ 32,8 milliards à 38,6 milliards de gourdes, soit une progression d'environ 17 %. Il s'agit du niveau le plus élevé observé sur la période récente 2018-2019 à 2023-2024.

Malgré cette amélioration, le niveau actuel des dépenses d'investissement reste limité au regard des besoins de reconstruction et de relance. Dans un contexte de crise multidimensionnelle une hausse ponctuelle de la part des dépenses en capital ne suffira pas à elle seule à remettre l'économie sur une trajectoire de croissance. Cette progression doit s'inscrire dans une stratégie pluriannuelle d'investissement, précisant les priorités sectorielles et régionales et articulant les dépenses publiques avec les autres réformes structurelles.

En résumé, les données montrent que le Gouvernement a effectivement augmenté la part des dépenses de programmes et projets entre 2022-2023 et 2023-2024. Toutefois, pour que cette évolution produise des effets durables sur la croissance, elle devra être soutenue dans le temps et accompagnée d'une meilleure programmation et exécution des investissements publics.

Figure 25 : Évolution de la part des dépenses en programmes et projets des dépenses totales de 2018-2018 à 2023-2024



Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

1.3. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION

L'inflation demeure un enjeu central de politique économique en raison de ses effets directs sur la croissance et sur le comportement des agents économiques. D'une part, la croissance du PIB réel reflète l'évolution de l'activité économique après correction du PIB nominal par le niveau général des prix ; une inflation élevée en réduit mécaniquement la progression. D'autre part, l'inflation érode le pouvoir d'achat des ménages et comprime les marges des entreprises en augmentant le coût des intrants et en générant des ajustements permanents des prix (« coûts de menu »).

En Haïti, l'inflation à deux chiffres constitue un frein majeur à l'atteinte des objectifs macroéconomiques, notamment la réduction de la pauvreté, la stabilisation du revenu réel des ménages et la relance de la croissance. Conscient de cette contrainte, le Gouvernement inscrit régulièrement la maîtrise

de l'inflation parmi les priorités budgétaires.

Dans le budget 2023-2024, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de ramener l'inflation moyenne en glissement annuel à 16,8%. Cette cible reste largement au-dessus du seuil considéré comme soutenable dans la littérature économique, où une inflation dite « rampante » se situe autour de 3%, tandis qu'un niveau excédant 10% est généralement classé comme inflation galopante. Autrement dit, même si l'objectif représentait une baisse souhaitée par rapport aux niveaux antérieurs, il supposait malgré tout le maintien d'un régime d'inflation élevée, révélateur d'une économie structurellement sous pression.

Au terme de l'exercice 2023-2024, l'inflation moyenne s'est établie à 25,8%, soit un niveau supérieur de près de 10 points à l'objectif Gouvernemental. Néanmoins, ce résultat marque un recul substantiel par rapport au taux de 44,1% enregistré en 2022-2023, témoignant d'un début de modération des pressions inflationnistes.

L'inflation élevée observée au cours de l'exercice fiscal s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la structure oligopolistique du marché haïtien limite la concurrence et facilite des ajustements de prix plus rapides et plus amplifiés. Ensuite, les chocs internes, notamment l'insécurité, les blocages des axes routiers et les perturbations logistiques, ont réduit l'offre et accru les coûts de distribution. À cela s'ajoutent les incertitudes politiques qui détériorent les anticipations des agents économiques et alimentent des comportements de précaution. Il faut enfin évoquer l'inflation mondiale, en particulier la hausse des prix internationaux du pétrole et des produits alimentaires, qui s'est transmise à l'économie haïtienne, fortement dépendante des importations.

1.4. L'OBJECTIF DE DIMINUTION DU FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT

Dans la lettre de cadrage du budget 2023-2024, le Gouvernement s'était engagé à réduire progressivement le recours au financement monétaire, tout en augmentant les ressources issues des Bons du Trésor et en élargissant leur accessibilité aux ménages. Selon les données du Compte général de l'administration publique, cet objectif a été pleinement atteint en ce qui concerne le financement monétaire : aucun financement de la BRH n'a été mobilisé au cours de l'exercice, confirmant la reconduction d'une pratique déjà observée en 2022-2023.

L'absence de financement monétaire constitue une évolution positive, dans la mesure où ce type de financement exerce une pression directe sur l'inflation et fragilise la stabilité macroéconomique. Sa suppression contribue à réduire les tensions inflationnistes potentielles, à améliorer la crédibilité de la politique fiscale et à limiter les risques pesant sur la conduite de la politique monétaire.

En revanche, l'objectif visant à accroître les produits nets des Bons du Trésor et à en étendre l'accessibilité aux ménages n'a pas été atteint. Aucun instrument destiné au grand public n'a été émis au cours de l'exercice, ce qui traduit une performance partielle par rapport aux engagements de départ.

La consolidation de cette trajectoire exigera que l'État continue à renforcer la mobilisation des recettes domestiques et la discipline budgétaire, afin de maintenir durablement un financement monétaire nul et de réduire progressivement la vulnérabilité du cadre fiscal.

1.5. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT ATTEINT, MAIS DE FAÇON NON SOUTENABLE

Depuis des années, le Gouvernement se donne pour objectif de redresser les

finances publiques, en prenant, entre autres, des mesures de réduction des déficits publics. Dans le Cadre budgétaire 2023-2024, le Gouvernement fixait comme objectif de réduire le déficit budgétaire à un plafond de 1,8% du PIB.

Le Gouvernement a atteint un surplus budgétaire en 2023-2024, ce qui correspond à une réussite au niveau de cet objectif.

Il convient de souligner que l'atteinte de cet objectif doit s'inscrire dans une perspective de long terme et reposer sur des réformes structurelles, afin que ses effets sur l'économie soient durables et soutenables. En effet, la réalisation d'un surplus budgétaire peut-être en partie attribuée à la sous-réalisation des dépenses de programmes et projets. Cette sous-réalisation elle-même peut être partiellement attribuée à la situation sécuritaire qui a empêché la réalisation de programmes et projets. Par conséquent, le surplus budgétaire n'est pas lié à la discipline fiscale, mais plutôt provoquée par la conjoncture politique. Un tel surplus n'a pas nécessairement un impact positif sur l'économie.

En conclusion, quoique le Gouvernement ait réalisé un surplus budgétaire, l'analyse de la Cour montre que ce surplus a été réalisé encore une fois au grand dam des dépenses d'investissement qui n'ont pas été exécutées. Par conséquent, le Gouvernement a réalisé un objectif de court-terme au détriment d'un objectif de croissance à long terme, ce qui n'est pas bénéfique pour l'économie.

1.6. ORIENTATION DES DÉPENSES PUBLIQUES VERS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS PLUS DE DÉPENSES SOCIALES

Le Gouvernement avait pour objectif de réduire la pauvreté en renforçant les dépenses sociales et en mettant en œuvre les programmes prévus dans la Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS). Ces dépenses auraient dû contribuer à améliorer le filet social et à renforcer la résilience des

ménages vulnérables face aux chocs économiques, notamment en atténuant les effets de l'inflation.

L'évaluation de cet objectif se heurte à une contrainte majeure : Haïti ne dispose pas de données actualisées sur la pauvreté monétaire, les dernières estimations officielles remontant à 2012. Par conséquent, l'analyse de la Cour utilise les données du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) comme proxy de la pauvreté, compte tenu de leur capacité à refléter, de manière indirecte, la vulnérabilité socio-économique des ménages.

Ces données indiquent une détérioration significative de la sécurité alimentaire entre 2023 et 2024 dans le pays. En septembre 2024, 48,0% de la population se trouvait en phase 3 ou plus de l'IPC, contre 44,0% en août 2023, signalant une aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë. Cette dégradation est largement attribuable à l'escalade de la violence armée, qui perturbe les circuits d'approvisionnement, renchérit les coûts de transport et limite l'accès physique des ménages aux marchés.

La situation est encore plus préoccupante pour les ménages en situation d'urgence alimentaire : la proportion de la population en phase 4 de l'IPC est passée de 14% à 18%, soit environ 2,0 millions de personnes en 2024, ce qui représente une augmentation d'environ 600 000 personnes en une seule année. Parallèlement, la part de la population en phase 3 s'établit à 30,0%, soit près de 3,4 millions de personnes. Au total, 5,4 millions de personnes se trouvent en besoin d'assistance alimentaire (phase 3 ou plus), soit une hausse estimée à un million de personnes par rapport à l'année précédente.

Ces éléments montrent que la situation générale de la pauvreté, mesurée à travers ce proxy, s'est nettement dégradée en 2023-2024, dans un contexte marqué par l'extension de la violence armée, la paralysie des activités économiques, les pertes d'emploi et les perturbations affectant les ménages dépendant du petit commerce ou de l'agriculture.

En complément, la Cour a examiné les actions du Gouvernement en matière de protection sociale à partir des dépenses du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), institution responsable de la mise en œuvre de nombreux programmes sociaux. Le MAST prévoyait 23,2 milliards de gourdes de dépenses, dont 91,6% consacrés aux transferts sociaux. Cependant, seules 50% des dépenses prévues ont été exécutées, incluant 9,7 milliards de gourdes de dépenses de programmes et projets. Ce montant demeure inférieur au plancher de 11,0 milliards de gourdes fixé dans le cadre du *Staff-Monitored Program* (SMP) signé avec le FMI pour l'année 2024.

Il convient également de noter que la quasi-totalité des allocations prévues était destinée au programme « Mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs », et que 81% des dépenses exécutées par le ministère ont été absorbées par ce seul programme, limitant ainsi la portée des interventions sociales plus diversifiées pouvant toucher directement les ménages vulnérables.

En somme, l'objectif de réduction de la pauvreté par l'accroissement des dépenses sociales n'aurait pas été atteint, au regard de la dégradation des indicateurs de sécurité alimentaire et de la sous-exécution significative des dépenses sociales prévues dans le budget rectificatif.

II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'analyse de l'efficacité des dépenses publiques au niveau institutionnel est basée sur un échantillon de cinq (5) entités budgétaires. Ces entités budgétaires ont été choisies de façon aléatoire, de façon à produire une évaluation objective, non biaisée des entités les plus efficaces ou des moins efficaces. Les entités budgétaires sont les suivantes :

1. Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) ;
2. Le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) ;
3. Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ;
4. Le ministère de l'Environnement (MDE) ;
5. Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC).

Le budget rectificatif 2023-2024 allouait 26,5% de l'enveloppe à ces cinq entités administratives. Par contre, les dépenses effectuées représentaient 28,9% des dépenses totales effectuées durant l'exercice fiscal. Le tableau suivant illustre la répartition des prévisions et des dépenses exécutées, pour chacune des entités administratives susmentionnées.

Tableau 13 : Poids des institutions de l'échantillon

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	POIDS DANS LES PRÉVISIONS	POIDS DANS LES DÉPENSES EXÉCUTÉES
MCI	0.7%	1.0%
MDE	1.2%	1.2%
MJSP	10.7%	12.1%
MENFP	13.5%	14.1%
MJSAC	0.4%	0.5%
TOTAL	26.5%	28.97%

Sources : Budget rectificatif de la République d'Haïti 2023-2024 et Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

L'évaluation conduite par la Cour se base principalement sur les taux d'exécution des ressources allouées aux différentes entités et sur l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour atteindre les objectifs fixés. La Cour s'intéresse également à la cohérence entre les décaissements effectués et les résultats obtenus.

L'analyse réalisée est cependant limitée en raison d'un manque d'informations détaillées sur l'utilisation des ressources budgétaires, d'une absence de cibles de succès claires et mesurables établies pour les objectifs quantifiables et de l'absence de critères de succès explicites pour les objectifs de nature qualitative.

2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1.1. Éléments de présentation du MJSP

Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est régi par le Décret du 28 décembre 2005.

Parmi les principales attributions du MJSP figurent la formulation et l'application de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice, l'organisation de l'institution judiciaire, la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés et la présentation de rapports détaillés sur l'état de l'administration de la justice et les matières législatives. Le ministère est également responsable de proposer des mesures ponctuelles en matière de justice et de sécurité publique.

Le MJSP est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale, une Direction administrative, trois (3) Directions techniques et quatre (4) Directions départementales, ainsi que quatre (4) Services externes.

2.1.2. Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées

Pour l'année fiscale 2023-2024, les priorités Gouvernementales en matière de justice et de sécurité publique s'articulaient autour des axes suivants :

- a) La révision des lois organiques et des structures rattachées pour validation du Conseil des ministres ;
- b) Le renforcement de la lutte contre la détention préventive prolongée et la soumission à la Primature des rapports mensuels y relatifs ;
- c) L'amélioration et l'exécution des décisions de justice et l'accroissement de la crédibilité de la justice ;
- d) L'acquisition de matériels et équipements modernes adaptés au service de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;
- e) L'intensification de la lutte contre l'insécurité et la prolifération des gangs armés pour une meilleure protection des vies et des biens des citoyens ;
- f) Le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- g) L'amélioration des conditions de détention et le respect des droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation des prisons ;
- h) La modernisation des infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- i) Le renforcement du système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- j) Le renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti (PNH) à travers la sortie d'une nouvelle promotion et l'acquisition des matériels et équipements de police ; et
- k) Le renforcement de l'effectif de la PNH en compétences et l'adaptation de la qualité de la formation des policiers.

2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) a bénéficié d'une enveloppe totale de 27,2 milliards de gourdes, dont 24,4 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 2,7 milliards pour les dépenses d'investissement. Les crédits de fonctionnement incluaient 18,1 milliards destinés aux dépenses de personnel, notamment les rémunérations des agents de la Police nationale d'Haïti (PNH).

Tableau 14 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP en 2023-2024

DEPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	24,443,668,445.0	23,608,188,794.9	96.6%
INVESTISSEMENT	2,740,165,782.0	489,312,592.6	17.9%
TOTAL	27,183,834,227.0	24,097,501,387.6	88.6%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Les résultats d'exécution font apparaître un contraste marqué entre les deux catégories de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 96,6% (23,6 milliards de gourdes), témoignant d'une forte rigidité structurelle de ces charges, en particulier des dépenses de personnel, exécutées à 98,9%. Ces dernières représentent à elles seules 17,9 milliards de gourdes, soit 75,7% des dépenses totales de fonctionnement. Les dépenses de biens et services atteignent 4,8 milliards de gourdes, représentant 20,3% des dépenses exécutées, contre une prévision de 5,4 milliards. Le solde, consacré aux immobilisations, transferts et autres dépenses, ne représente que 4% des dépenses exécutées.

À l'inverse, les dépenses d'investissement n'ont atteint que 489,3 millions de gourdes, soit un taux d'exécution extrêmement faible de 17,9%. Cette sous-réalisation confirme les difficultés persistantes observées dans la mise en œuvre

des projets d'investissement du MJSP. Elle s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2022-2023, où le taux d'exécution des investissements atteignait déjà seulement 36,7%. Cette incapacité à concrétiser les prévisions d'investissement est particulièrement préoccupante dans un contexte où la détérioration de la sécurité exige au contraire un renforcement des infrastructures, des équipements et des capacités opérationnelles.

L'analyse globale de l'exécution budgétaire du MJSP montre ainsi une forte priorité accordée aux dépenses de personnel, exécutées presque intégralement, alors que les dépenses d'investissement demeurent très largement en deçà des prévisions. Cette structure d'exécution reflète les contraintes sécuritaires extrêmes de l'exercice 2023-2024, au cours duquel le Gouvernement a concentré ses efforts sur le maintien des effectifs et le fonctionnement courant de la PNH, plutôt que sur des projets d'investissement pourtant essentiels au renforcement durable du système de sécurité publique.

Tableau 15 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP pour l'exercice 2023-2024

CATÉGORIES DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HTG)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HTG)
Dépenses de Personnel	18,116,642,061.0	17,880,661,758.0	489,312,592.6
Dépenses de Biens et Services	5,448,755,594.0	4,789,776,599.7	
Dépenses d'Immobilisations	2,812,859,144.0	267,662,923.7	
Dépenses de Transferts	143,850,316.0	97,720,263.8	
Autres dépenses publiques	661,727,111.0	572367249.4	
TOTAL	27,183,834,226.0	23,608,188,794.6	489,312,592.6

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État – Exercice fiscal 2023-2024

2.1.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP

Dans un contexte marqué par une aggravation de l'insécurité et l'expansion des

activités des gangs armés, le MJSP avait défini pour 2023-2024 plusieurs priorités opérationnelles, dont l'acquisition de matériels et équipements modernes destinés à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. L'analyse de l'exécution budgétaire montre que le ministère a effectivement concentré ses efforts sur les dépenses courantes nécessaires au maintien des opérations policières : les dépenses d'acquisition de biens et services ont été exécutées à hauteur de 88,8%, soit 4,8 milliards de gourdes sur 5,4 milliards prévus.

En revanche, l'exécution des dépenses d'investissement est demeurée extrêmement faible. Les dépenses d'immobilisations n'ont atteint que 9,5% des prévisions, soit environ 0,3 milliard de gourdes contre 2,8 milliards de gourdes inscrites au budget. De manière plus générale, l'ensemble des dépenses d'investissement du MJSP n'a été réalisé qu'à moins de 18%, représentant moins de 0,5 milliard de gourdes exécutées sur les 2,7 milliards de gourdes prévues. Ce résultat contraste avec plusieurs objectifs stratégiques du ministère pour l'exercice, dont l'amélioration des conditions de détention, la modernisation des infrastructures judiciaires et la réforme du registre civil, qui requièrent des investissements structurants.

La forte exécution des dépenses de personnel (17,9 milliards de gourdes sur 18,1 milliards de gourdes prévues, soit 98,9%) reflète la rigidité et la priorité donnée aux opérations sécuritaires dans le contexte actuel. Cette orientation, selon la Cour, est en quelque sorte cohérente avec l'urgence de maintenir les effectifs et les capacités opérationnelles de la PNH face à la détérioration de la situation sécuritaire. L'analyse de la Cour met toutefois en évidence que la performance globale du MJSP est contrainte par la sous-exécution persistante des investissements, en particulier des immobilisations, qui compromet la mise en œuvre d'actions structurantes indispensables au renforcement durable du système judiciaire et sécuritaire. Dans ces conditions, le MJSP ne saurait être efficace dans l'utilisation des ressources mises à sa disposition.

2.2. LE MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

2.2.1. *Éléments de présentation du MCI*

Le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est régi par le Décret du 13 mars 1987. Ce ministère joue un rôle crucial dans la formulation et l'application de la politique Gouvernementale en matière commerciale et industrielle.

Les principales attributions du MCI incluent la formulation et l'application de la politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle, le suivi et la mise en œuvre de toute étude tendant à promouvoir le développement du commerce et de l'industrie, la coordination de toute négociation portant sur des accords, conventions et traités en matière commerciale ou dans le domaine de l'intégration économique et la coordination des activités de promotion commerciale et industrielle à l'étranger. Le MCI est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale, une Direction administrative, sept (7) Directions techniques ainsi que deux (2) Services externes.

2.2.2. *Objectifs poursuivis par le MCI et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2023-2024, les priorités Gouvernementales en matière de commerce et d'industrie s'articulaient autour des axes suivants :

- a) Réviser les lois organiques du MCI et des structures rattachées et les soumettre au Conseil des Ministres pour validation au premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024 ;
- b) Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits, en renforçant les capacités de la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection des Consommateurs du MCI ;

- c) Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- d) Assister les petites et moyennes entreprises dans la formalisation de leurs activités ;
- e) Vulgariser les normes en matière de commerce international pour aider les exportateurs et les importateurs haïtiens ;
- f) Renforcer les programmes de support financier dédiés aux entrepreneurs locaux notamment ceux de la région du Sud ;
- g) Accélérer le processus d'octroi de subvention ciblée au secteur du transport ;
- h) Améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers (IDE) ;
- i) Promouvoir l'investissement privé en Haïti, en particulier l'entrepreneuriat jeunesse, à travers des programmes d'appui à la création des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que la formalisation et la capitalisation de microentreprises recensées sur l'ensemble du territoire.

2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MCI et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, le MCI disposait d'un budget total de 1,85 milliard de gourdes, réparti entre 1,35 milliard pour les dépenses de fonctionnement et 0,50 milliard pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses de personnel représentaient 55 % de l'enveloppe initiale, confirmant le poids structurel des charges salariales dans le budget du ministère.

Tableau 16 : Prévisions et exécutions des dépenses du MCI en 2023-2024

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	1,352,175,750.0	1,325,098,162.1	98.0%
INVESTISSEMENT	501,904,588.0	723,754,613.4	144.2%
TOTAL	1,854,080,338.0	2,048,852,775.5	110.5%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Au terme de l'exercice 2023-2024, les dépenses de fonctionnement du MCI se sont élevées à 1,33 milliard de gourdes, soit un taux d'exécution de 98,0 %, traduisant une consommation quasi intégrale des crédits alloués. En ce qui les concerne, les dépenses d'investissement ont atteint 723,75 millions de gourdes, soit 144,2 % des montants prévus dans la loi de finances.

Au total, les dépenses exécutées s'établissent à 2,05 milliards de gourdes, correspondant à un taux global d'exécution de 110,5 %, excédant ainsi les prévisions initiales.

La structure des dépenses montre une prédominance des dépenses de personnel, qui totalisent 1,02 milliard de gourdes, soit environ 77 % des dépenses de fonctionnement, suivies des dépenses de biens et services (267,85 millions, soit près de 20,2 %) et d'une exécution marginale des dépenses d'immobilisations, limitée à 17,44 millions de gourdes par rapport aux 39,22 millions de gourdes prévues.

Par ailleurs, la composante transferts d'investissement, prévue à 476,9 millions de gourdes, est intégrée dans les montants d'investissement effectivement exécutés. L'analyse met en évidence que la hausse globale des dépenses du MCI provient principalement de la forte sur-exécution des dépenses d'investissement, lesquelles dépassent d'environ 222 millions de gourdes les crédits initialement votés.

Tableau 17 : Crédits alloués au MCI et dépenses effectives pour l'exercice 2023-2024

CATÉGORIES DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HTG)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HTG)
Dépenses de Personnel	1,023,166,272.0	1,021,290,825.9	
Dépenses de Biens et Services	295,308,551.0	267,851,223.4	
Dépenses d'Immobilisations	39,217,002.0	17,440,612.8	
Dépenses de Transferts	476,904,588.0		
Autres dépenses publiques	19,483,925.0	18,525,500.0	
TOTAL	1,854,080,338.0	1,325,098,162.1	723,774,613.4

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.2.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MCI

L'exécution budgétaire du MCI pour l'exercice 2023-2024 fait apparaître un taux d'exécution global de 110,5 %, avec des dépenses totales s'élevant à 2,05 milliards de gourdes, contre 1,85 milliard de gourdes allouées dans le budget rectificatif. Ce dépassement provient principalement de la sur-exécution des dépenses d'investissement, qui ont atteint 723,75 millions de gourdes pour une prévision initiale de 501,9 millions de gourdes, soit un taux d'exécution de 144,2 %. À l'inverse, les dépenses de fonctionnement ont été quasiment intégralement consommées, avec un taux d'exécution de 98,0 %, ce qui traduit une maîtrise relative de cette composante.

La Cour estime qu'elle ne dispose pas d'une ventilation suffisamment détaillée des dépenses d'investissement pour identifier précisément les facteurs ayant conduit à ce dépassement. En l'absence d'informations complémentaires, il est difficile de déterminer si ces écarts résultent de réallocations internes, de financements additionnels ou de dépassements non autorisés dans la mise en œuvre des projets. En ce sens, l'analyse de l'efficacité des dépenses du MCI ne peut être réalisée avec précision.

2.3. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)

2.3.1. *Éléments de présentation du MENFP*

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en Haïti est régi par le Décret du 8 mai 1989. Ce ministère joue un rôle crucial dans la formulation et l'implémentation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Les principales attributions du MENFP incluent la définition des objectifs d'enseignement et l'élaboration des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus et la réalisation des activités à l'administration de l'éducation notamment la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation à tous les aspects de la vie et à tous les niveaux.

Le MENFP a aussi la responsabilité d'autoriser le fonctionnement des établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé, de développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique et de délivrer des diplômes, titres et certificats nationaux.

Le MENFP est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale assistée d'une Direction administrative, quatorze (14) Directions techniques, dix (10) directions départementales et quatre (4) Services externes.

2.3.2. *Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2023-2024, les priorités Gouvernementales en matière d'éducation s'articulaient autour des axes suivants :

- a) Réviser les lois organiques du MENFP et des structures rattachées et les soumettre pour validation au Conseil des Ministres au premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024 ;
- b) Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;
- c) Établir des cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et des centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- d) Réhabiliter les bâtiments scolaires endommagés dans le Grand Sud après le séisme du 14 août 2021 (Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS)) ;
- e) Restructurer les curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- f) Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- g) Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les dix (10) départements géographiques du pays ;
- h) Appuyer, de concert avec le ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les écoles notamment celles des quartiers à risque dans la prise en charge de la santé mentale des enfants et des enseignants ;
- i) Renforcer l'enseignement supérieur par le recyclage des professeurs et des corps de métiers ;
- j) Poursuivre la campagne de vulgarisation et sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées à la

scolarisation universelle et à la réforme du fondamental ;

- k) Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- l) Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif haïtien ;
- m) Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques, et la qualité de leur travail ;
- n) Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socioéconomique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- o) Travailler sur l'opportunité d'introduire un cours de civisme fiscal au niveau du nouveau secondaire ; et
- p) Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

2.3.3. Crédits budgétaires alloués au MENFP et dépenses effectivement exécutées

Le MENFP bénéficiait d'une allocation de 34,3 milliards de gourdes dans le Budget de l'exercice fiscal 2023-2024, incluant 26,3 milliards en budget de fonctionnement et 8,1 milliards de gourdes en budget d'investissement.

Tableau 18 : Prévisions et exécutions des dépenses du MENFP en 2023-2024

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	26,251,933,072.0	25,667,033,262.1	97.8%
INVESTISSEMENT	8,068,659,378.0	2,501,908,084.4	31.0%
TOTAL	34,320,592,450.0	28,168,941,346.5	82.1%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Au cours de l'année fiscale 2023-2024, les dépenses de fonctionnement effectuées s'étaient élevées à 25,7 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution

de 97,8%, tandis que les dépenses d'investissement ont atteint 2,5 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 31,0%.

Les dépenses de personnels ont atteint 22,0 milliards de gourdes contre 22,2 milliards de gourdes inscrites dans le Budget 2023-2024. Ces 22,2 milliards de gourdes représentent près de 85,6% des dépenses totales de fonctionnement alors que les dépenses en biens et services, en immobilisations et les autres dépenses effectuées ont totalisé 3,7 milliards de gourdes (12,9% des dépenses effectuées).

Tableau 19 : Crédits alloués au MENFP et dépenses effectives pour l'exercice 2023-2024

Catégories de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HTG)
Dépenses de Personnel	22,163,268,875.0	22,014,112,341.1	
Dépenses de Biens et Services	6,462,423,728.0	2,277,872,806.4	
Dépenses d'Immobilisations	3,572,755,536.0	125,049,314.5	
Dépenses de Transferts	3,266,937.0		
Autres dépenses publiques	2,118,877,373.0	1,249,999,000.0	
TOTAL	34,320,592,449.0	25,667,033,462.0	2,501,908,084.4

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.3.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP

Les analyses de la Cour montrent que le MENFP, chargé de mettre en œuvre la politique éducative nationale, revêt une importance stratégique pour le développement du pays. L'éducation constitue en effet un déterminant essentiel du capital humain, dont l'amélioration conditionne la productivité globale et, à terme, la croissance économique potentielle.

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, la Cour observe une exécution quasi intégrale des dépenses de fonctionnement (97,8 %), principalement gonflée par les dépenses de personnel, qui représentent 85,8 % des dépenses exécutées. Ce niveau élevé d'exécution reflète le caractère incompressible des charges salariales dans le secteur éducatif, mais limite fortement la capacité du MENFP à financer les actions structurelles inscrites dans ses priorités.

À l'inverse, bien que certaines dépenses de fonctionnement du MENFP puissent être assimilées à des dépenses d'investissement dans la mesure où elles contribuent à renforcer le système éducatif, la Cour note la faiblesse marquée de l'exécution des dépenses d'investissement (31,0 %), des dépenses de biens et services (35,2 %) et des immobilisations (3,5 %). Ces résultats apparaissent en décalage avec les objectifs annoncés, notamment en matière de réhabilitation d'infrastructures scolaires, de renforcement des services éducatifs et d'amélioration de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'écart important entre les ambitions du MENFP et les allocations budgétaires disponibles suggère que plusieurs objectifs s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle. Dans cette perspective, la Cour souligne la nécessité pour le Ministère de renforcer la planification stratégique, la coordination opérationnelle et la transparence quant au calendrier de mise en œuvre des actions prévues.

En définitive, la Cour conclut que l'efficacité globale des dépenses du MENFP demeurerait limitée. Si les dépenses de personnel sont correctement exécutées, la sous-exécution des investissements et des moyens opérationnels entrave la réalisation des objectifs prioritaires et réduit l'impact potentiel des politiques éducatives. Un meilleur alignement entre les ressources allouées, les priorités sectorielles et la capacité d'exécution apparaît indispensable pour améliorer les résultats du secteur.

2.4. LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

2.4.1. *Éléments de présentation du MDE*

Le ministère de l'Environnement en Haïti est régi par le décret du 5 août 2020. Ce ministère est responsable de la formulation des politiques en matière d'environnement.

Les principales attributions du MDE incluent la formulation et l'application de la politique du Gouvernement en matière de garantie et de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes, de coordination, d'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'environnement et la promotion des recherches tendant à améliorer la connaissance des écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux.

Le MDE est également responsable de l'identification des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux ; de la prise de toutes mesures pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles ; de la promotion et coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition.

Le MDE est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les Services Centraux, les Services techniquement déconcentrés et les Services territorialement déconcentrés. Les Services Centraux du Ministère regroupent le Bureau du Ministre, la Direction Générale et les Directions Centrales.

2.4.2. *Objectifs poursuivis par le MDE et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2023-2024, les priorités Gouvernementales en matière d'environnement s'articulaient autour des axes suivants :

- a) Réviser les lois organiques du MDE et des structures rattachées et les soumettre au Conseil des Ministres pour validation au premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024 ;
- b) Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité ;
- c) Lutter contre la désertification, la déforestation et la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore ;
- d) Mettre en œuvre les recommandations découlant de la dernière conférence des Nations-Unies sur le changement climatique (COP 27) ;
- e) Mettre en place les chantiers d'infrastructures adaptées pour renforcer la résilience du pays et travailler à la transition écologique pour supporter l'atteinte de l'objectif 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- f) Produire des plantules afin de reboiser progressivement les dix départements du pays ;
- g) Renforcer l'intervention du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) pour lutter contre l'insalubrité ;
- h) Gérer les bassins versants et les crues ;
- i) Renforcer les capacités techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- j) Lutter contre les plantes envahissantes et proliférantes terrestres et hydriques ;
- k) Mettre en œuvre des politiques alternatives à l'utilisation des combustibles forestiers ;
- l) Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz propane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;

- m) Accroître la résilience du pays en renforçant les capacités techniques, matérielles et financières de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) et de l'Observatoire National de la Qualité de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONQEV) ; et
- n) Lutter contre les rejets chimiques pouvant mettre en danger les nappes phréatiques et/ou les eaux superficielles.

2.4.3. Crédits budgétaires alloués au MDE et dépenses effectivement exécutées

Le Budget 2023-2024 allouait 3,1 milliards de gourdes au ministère de l'Environnement. Cette allocation incluait 2,0 milliards de gourdes pour des dépenses de fonctionnement et 1,1 milliard de gourdes pour des dépenses d'investissement.

Tableau 20 : Prévisions et exécutions des dépenses du MDE en 2023-2024

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	2,028,350,529	1,998,325,526	98.5%
INVESTISSEMENT	1,098,300,500	464,419,424	42.3%
TOTAL	3,126,651,029	2,462,744,951	78.8%

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Au cours de l'année fiscale 2023-2024, les dépenses de fonctionnement effectuées ont atteint presque 2,0 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 98,5% tandis les dépenses d'investissement ont atteint 0,5 milliard de gourdes.

Les dépenses de personnels ont été exécutées à 99,2%, soit un montant de 1,5 milliard de gourdes alors que les dépenses de biens et services ont été réalisées à 75,3%.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'exécution du budget alloué au MDE en 2023-2024.

Tableau 21 : Crédits alloués au MDE et dépenses effectives pour l'exercice 2023-2024

CATÉGORIES DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HTG)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HTG)
Dépenses de Personnel	1,481,691,919.0	1,469,795,160.4	
Dépenses de Biens et Services	666,577,724.0	501,963,281.9	
Dépenses d'Immobilisations	524,703,000.0	2,907,152.1	
Dépenses de Transferts	0.0		
Autres dépenses publiques	453,678,387.0	23,559,932.0	
TOTAL	3,126,651,030.0	1,998,225,526.4	464,419,424.2

Source : Compte Général de l'Administration centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.4.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MDE

Le ministère de l'Environnement bénéficiait d'une allocation d'environ 1,0% de l'enveloppe budgétaire. Le ministère a effectué 78,8% des dépenses prévues. Environ 81,1% des dépenses exécutées correspondaient à des dépenses de fonctionnement.

La Cour constate que le MDE a de nombreux objectifs incluant la gestion des bassins versants et la mise en place des infrastructures adaptées pour renforcer la résilience du pays. Cependant, le budget allouait seulement 3,1 milliards de gourdes à ce ministère, un montant totalement incohérent avec ces objectifs.

Les dépenses de personnels représentaient 73,6% des dépenses de fonctionnement exécutées par le MDE. Elles sont en adéquation avec les objectifs de renforcement des capacités techniques du ministère pour mettre en œuvre les plans d'action du Gouvernement en matière d'environnement et de ressources naturelles.

La Cour recommande au Gouvernement de fournir des efforts pour s'assurer de l'arrimage des objectifs fixés avec le budget. Le MDE est un exemple concret d'objectifs non quantifiés et non détaillés qui, dans tous les cas, n'auraient pas pu être atteints avec le budget alloué.

2.5. LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

2.5.1. Éléments de présentation du MJSAC

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique n'est pas régi par un cadre légal.

Les principales attributions du MJSAC incluent la formulation de la politique du Gouvernement en matière de sports, de jeunesse et de civisme, le développement et la supervision des activités physiques et sportives et l'intégration de la culture sportive dans l'éducation à tous les niveaux.

Le MJSAC s'assure également de la promotion de la vie associative et de l'encadrement de la jeunesse.

Le MJSAC est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une (1) Direction Générale assistée d'une Direction administrative, de trois (3) Directions techniques et de dix (10) directions départementales.

2.5.2. Objectifs poursuivis par le MJSAC et ressources allouées

Pour l'année fiscale 2023-2024, les priorités gouvernementales en matière de jeunesse et de sports s'articulaient autour des axes suivants :

- a) Élaborer la Loi organique du MJSAC et des structures rattachées et la soumettre au Conseil des Ministres pour validation au premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024 ;
- b) Améliorer les conditions de pratique des sports au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives ;
- c) Lancer des campagnes sportives nationales pour repérer de jeunes talents ;
- d) Promouvoir et développer les sports féminins sur tout le territoire national ;
- e) Mettre en place des stratégies de détection et de formation des jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations ;
- f) Assurer une couverture adéquate du territoire national en infrastructures sportives;
- g) Lutter contre l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes par la mise en place d'espaces d'échanges et d'épanouissement pour les jeunes ; et
- h) Promouvoir et développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes sur tout le territoire national.

2.5.3. Crédits budgétaires alloués au MJSAC et dépenses effectivement exécutées

Le budget 2023-2024 allouait 1,1 milliard de gourdes au ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC). Cette allocation incluait presque entièrement des dépenses de fonctionnement. L'allocation aux dépenses d'investissement était seulement d'environ 50,0 millions de gourdes.

Au cours de l'année fiscale 2023-2024, les dépenses de fonctionnement prévues ont été effectuées à 92,2% et ont atteint la somme de 1,0 milliard de gourdes.

Les dépenses de personnels ont été réalisées à 99,9% et ont atteint 0,7 milliard de gourdes, alors que les dépenses de biens et services ont atteint 66,2%, soit seulement 92,0 millions de gourdes (contre 138,9 millions de gourdes prévues). La catégorie « autres dépenses » a été réalisée à 100,0% et a atteint 185,8 millions de gourdes.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'exécution du budget alloué au MJSAC en 2023-2024.

Tableau 22 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSAC en 2023-2024

DEPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	1,070,561,301.0	987,439,305.1	92.2%
INVESTISSEMENT	50,000,000.0	50,000,000.0	100.0%
TOTAL	1,120,561,301.0	1,037,439,305.1	92.6%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

Tableau 23 : Crédits alloués au MJSAC et dépenses effectives pour l'exercice 2023-2024

CATÉGORIES DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HTG)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HTG)
Dépenses de Personnel	699,965,847.0	699,161,714.3	
Dépenses de Biens et Services	138,980,104.0	92,003,250.7	
Dépenses d'Immobilisations	40,814,350.0	10,473,440.0	
Dépenses de Transferts	55,000,000.0		
Autres dépenses publiques	185,801,000.0	185,800,900.0	
TOTAL	1,120,561,301.0	987,439,305.0	0.0

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2023-2024

2.5.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSAC

Le MJSAC bénéficiait d'une faible allocation du budget avec moins de 1,0% de l'enveloppe budgétaire. Le ministère a effectué 92,6% des dépenses prévues, la quasi-totalité représente des dépenses de fonctionnement.

La Cour constate que la distribution des allocations de crédits entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement au MJSAC ne reflète pas les objectifs fixés. En effet, seulement 4,5% des dépenses prévues du MJSAC ont été allouées aux investissements alors que l'un des objectifs du ministère a été d'améliorer les conditions de pratique des sports au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives.

Il est clair que le montant de 50,0 millions de gourdes alloué aux investissements est incohérent avec l'objectif d'améliorer des infrastructures sportives à travers les dix (10) départements du pays. Le MJSAC semble être l'exemple parfait d'une entité administrative avec une distribution de budget totalement en inadéquation avec les objectifs fixés.

A la lumière de ces constats, la Cour recommande au Gouvernement de s'assurer de la mise en place d'un plan de diagnostic clair de l'allocation d'un budget à chaque entité administrative susceptible de s'arrimer aux objectifs qu'elle s'est assignée. Cela permettra d'améliorer le processus budgétaire, de renforcer l'efficacité des institutions en identifiant les gaspillages et d'augmenter l'efficacité des services offerts à la population.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'exercice fiscal 2023-2024 confirme la gravité de la situation économique. L'économie haïtienne a enregistré une récession de 4,2 % sur l'exercice, marquant ainsi une sixième année consécutive de croissance négative, un phénomène qui n'a pas d'équivalent récent dans la région Amérique Latine et Caraïbe (LAC). Cette contraction persistante, combinée à une inflation moyenne de 25,8 % et à une aggravation de l'insécurité alimentaire touchant désormais plus de 5,4 millions de personnes, met en évidence une fragilisation généralisée du tissu socioéconomique et des capacités de résilience du pays.

Au niveau des finances publiques, la situation n'a pas été plus favorable. Le budget initialement fixé à 320,6 milliards de gourdes a dû être ramené à 254,8 milliards de gourdes dans le budget rectificatif, en raison de perspectives de mobilisation de ressources insuffisantes dans un contexte économique particulièrement contraignant. Les recettes effectivement mobilisées se sont élevées à 205,9 milliards de gourdes, tandis que les dépenses exécutées ont atteint 199,6 milliards de gourdes, générant ainsi un surplus budgétaire de 6,4 milliards de gourdes. Toutefois, la Cour souligne que cet excédent ne traduit aucune consolidation des finances publiques : il découle principalement d'une sous-exécution persistante des dépenses d'investissement, révélatrice de la difficulté de l'appareil public à orienter de manière cohérente les ressources vers le renforcement du tissu productif du pays.

L'analyse sectorielle montre des écarts importants entre les objectifs définis et les moyens rendus disponibles. Les dépenses de fonctionnement représentent près de 70 % du budget exécuté, limitant la part consacrée à l'investissement. La Cour souligne que cette situation n'est pas nouvelle : elle avait déjà été documentée dans son rapport *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action (2025)*, lequel mettait en évidence une récurrence de mandats non alignés sur les capacités financières, techniques et

humaines des entités administratives. En 2023-2024, ces constats persistent. De plus, les objectifs, en majorité, ne sont pas accompagnés d'indicateurs chiffrés, ce qui complique toute démarche d'évaluation.

En matière d'exécution, les dépenses de personnels présentent un taux supérieur à 95 %, alors que les dépenses d'immobilisations, de biens et services et d'investissement sont souvent exécutées à moins de 35 %, et parfois à moins de 10 %. Cette situation est liée à un manque de préparation des projets, à des contraintes opérationnelles dans la région métropolitaine affectée par l'insécurité, et à l'absence de dispositifs de suivi adaptés.

L'ensemble de ces éléments conduit à un constat d'efficacité limitée de la dépense publique. La structure du budget, les faibles capacités d'exécution, l'absence de programmation pluriannuelle et l'insuffisance des mécanismes de suivi réduisent la capacité du Gouvernement à atteindre ses objectifs économiques et sectoriels. Les résultats obtenus en 2023-2024 montrent que la dépense publique contribue faiblement à la croissance, à l'amélioration des services publics et à la situation sociale du pays.

Au terme de ses analyses, la Cour estime que la mise en œuvre de réformes structurelles est indispensable. Comme elle l'a déjà recommandé dans son rapport spécial couvrant les quinze dernières années de finances publiques, il est nécessaire d'appliquer les réformes envisagées à travers la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP) et la Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances (LEELF). En dehors de la mise en application de ces réformes, la dépense publique restera peu efficace, mal alignée sur les priorités nationales et incapable de produire les résultats attendus en matière de développement économique et social.

En ce sens, la CSCCA formule les recommandations suivantes, qui sont pour la plupart alignées avec son dernier rapport intitulé *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action* :

- 1. Mettre en place une stratégie nationale d'efficacité de la dépense publique.** En cohérence avec les constats de long terme exposés dans le rapport portant sur les 15 dernières années, la Cour recommande d'engager un processus structuré d'évaluation de la dépense publique afin d'identifier les programmes à faible rendement et de réorienter progressivement les ressources vers les interventions prioritaires et capables de générer des effets multiplicateurs dans l'économie. Cette démarche permettrait de corriger la prédominance actuelle des charges courantes et de renforcer la contribution du budget au développement.
- 2. Développer les capacités d'exécution au niveau régional et départemental.** Les différents constats de la Cour soulignent les limites structurelles de la centralisation administrative. La Cour recommande de renforcer les équipes régionales afin de faciliter l'exécution des projets hors de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cette action contribuerait à limiter l'effet des contraintes sécuritaires et d'instabilité, et à assurer une meilleure répartition territoriale des investissements.
- 3. Normaliser la formulation des objectifs publics et renforcer la cohérence entre mandats et moyens.** La Cour rappelle que l'absence de priorisation et de cibles mesurables avait déjà été mise en évidence dans plusieurs de ses rapports. Elle recommande que les ministères adoptent une méthode uniforme pour la définition de leurs objectifs et veillent à ce que ceux-ci soient compatibles avec leurs ressources financières, humaines et techniques. Cette normalisation améliorerait la lisibilité et la performance de l'action publique.
- 4. Mettre en place un dispositif interne de suivi périodique de l'exécution des projets.** Dans le prolongement des faiblesses structurelles relevées sur plusieurs années, la Cour recommande que les ministères instaurent un

système de suivi régulier documentant l'avancement physique et financier des projets. Les retards d'exécution observés en 2023-2024 montrent que ce dispositif est indispensable pour détecter les obstacles et ajuster les interventions.

5. Renforcer la mobilisation des ressources internes pour améliorer la soutenabilité budgétaire. La Cour recommande d'élargir l'assiette fiscale et de moderniser les administrations financières, comme déjà souligné dans ses analyses de moyen et long terme. Une mobilisation plus stable et plus prévisible des recettes est nécessaire pour financer les priorités nationales et réduire la dépendance extérieure.

6. Instaurer un cadre de règles fiscales adapté aux contraintes du pays. La Cour recommande l'adoption d'un mécanisme de discipline budgétaire incluant un plafond de déficit et une cible minimale d'investissement. Cette piste d'action est cohérente avec les orientations structurelles généralement dictées par la Cour visant à améliorer la prévisibilité et la crédibilité des finances publiques.

Annexes

1. Projet de Loi de Règlement et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2023-2024.
2. Projet de Loi de Règlement et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2022-2023.
3. Décret établissant le Budget de la République d'Haïti de l'exercice fiscal 2023-2024.
4. Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).
5. Loi sur la Modernisation des Entreprises Publiques.
6. Plan de Comptabilité Générale de l'État (PCGE).



- Visitez le site internet de la CSCCA pour accéder à nos différents rapports : www.csc.ca.gouv.ht
- Nous sommes également disponibles sur les différents réseaux sociaux [X](#) et [Facebook](#).